

Document d'objectifs

Sites Natura 2000 Val d'Allier 03

Vallée de l'Allier Sud « FR 830 1016 »
Vallée de l'Allier Nord « FR 830 1015 »
Val d'Allier Bourbonnais « FR 8310079 »

Janvier 2017 *(suite au Copil de validation du 11 janvier 2017)*



Document d'objectifs des sites Natura 2000 Du Val d'Allier 03

Vallée de l'Allier Sud « FR8301016 », Vallée de l'Allier Nord « FR8301015 », Val Allier Bourbonnais « FR8310079 »

Maître d'ouvrage

MEDDE – Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne Rhône-Alpes
Suivi de la démarche : Pierre TABOURIN de la DREAL, Célia MARCHETTI de la DDT Allier

Structure porteuse

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne Rhône-Alpes – DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Opérateur

Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier – CEN Allier

Rédaction du Document d'objectifs

Rédaction / Coordination : Violaine Laucoin, Magalie Rambourdin, Estelle Cournez – CEN Allier

Cartographies : Magalie Rambourdin – CEN Allier

Contribution au diagnostic écologique / données naturalistes : CEN Allier, LPO Auvergne, Chauve-Souris Auvergne, CBNMC, ONCFS, ONEMA, Conseil Départemental de l'Allier, Fédération de pêche de l'Allier, Logrami, ONF, Vichy Val d'Allier, Association des chasseurs de gibiers d'eau.

Relecture : Romain Deschamps – CEN Allier

Cartographie des habitats naturels

Cartographie CHANES (2014-2016) : Guillaume Laurent, Emeline Cadé, Daniel Mayerau, Valentin Thibault, Julien Mainaud du CEN Allier, avec l'appui de Pierre-Marie Le Hénaff et Jaques Henri Le Prince du Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC)

Cartographie CHANES RNN Val d'Allier (2015) : Laurent Chabrol, Pierre-Marie Le Hénaff, Mickaël Mady, Olivier Nawrot – CBNMC

Crédits photographiques (couverture)

CEN Allier, Eco, 2015. Vue aérienne de l'Allier sur Chatel de Neuvre - CEN Allier, DM, 2009. Boire de l'Allier - CEN Allier, DM, 2005. Crayons de Castor - CEN Allier, MR, 2015. Pelouse des bords d'Allier – CEN Allier, DM, 2010. Œdicnème criard - CEN Allier, ECO, 2015. Galets et sables des bords d'Allier - CEN Allier, ECA, 2015. Pelouse à Corynéphore.

Référence à utiliser

Violaine LAUCOIN, Magalie RAMBOURDIN (2016) – Document d'objectifs des sites Natura 2000 Vallée de l'Allier Sud « FR 830 1016 », Vallée de l'Allier Nord « FR 830 1015 » Et Val d'Allier Bourbonnais « FR 8310079 », Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier, 152 pages.

Table des matières

Résumé.....	9
I. Les sites Natura 2000 du Val d'Allier 03	11
A. Présentation des sites Natura 2000 du Val d'Allier 03	11
1. Localisation.....	11
2. Présentation du site	13
3. Périmètres des sites	14
B. Les sites du Val d'Allier 03 au sein du réseau Natura 2000	16
1. Le réseau Natura 2000	16
2. Mise en œuvre de Natura 2000 sur le val d'Allier 03.....	17
I. Les précédents Docob sur le Val d'Allier 03	18
A. Rappel des objectifs et actions définis par les précédents Docob 2001-2002	18
B. Animation des Docob et mise en œuvre des actions 2003-2016	18
1. Thème 1 : Animation, coordination des procédures, communication-information-formation	18
2. Thème 2 : Mesures foncières et réglementaires	19
3. Thème 3 : Mesures de gestion	19
4. Thème 4 : Suivi et évaluation	21
5. Outils de contractualisation – MAE, Contrats, Charte	22
6. Aspects budgétaires	24
a) Animation.....	24
b) Contractualisation	24
7. Synthèse et orientations pour le nouveau Docob.....	25
II. Contextes environnemental et socio-économique	26
A. Particularité du Val d'Allier : une dynamique fluviale active	26
B. Contexte socio-économique, interactions avec les sites Natura 2000	28
1. Cadre foncier, institutionnel et réglementaire	28
a) Cadre foncier	28
b) Procédures réglementaires	30
c) Schéma de planification	33
d) Programmes territoriaux.....	35

e)	Autres programmes ou délimitations à enjeux environnementaux, non réglementaires	36
2.	Activités humaines sur le territoire.....	37
a)	Activités agricoles et sylvicoles	38
b)	Activités industrielles et d'extraction de granulats.....	40
c)	Urbanisme, équipements et infrastructures	41
d)	Activités de tourisme et de loisirs et autres usages	42
C.	Synthèse des interactions des usages sur les sites Natura 2000	43
D.	Patrimoine naturel d'intérêt européen	45
1.	Les grands milieux.....	45
2.	Habitats naturels d'intérêt communautaire (annexe I de la DHFF)	51
3.	Espèces d'intérêt communautaire	62
a)	Au titre de la directive Habitats-Faune-Flore (annexe II de la Directive Habitats Faune Flore)	62
b)	Au titre de la directive Oiseaux (annexe I de la directive oiseaux).....	70
4.	Autres espèces à fort enjeu patrimonial.....	78
5.	Synthèse du contexte environnemental.....	79
a)	Responsabilité du site pour la conservation de la biodiversité au titre de la DHFF	79
b)	Responsabilité du site pour la conservation de la biodiversité au titre de la DO	80
6.	Principales exigences écologiques des habitats et espèces d'intérêt communautaire (DHFF et DO).....	81
a)	Les habitats naturels d'intérêt communautaire :	81
b)	Les espèces d'intérêt communautaire (DHFF) :	82
c)	Principales exigences écologiques des oiseaux d'intérêt communautaire (DO) :	83
III.	Synthèse des enjeux et définition des objectifs.....	84
A.	Objectifs et enjeux	86
B.	Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines et fiches mesures associées	88
C.	Objectifs transversaux et fiches mesures associées	123
D.	Synthèse des objectifs de développement durable.....	137
E.	Contrats Natura 2000	138
F.	Mesures Agro-environnementales.....	141
G.	Charte Natura 2000.....	142
H.	Budget prévisionnel	150

Table des tableaux

Tableau 1 : Fiche d'identité des sites Natura 2000 du val d'Allier 03	11
Tableau 2 : Caractéristiques des périmètres des sites Natura 2000.....	14
Tableau 3 : Communes et surfaces concernées par les sites Natura 2000.....	15
Tableau 4 : Liste des études menées sur les sites du val d'Allier, dans le cadre du financement Natura 2000	21
Tableau 5 : Bilan des surfaces engagées en Charte Natura 2000 par année	23
Tableau 6 : Bilan des contrats engagés sur les sites Natura 2000 du Val d'Allier 03	23
Tableau 7 : Bilan budgétaire de l'animation des 3 Docob du Val d'Allier 03	24
Tableau 8 : Surface en DPF par site Natura 2000.....	28
Tableau 9 : Schémas de planification applicables sur le Val d'Allier 03	33
Tableau 10 : Programmes territoriaux en cours sur le Val d'Allier 03	35
Tableau 11 : Autres programmes ou délimitations à enjeux environnementaux, non réglementaires présents sur le Val d'Allier 03.....	36
Tableau 12 : Grands milieux naturels sur les sites Val d'Allier Nord et Val d'Allier Sud	48
Tableau 13 : Grands milieux naturels sur le site Val d'Allier Bourbonnais (ZPS)	49
Tableau 14 : Habitats d'intérêt communautaire de l'Annexe I de la Directive 92/452 – ZSC Val d'Allier Nord & Sud (sources : CEN Allier, CBNMC, RNVA).....	54
Tableau 15 : Espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/45 (sources : CEN Allier, ONEMA, ONCFS, Fédération de pêche, Logrami, CSA, ONF, LPO, RNVA, VVA, CD03, CBNMC, ACGE).....	62
Tableau 16 : Espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe I de la Directive 79/409 (Source : LPO Auvergne, CEN Allier)	70
Tableau 17 : Habitats et espèces patrimoniaux sur les sites (sources : CEN Allier, ONEMA, ONCFS, Fédération de pêche, CSA, ONF, LPO, RNVA, VVA, CD03.....)	78
Tableau 18 : Synthèse des objectifs et mesures liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines.....	88
Tableau 19 : Synthèse des objectifs et des mesures transversaux.....	123
Tableau 20 : Récapitulatif des objectifs de développement durable.	137
Tableau 21 : Contrats Natura 2000 applicables aux actions de gestion.	138
Tableau 22 : Mesures Agro-environnementales proposées sur le site (2015-2016).....	141
Tableau 23 : Répartition annuelle du budget estimatif par grands types d'actions.....	151
Tableau 24 : Répartition annuelle du budget estimatif par objectifs de développement durable.	151

Table des figures

Figure 1 : Localisation des sites Natura 2000 du Val d'Allier 03 en région Auvergne-Rhône-Alpes et sur le département de l'Allier	12
Figure 2 : Dynamique fluviale de l'Allier entre Châtel-de-Neuvre et La Ferté-Hauterive (CEN Auvergne, M.Cramois)	13
Figure 3 : Lit de l'Allier au Veurdre (CEN Allier, P.Busser).....	13
Figure 4 : Rivière Allier à Créchy (CEN Allier).	17
Figure 5 : Répartition des financements par poste pour l'animation des Docobs des 3 sites du Val d'Allier 03 sur la période 2002-2015.....	24
Figure 6 : Illustration du phénomène de la dynamique fluviale	26
Figure 7 : Pâturage sur les francs-bords.....	29
Figure 8 Puits de captage sur la commune de Paray-sous-Briailles, (P. Busser, CEN Allier)	32
Figure 9 : Partage de la plaine entre cultures et pâturage (CEN Allier)	38
Figure 10 : Pâturage sur les prairies du Val d'Allier (CEN Allier).	39
Figure 11 : Anciennes carrières à hauteur de Chazeuil (Ph. Busser, CEN Allier)	40
Figure 12 : Pratique du canoé (CEN Allier)	42
Figure 13 : Répartition par grands milieux sur le Val d'Allier bourbonnais	46
Figure 14 : Répartition par grands milieux sur les Vallée de l'Allier Sud et Vallée de l'Allier Nord	47
Figure 15: Part d'habitats d'intérêt communautaire et d'IC prioritaire sur la Vallée de l'Allier Nord et la Vallée de l'Allier Sud cumulées.....	51
Figure 16 : Pourcentage des habitats d'intérêt communautaire sur les Val d'Allier Nord et le Val d'Allier Sud cumulés (hors autres habitats)	52
Figure 17 : Surfaces des habitats d'intérêt communautaire sur la Vallée de l'Allier Nord et la Vallée de l'Allier Sud	53
Figure 18 : Pelouses et plages de galets sur les bords d'Allier (CEN Allier)	78
Figure 19 : Répartition du budget estimatif par grands types d'actions et par objectifs de développement durable (euros/pourcentage).....	150

Abréviations et Acronymes

AAC	Aires d'Alimentation de Captage
AAPPMA	Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
AOT	Autorisation d'Occupation Temporaire
APPB	Arrêté préfectorale de Protection du Biotope
CAD	Contrat d'Agriculture Durable
Carte co	Carte communale
CBNMC	Conservatoire Botanique Nationale du Massif Central
CDESI	Commission Départementale Espaces Sites et Itinéraires
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
COPIL	Comité de pilotage
CT	Contrat territoriaux
CTE	Contrats Territoriaux d'Exploitation
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DDT	Direction Départementale des Territoire
DHFF	Directive Habitats Faune Flore
DO	Directive Oiseaux
DOCOB	Document d'objectifs
DPF	Domaine Public Fluvial
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPL	Etablissement Public Loire
FDPPMA 03	Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
FEADER	Fonds Européen Agricole de Développement Rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
GRAPPE	Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes
IC	Intérêt communautaire
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux

MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MAET	Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
MEDDE	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
N2000	Natura 2000
ONF	Office National des Forêts
PGRI	Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plans de Prévention des Risques Inondation
pSIC	Proposition de Site d'Importance Communautaire
PSS	Plans de Surfaces Submersibles
RNN	Réserve Naturelle Nationale
RTE	Réseau de Transport d'Electricité
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIC	Site d'Importance Communautaire
SPN	Service du Patrimoine Naturel
TFNB	Taxe Foncière Non Bâti
VAB	Val d'allier Bourbonnais
VAN	Vallée de l'Allier Nord
VAS	Vallée de l'Allier Sud
ZAP	Zones d'Actions Prioritaires
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

Résumé

Présentation des sites :

Les sites Natura 2000 Vallée de l'Allier Sud « FR8301016 », Vallée de l'Allier Nord « FR8301015 », Val Allier Bourbonnais « FR8310079 », s'étendent sur 42 communes et 19082 hectares tout au long de la rivière Allier, sur sa traversée du département du même nom. La divagation naturelle préservée fait de l'Allier l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe, à l'origine d'un patrimoine naturel très riche et de paysages originaux, souvent grandioses. Les sites ont fait l'objet de premiers Docob en 2001 et 2002.

Diagnostics socio-économique et écologique :

Sur les sites Natura 2000 Vallée de l'Allier Nord et Vallée de l'Allier Sud (fuseau central de 6425 ha, désignés au titre de la DHFF), on dénombre :

- 11 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires (forêts alluviales à aulnes et frênes et des pelouses calcaires de sables xériques)
- 25 espèces d'intérêt communautaire (hors oiseaux)

Sur le site Natura 2000 Val d'Allier Bourbonnais (18 063 ha, désignés au titre de la DO), on dénombre :

- 35 espèces d'intérêt communautaire régulières sont recensées, dont 17 espèces nicheuses, 10 espèces hivernantes, 22 espèces migratrices.

Globalement, les activités humaines pratiquées sur le Val d'Allier 03, selon les conditions dans lesquelles elles sont pratiquées, peuvent être la cause de perturbations de la dynamique fluviale, de dégradations et/ou destructions et/ou fragmentations des habitats naturels, de dégradations de la ressource en eau et de perturbation des espèces et des habitats. A l'inverse elles peuvent avoir des effets positifs sur la biodiversité comme par exemple la compensation de l'altération de la dynamique fluviale par endroit ou le maintien d'une trame herbacée (pâturage extensif, fauche), la création de milieux favorable à l'avifaune (réaménagement écologique des gravières), ...

Objectifs de développement durable :

Au nombre de 6, les objectifs de développement durable sont principalement centrés sur les habitats naturels à forte valeur patrimoniale (pelouses pionnières et forêts alluviales) ainsi que les espèces et habitats d'espèces liées aux milieux alluviaux, ayant justifiés la désignation des sites en ZSC et ZPS. Le but majeur étant favoriser une gestion durable et adaptée aux enjeux de préservation et de restauration de cette mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire :

- A. Préserver voire restaurer une dynamique fluviale active et un espace de mobilité ***
- B. Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire **
- C. Restaurer les milieux naturels dégradés *
- D. Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob ***
- E. Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces **
- F. Evaluer la mise en œuvre du Docob et suivre l'évaluation des habitats et des espèces **

Mesures de gestion prévues :

Les mesures proposées sont de 4 grands types :

- Etudes et suivis : l'amélioration de la connaissance et le suivi de l'évolution écologique du site constitue une base nécessaire aux actions de gestion ;
- Gestion : lorsqu'il est nécessaire d'intervenir pour adapter des pratiques (agricoles, forestières...) ou mettre en œuvre des actions précises visant le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation d'habitats ou espèces ;
- Valorisation et sensibilisation : constitue un moyen d'appropriation locale de la démarche et l'intégration des enjeux écologiques au fonctionnement du territoire. La sensibilisation est par ailleurs un parallèle nécessaire à la préservation ;
- Animation : pour mettre en œuvre l'ensemble des objectifs fixés dans le DOCOB.

Budget prévisionnel :

L'ensemble des actions proposées se traduit par une prévision budgétaire sur les 6 ans de validité de ce Document d'objectifs (2017-2022) de 427 880 €, MAEC et contrats Natura 2000 non inclus.

I. Les sites Natura 2000 du Val d'Allier 03

A. Présentation des sites Natura 2000 du Val d'Allier 03

1. Localisation

Le présent Docob concerne les 3 sites Natura 2000 couvrant le Val d'Allier dans sa traversée du département de l'Allier :

- 2 sites désignés au titre de la directive européenne Habitats-Faune-Flore (DHFF) :
 - « Vallée de l'Allier Sud », resserré autour du Domaine Public Fluvial (DPF), de Mariol à Varennes-sur-Allier (pont de Chazeuil)
 - « Vallée de l'Allier Nord », resserré autour du DPF, de Varennes-sur-Allier (pont de Chazeuil) à Château-sur-Allier
- 1 site désigné au titre de la directive européenne Oiseaux (DO) :
 - « Val d'Allier Bourbonnais », qui s'étend plus largement de part et d'autre dans la plaine et qui englobe en partie les autres 2 sites Natura 2000

Ces 3 sites interconnectés sont regroupés sous l'appellation **Sites Natura 2000 Val d'Allier 03**.

Cet ensemble représente un linéaire de 115 km de rivière et une surface de 19 082 ha (dont 24 % en DPF).

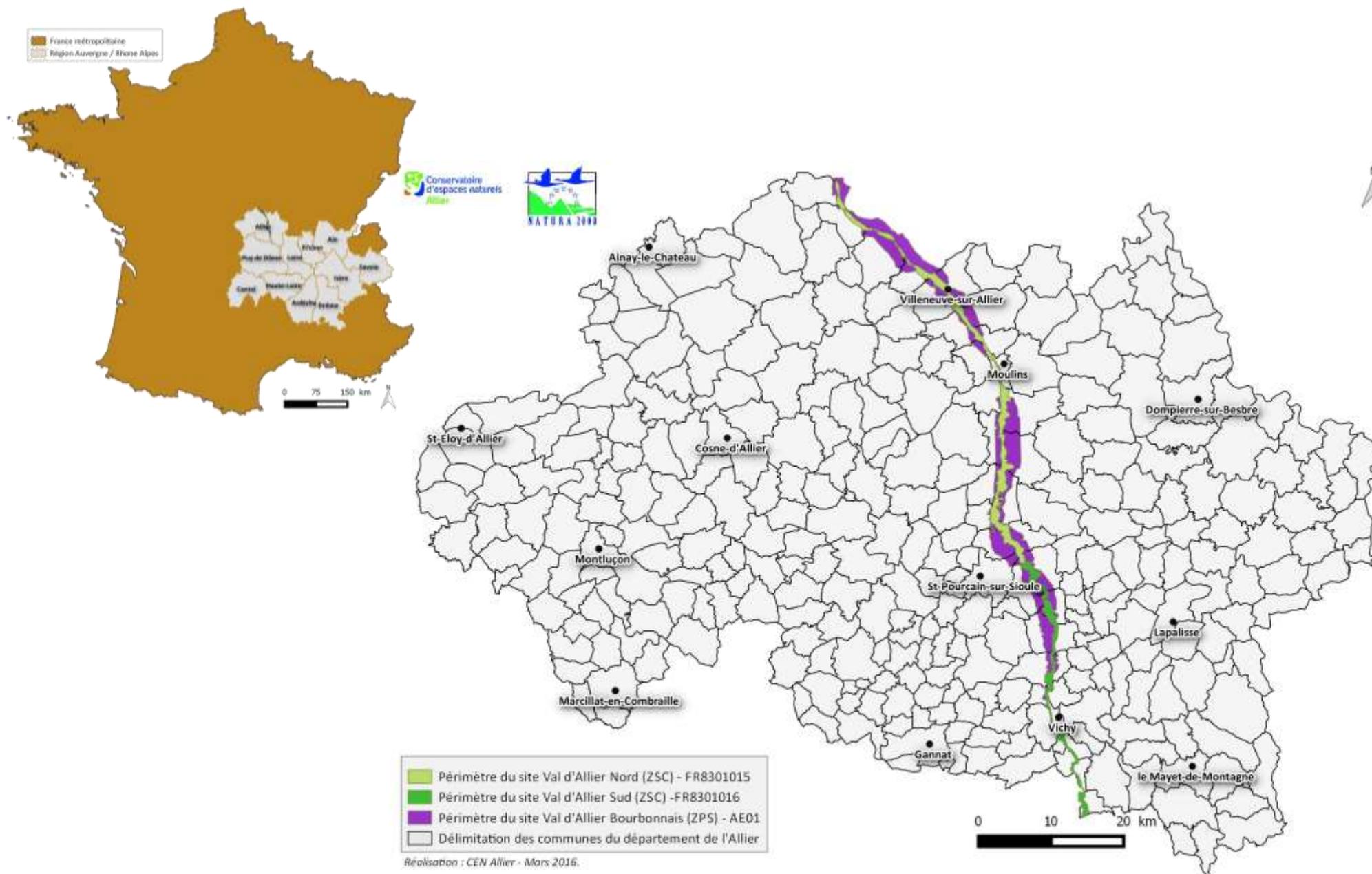
Ils s'étendent sur 41 communes (dont 36 en Allier, 2 dans le Puy-de-Dôme et 3 dans la Nièvre).

Tableau 1 : Fiche d'identité des sites Natura 2000 du val d'Allier 03

Nom officiel du site	Val d'Allier Bourbonnais	Vallée de l'Allier Sud	Vallée de l'Allier Nord
Désigné au titre de la Directive	« Oiseaux » 79/409/CEE Zone de Protection Spéciale (ZSC)	« Habitats, faune et flore » 92/43/CEE Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	« Habitats, faune et flore » 92/43/CEE Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
Date de la désignation	03/11/2005	07/12/2004	07/12/2004
Numéro officiel du site	FR 831 0079	FR 830 1016	FR 830 1015
Localisation du site	Régions : Auvergne-Rhône-Alpes, et Bourgogne-Franche-Comté, Départements : Allier et Nièvre 33 communes	Région : Auvergne-Rhône-Alpes Départements : Allier et Puy-de-Dôme 17 communes	Région : Auvergne-Rhône-Alpes Département : Allier 23 communes
Superficie officielle du site *	18 063 ha	2 091,9 ha	4 334,7 ha
Préfet coordinateur	Préfet de l'Allier	Préfet de l'Allier	Préfet de l'Allier
Président comité de pilotage	Préfet de l'Allier	Préfet de l'Allier	Préfet de l'Allier
Structure porteuse	Etat	Etat	Etat
1 ^{ers} Documents d'objectifs (2001-2016)			
Validation	2002	2001	2002
Rédaction	Bureau d'études Mosaïque-Environnement		
Animation	Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier		
Présent Docob (commun au 3 sites)			
Validation	Copil du 11/01/2017		
Rédaction	Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier		
Animation 2016	Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier		

* suite aux recalages parcellaires et consultation de décembre 2015

Figure 1 : Localisation des sites Natura 2000 du Val d'Allier 03 en région Auvergne-Rhône-Alpes et sur le département de l'Allier



2. *Présentation du site*

La rivière Allier, principal affluent de la Loire, constitue un élément emblématique du département du même nom, qu'elle traverse du sud au nord. La nature sableuse de la plaine où s'écoule la rivière lui permet de conserver un lit mobile, en perpétuelle évolution.

Cette divagation naturelle préservée fait de l'Allier l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe, à l'origine d'un patrimoine naturel très riche et de paysage originaux, souvent grandioses. Ainsi, au fil des modifications du tracé de ses méandres, l'Allier entretient, crée ou recrée une multitude de milieux naturels tels que les plages de sable et galets, des bras morts, appelés boires, des prairies ou encore des forêts alluviales, lieux de vie d'une faune et d'une flore caractéristiques.

Par ailleurs, l'Allier et sa nappe alluviale constituent une réserve d'eau potable de première importance puisqu'elle alimente près de 2/3 des habitants du département de l'Allier. La vallée de l'Allier est le siège de nombreuses activités humaines dont certaines, par leur action sur le territoire, ont contribué à façonner ces espaces remarquables.



Figure 2 : Dynamique fluviale de l'Allier entre Châtel-de-Neuvre et La Ferté-Hauterive (CEN Auvergne, M.Cramois)



Figure 3 : Lit de l'Allier au Veurdre (CEN Allier, P.Busser)

3. Périmètres des sites

Tableau 2 : Caractéristiques des périmètres des sites Natura 2000

Nom officiel du site Natura 2000	Val d'Allier Bourbonnais	Vallée de l'Allier Sud	Vallée de l'Allier Nord
Superficie officielle (FSD) du site (suite aux recalages parcellaires et consultation de décembre 2015)	18 063 ha	2 091,9 ha	4 334,7 ha
Localisation	Entre Creuzier-le-Vieux (Pont Boutiron) et Château-sur-Allier	Entre Mariol et Varennes-sur-Allier (pont de Chazeuil)	Entre Varennes-sur-Allier (pont de Chazeuil) et Château-sur-Allier
Linéaire de rivière	95 km	45 km	70 km
Largeur du site	Entre 500 m et 4500 m	Entre 90 m et 1400 m	Entre 100 m et 1500 m
Nature de propriété	20 % DPF 80 % Propriété privée	62 % DPF 38 % Propriété privée	75 % DPF 25 % Propriété privée
Sites Natura 2000 du val d'Allier 03			
Superficie totale	19 082 ha		
Localisation	Entre Mariol et Château-sur-Allier		
Linéaire de rivière	115 km		
Largeur du site	Entre 90 m et 4500 m		
Nature de propriété	24 % DPF (soit environ 4500ha de DPF) 76 % Propriété privée		

Le périmètre du site Val d'Allier Bourbonnais a été arrêté suite à la consultation des communes en 2003.

Les périmètres des sites Vallée de l'Allier Sud et Vallée de l'Allier Nord ont été arrêtés suite à la consultation des communes de décembre 2015.

Ces derniers périmètres ont donc fait l'objet d'ajustements depuis les précédents Docob (validés en 2001-2002), pour être recalés sur les limites de parcelles cadastrales. Ce recalage a permis d'une part d'intégrer des zones à enjeux pour la conservation des milieux naturels, permettant d'améliorer la cohérence écologique de ces périmètres, et d'autre part d'exclure des zones sans enjeu patrimonial (zones urbanisées ou de grandes cultures). Ce réajustement des périmètres facilitera une meilleure mise en œuvre de la politique contractuelle Natura 2000 (Contrats, Chartes, Mesures Agro-environnementales et climatiques).

Annexe 1 : Cartes de présentation des périmètres au 1/25000^e

Notons que :

- Le site « Vallée de l'Allier Sud » est en partie inclus, sur sa partie sud (sur 247,52 ha) dans le site Natura 2000 « Val d'Allier Saint-Yorre-Joze », découlant de la DO (ZPS - FR 831 1032), faisant l'objet d'un autre docob ;
- Le site « Val d'Allier Bourbonnais » est inclus en partie, sur sa partie nord (sur 520,3 ha) dans le site Natura 2000 « Val d'Allier Bourguignon » (ZSC - FR 2600969), dans sa partie centrale (sur 22,62 ha) dans le site Natura 2000 « : Massif forestier des Prieurés : Moladier, Bagnolet et Messarges » (ZSC – FR 830 2022) et à la confluence avec la Sioule (sur 92,67 ha) dans le site Natura 2000 « Basse Sioule » (ZSC – FR 830 1017), sites découlant de la DHFF, et faisant l'objet d'autres Docob.

Tableau 3 : Communes et surfaces concernées par les sites Natura 2000

Communes	Département	Surface en zone Natura 2000 (Ha)	% commune en Natura 2000	ZPS Val Allier Bourbonnais		ZSC Vallée Allier Nord		ZSC Vallée Allier Sud		Population (INSEE 2012)
				Surf. communale dans le site (Ha)	% commune dans le site	Surf. communale dans le site (Ha)	% commune dans le site	Surf. communale dans le site (Ha)	% commune dans le site	
Abrest	Allier	150	14,56%					150	14,56%	2758
Aubigny	Allier	530	31,09%	530	31,09%	297	17,42%			139
Avermes	Allier	204	13,12%	202	12,99%	108	6,95%			3794
Bagneux	Allier	703	27,68%	703	27,68%	307	12,09%			315
Bellerive-Sur-Allier	Allier	39	2,08%					39	2,08%	8924
Bessay-Sur-Allier	Allier	1298	37,49%	1298	37,49%	256	7,39%			1434
Billy	Allier	80	7,77%	80	7,77%			71	6,89%	835
Bressolles	Allier	323	13,70%	167	7,09%	266	11,29%			1019
Charmeil	Allier	168	22,73%	153	20,70%			107	14,48%	383
Chateau-Sur-Allier	Allier	235	8,44%	235	8,44%	117	4,20%			187
Chatel-De-Neuvre	Allier	476	24,69%	476	24,69%	246	12,76%			568
Chemilly	Allier	636	37,68%	636	37,68%	188	11,14%			631
Contigny	Allier	1018	57,16%	1018	57,16%	208	11,68%			614
Crechy	Allier	568	47,77%	567	47,69%			252	21,19%	486
Creuzier-Le-Vieux	Allier	32	2,81%	31	2,73%			22	1,93%	3442
La Ferte-Hauterive	Allier	1186	54,40%	1186	54,40%	640	29,36%			302
Hauterive	Allier	85	10,65%					85	10,65%	1167
Marcenat	Allier	967	49,62%	967	49,62%			174	8,93%	370
Mariol	Allier	204	20,22%					204	20,22%	762
Monetay-Sur-Allier	Allier	133	11,15%	133	11,15%	65	5,45%			515
Montilly	Allier	420	19,01%	420	19,01%	194	8,78%			546
Moulins	Allier	99	11,41%	1	0,12%	99	11,41%			19094
Neuvy	Allier	263	13,84%	262	13,79%	63	3,32%			1510
Paray-Sous-Briailles	Allier	958	43,02%	958	43,02%	28	1,26%	245	11,00%	651
Saint-Germain-Des-Fosses	Allier	231	28,03%	231	28,03%			95	11,53%	3775
Saint-Leopardin-D'augy	Allier	1127	28,31%	1127	28,31%	201	5,05%			388
Saint-Loup	Allier	532	30,26%	532	30,26%	147	8,36%			556
Saint-Pourcain-Sur-Sioule	Allier	225	6,33%	225	6,33%	25	0,70%			5120
Saint-Remy-En-Rollat	Allier	338	16,33%	325	15,70%			146	7,05%	1700
Saint-Yorre	Allier	98	15,08%					98	15,08%	2857
Toulon-Sur-Allier	Allier	1062	27,05%	1025	26,11%	310	7,90%			1171
Trevol	Allier	515	12,65%	515	12,65%	71	1,74%			1756
Varennes-Sur-Allier	Allier	956	39,29%	956	39,29%	72	2,96%	285	11,71%	3574
Le Veurdre	Allier	335	15,63%	334	15,58%	271	12,64%			497
Vichy	Allier	69	11,75%					69	11,75%	24992
Villeneuve-Sur-Allier	Allier	728	27,77%	728	27,77%	155	5,91%			1066
Chantenay-Saint-Imbert	Nièvre	580	13,75%	580	13,75%					1232
Livry	Nièvre	759	28,18%	759	28,18%					695
Tresnay	Nièvre	703	39,38%	703	39,38%					188
Saint-Priest-Bramefant	Puy-De-Dôme	46	2,42%					46	2,42%	904
Saint-Sylvestre-Pragoulin	Puy-De-Dôme	3	0,13%					3	0,13%	1087
Total		19 082 ha		18 063 ha		4 334 ha		2 091 ha		102004

B. Les sites du Val d'Allier 03 au sein du réseau Natura 2000

1. *Le réseau Natura 2000*

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites en Europe pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la DHFF, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en ZPS au titre de la DO soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain (6 823 651 ha hors domaine marin ; 697 002 ha en domaine marin):

- 1334 sites au titre de la DHFF. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites au titre de la DO. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le réseau Natura 2000 comprend 267 sites pour une superficie 927 156,3 ha, soit 13,3 % de la région (Source : DREAL Auvergne mai 2016), soit :

- 217 sites en ZSC au titre de la Directive Habitat (8.3% de la superficie de la région).
- 50 sites en ZPS au titre de la Directive Oiseaux (9.2% de la superficie de la région).

La mise en œuvre des actions sur les sites Natura 2000 repose sur plusieurs éléments :

- La composition d'un Comité de pilotage, chargé sous la présidence du Préfet ou de la collectivité porteuse, de valider le Document d'objectifs (Docob) et superviser les actions menées au titre de Natura 2000
- L'élaboration d'un Docob, document de référence, définissant l'état des lieux du ou des sites, les enjeux, objectifs et actions à mettre en œuvre
- La désignation d'une structure animatrice, en charge de la mise en œuvre du Docob. Les principales missions de la structure animatrice sont l'information des usagers et porteurs de projet, la veille à la comptabilité des projets, l'impulsion ou la mise en œuvre d'actions définies dans le Docob.

2. Mise en œuvre de Natura 2000 sur le val d'Allier 03

Comité de pilotage (COPIL)

Chacun des 3 sites Natura 2000 du Val d'Allier 03 possède une liste de membres du comité de pilotage distincte. Ces 3 listes ont été arrêtées puis révisées par les arrêtés préfectoraux :

- du 27/02/2001 (APn°583/01), renouvelé le 23/04/2008 (APn°1829/08), puis remis à jour le 20/09/2016 (APn°2546/2016) pour le Val d'Allier Bourbonnais
- du 06/10/1999 (APn°6935/99), renouvelé le 23/04/2008 (APn°1828/08) et complété le 20/05/2008 (APn°2148/08) puis remis à jour le 20/09/2016 (APn°2545/2016) pour le Val d'Allier Sud
- du 27/02/2001 (APn°583/01), renouvelé le 23/04/2008 (APn°1833/08), complété le 20/05/2008 (APn°2147/08) puis remis à jour le 20/09/2016 (APn°2547/2016) pour le Val d'Allier Nord

Les membres ainsi désignés se composent des administrations, collectivités, organisations socio-professionnelles, associations et usagers concernés par les périmètres de chacun des sites.

Depuis 2004, les trois comités se réunissent conjointement lors d'un comité de pilotage unique regroupant les 3 sites Natura 2000 du Val d'Allier 03.

Annexe 2 : Composition des comités de pilotage des sites Vallée de l'Allier Nord, Vallée de l'Allier Sud et Val d'Allier Bourbonnais

Docob

Les sites du Val d'Allier 03 ont fait l'objet de l'élaboration de premiers Docob pour chacun des sites, validés sous l'égide de la préfecture en :

- 2001, pour le site Vallée de l'Allier Sud
- 2002, pour le site Vallée de l'Allier Nord et Val d'Allier Bourbonnais.

Le présent Docob a pour vocation de réactualiser et fusionner les 3 précédents Docob.

Annexe 3 : Compte rendu des comités de pilotage de réactualisation du docob (2016-2017).



Figure 4 : Rivière Allier à Créchy (CEN Allier).

I. Les précédents Docob sur le Val d'Allier 03

A. Rappel des objectifs et actions définis par les précédents Docob 2001-2002

Les sites du Val d'Allier 03 ont fait l'objet de l'élaboration de 3 Docob distincts élaborés par le bureau d'études Mosaique-Environnement et validés sous l'égide de la Préfecture de l'Allier en deux étapes :

- Docob du site Vallée de l'Allier Sud, validé en 2001
- Docob des sites Vallée de l'Allier Nord et Val d'Allier Bourbonnais, validés en 2002

Le CEN Allier a été désigné structure animatrice dès 2002 sur le Vallée de l'Allier Sud, puis en 2004 pour le Vallée de l'Allier Nord et le Val d'Allier Bourbonnais.

Ces 3 Docob avaient pour objectifs principaux de :

- Favoriser le maintien voire la restauration d'une dynamique fluviale active et d'un espace de mobilité pour la rivière
- Favoriser le maintien et le retour d'activités humaines adaptées
- Informer, sensibiliser à la préservation de ce patrimoine naturel

Ils regroupent un ensemble de 79 mesures, organisées en 4 grands thèmes :

- **Thème 1 : Animation, coordination des procédures, communication-information-formation**
- **Thème 2 : Mesures foncières et réglementaires**
- **Thème 3 : Mesures de gestion**
- **Thème 4 : Suivi et évaluation**

B. Animation des Docob et mise en œuvre des actions 2003-2016

1. *Thème 1 : Animation, coordination des procédures, communication-information-formation*

Ces actions relèvent de l'animation générale du Docob, notamment à travers la désignation d'une structure animatrice, le suivi des politiques et programmes relatifs au territoire et les actions de communication et sensibilisation.

La mission de la structure animatrice a été avant tout d'informer sur les enjeux Natura 2000 des sites (maintien de la dynamique fluviale, préservation du patrimoine naturel, intégration de activités humaines) mais également de veiller à la compatibilité des projets et d'impulser ou assurer la mise en œuvre des actions définies par les Docob.

Cette mission s'est notamment traduite par la construction et la mise en œuvre des outils de contractualisation Natura 2000 destinés aux ayants droits du site : mesures agricoles (CTE, CAD, MAET, puis MAEC), contrats Natura 2000 et charte Natura 2000.

- Depuis la validation des Docob, l'animation a été menée par la même structure animatrice, le CEN Allier. Ceci a permis d'établir une stabilité dans la conduite de l'animation, le lien avec les acteurs locaux ainsi que la connaissance et la maîtrise des logiques d'acteurs locales. Grâce à ce travail, le site bénéficie d'une appropriation locale obtenue grâce au travail de terrain et aux actions liées à l'animation des Docob.

- La coordination des procédures et réglementations a été menée dans le cadre de l'animation générale du site. La structure animatrice a répondu à l'ensemble des sollicitations émanant des services de l'Etat, des collectivités et des porteurs de projets. Elle a pu être associée aux projets initiés par l'Etat et aux autres projets et programmes territoriaux. Des actions d'information sur les enjeux Natura 2000 des sites, de conseils et d'expertises techniques et scientifiques ont ainsi pu être apportées pour veiller à la compatibilité des projets avec les enjeux de préservation du patrimoine naturel et de la dynamique fluviale de l'Allier.

- Plusieurs actions de communication ont été mises en œuvre au titre de Natura 2000 depuis la validation des Docob, notamment lettre d'informations, communication *in situ*, articles dans les bulletins municipaux, constitution d'un site internet dédié aux sites Natura 2000 du Val d'Allier, formation à destination des lycées agricoles... Le Val d'Allier 03 a été ou est concerné par de nombreux programmes de préservation (Natura 2000, Réserve Naturelle Nationale, SAGE, Espaces Naturels Sensibles, Loire-nature, Sur les traces de l'Allier...), déployant chacun des actions de communication. Face au manque de coordination et à la multitude des lettres d'information diffusées sur le sujet sur le territoire, le CEN Allier a proposé de ne plus publier de lettre à partir de 2007. Pour être pertinentes, les actions de communication nouvellement proposées devront être complémentaires à celles réalisées dans le cadre des autres programmes. Elles doivent s'inscrire dans une action coordonnée à destination des usagers du site et des collectivités. Cette coordination pourrait être du ressort de l'animateur Natura 2000 sur le département de l'Allier.

2. Thème 2 : Mesures foncières et règlementaires

- Les mesures d'actions foncières ont été mises en œuvre sur le périmètre des sites Natura 2000 entre Créchy et Montilly dans le cadre d'autres programmes, dont certains antérieurs à la mise en œuvre de Natura 2000. Des acquisitions foncières (210 ha) ont été réalisées par le CEN Auvergne ou le CEN Allier sur la périphérie du DPF pour la préservation de la dynamique fluviale (zones d'érosion) et pour la préservation du patrimoine naturel, successivement dans le cadre des programmes Loire-nature, Contrat nature Val d'Allier et acquisition zones humides (objectifs Grenelle), cofinancées par l'Agence de l'Eau, l'Europe et les collectivités. D'autres accords fonciers ont pu être développés avec des propriétaires privés (conventions). Certaines de ces dispositions (notamment l'acquisition de zones érodables) fait aujourd'hui partie des actions prévues dans le cadre du SAGE Allier Aval. Ces actions foncières ont permis le renforcement de l'implantation territoriale de la structure animatrice.
- La structure animatrice a pu accompagner la mise en place des évaluations d'incidence Natura 2000 avec les services de l'Etat. Elle joue le rôle de veille et de conseil pour les porteurs de projets. Elle a également accompagné l'élaboration du SAGE Allier Aval, validé en 2015, qui intègre des enjeux communs aux Docob Natura 2000, dont l'enjeu prioritaire de préservation de la dynamique fluviale.
- La structure animatrice a impulsé et suivi la mise en place en 2011 d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur le DPF hors réserve naturelle, permettant d'assurer la préservation des habitats par le maintien d'usages extensifs et la réactualisation des APPB concernant les sites de reproduction des oiseaux nichant au sol.
- Un travail de concertation a également eu lieu pour une remise à jour et une adaptation régulière des arrêtés de location de francs-bords, réglementant l'usage agricole sur le DPF.
- Les mesures relatives à la mise en place de la réglementation des boisements n'ont pas été mises en œuvre car jugées non prioritaires, les boisements étant presque en totalité situés sur le DPF. Cependant, la question de l'intérêt des boisements dans la plaine alluviale comme « zone refuge » ou bien comme continuité écologique forestière reste importante.
- Le suivi de ces procédures permet à l'animateur d'avoir un regard global des projets pouvant toucher le site, de mesurer leurs impacts cumulatifs et de contribuer aux réflexions et projets touchant l'aménagement du territoire du Val d'Allier 03.

3. Thème 3 : Mesures de gestion

- Gestion des milieux non agricoles : les actions de ce thème relèvent à la fois de la gestion d'espaces (DPF), d'habitats naturels et d'espèces. Ces actions, nombreuses, n'ont pas fait l'objet d'une mise en œuvre importante, faute de leviers d'action et de recul sur l'évolution de ce territoire, mais quelques expérimentations ont eu lieu. Des échanges réguliers ont été mis en place entre la structure animatrice et les services en charge de la gestion du DPF (DDE puis DDT) dès 2002, notamment à travers la signature d'une charte en 2005. Ces échanges visent la compatibilité du programme de gestion du DPF avec les enjeux Natura 2000. La lutte contre les espèces envahissantes a également été une action prioritaire, notamment suite à l'apparition de la jussie à grandes fleurs en 2003. Malgré des tentatives de lutte et la mise en œuvre d'actions lourdes d'arrachage, il semble que ces actions soient pour l'heure vaines face à des espèces déjà installées. L'accent doit aujourd'hui être mis sur la veille et l'intervention d'urgence dès l'apparition d'espèces nouvelles, dès le début de colonisation, ou, pour les espèces déjà fortement implantées, sur des secteurs précis à enjeux forts.

Certaines mesures n'ont pas été mises en œuvre suite à un consensus telle que la reconnexion d'annexes hydrauliques sur les secteurs où la dynamique fluviale reste active. En effet, par manque de connaissances sur ces milieux et leurs espèces et du fait que ces actions ne sont pas apparues prioritaires dans la mise en œuvre de travaux, cette mesure a été reportée. De plus, la vision de la gestion de ces habitats sensibles a évolué au cours de l'animation des Docob et il apparaît important aujourd'hui de réévaluer l'opportunité et les possibilités de sa réalisation. En effet, une action expérimentale, menée par la FDPMA 03 a été réalisée en 2011, dont le retour d'expérience apparaît aujourd'hui positif (retour des frayères à brochets et des populations de bouvière au sein de la boire).

Peu d'actions ont été mises en œuvre spécifiquement sur les espèces au titre de Natura 2000. En effet, avant toutes actions sur les espèces, il s'agit de mieux connaître leur répartition et d'évaluer leur état de conservation avant la mise en œuvre de travaux de gestion. L'animation des Docob a donc été orientée sur l'amélioration des connaissances des espèces et habitats d'intérêt communautaire avant toute réalisation de mesures de gestion.

Au regard des actions mises en œuvre et des sollicitations des partenaires, il semble qu'il soit important de redéfinir les actions liées aux zones non agricoles en termes de priorités mais également de pertinence.

- Gestion agro-environnementale :

Les problématiques agricoles ont pu être abordées essentiellement à travers l'élaboration et la mise en place des différents dispositifs d'aide qui se sont succédés (CTE, CAD, MAE). Ces actions ont permis avant tout un maintien de l'existant, un enrayment de la dynamique de disparition de certaines zones tampons (prairies de la plaine alluviale) et un maintien de l'entretien des zones de francs bords. Ces actions ont permis de prendre conscience de l'enjeu que revêt l'élevage en bord d'Allier, et du risque que représente son déclin voire sa disparition. Elles ont ainsi pu permettre le maintien de prairies et des éléments du réseau bocager aux abords du DPF ainsi que le soutien du pâturage sur celui-ci.

Certaines de ces actions ont également pu être mises en œuvre dans le cadre d'autres programmes notamment en ce qui concerne le maintien de prairies permanentes et la restauration/réhabilitation de haies.

Concernant les zones de francs-bords sur le DPF, aucune action de restauration n'a été entreprise. En effet, jusqu'alors il était couramment admis que la mobilité de la rivière suffisait à entretenir l'équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés. Les études récentes et les connaissances acquises au cours de l'animation Natura 2000, et des autres programmes, ont permis d'établir que la rivière seule ne suffit pas. Ainsi, ces actions de restauration non mises en œuvre devront faire l'objet d'une réflexion poussée dans les prochains Docob.

Les actions relatives à l'amélioration environnementale de certaines pratiques (retard de fauche, gel PAC, zones enherbées) n'ont que ponctuellement été mises en œuvre sur les sites Natura 2000 du Val d'Allier 03 via les CTE, aujourd'hui mis en œuvre via les MAEC.

Les actions liées à la gestion agro-environnementale ont, dès le départ, été jugées comme prioritaires pour répondre aux enjeux et objectifs définis par les Docob. C'est pourquoi elles ont fait l'objet d'une attention particulière, à la fois de la structure animatrice mais aussi des différents acteurs locaux. Cet aspect prioritaire des premières années semble aujourd'hui se maintenir. Elles ont permis à la fois d'appréhender les problématiques agricoles locales mais ont également contribué à une acceptation locale des enjeux environnementaux avec une approche qui n'était pas basée exclusivement sur des aspects environnementaux.

- Gestion des problématiques urbaines : les actions de cette thématique n'ont été que peu mises en œuvre. Ceci peut s'expliquer à la fois par un manque de sollicitations et par l'ambition de ces actions. En effet, la majorité ne relève pas du seul « pouvoir » de l'animation mais est également dépendant des partenaires et acteurs locaux et de leur volonté. Aussi, ces actions devront faire l'objet d'une remise à jour pour les envisager de manière plus fonctionnelles et devront également être réévaluées au regard de l'évolution de certaines réglementations.

- Gestion de la fréquentation et des activités de loisirs : cette thématique a notamment été abordée à travers la remise à jour de l'APPB concernant les oiseaux nichant au sol, interdisant le débarquement sur les îles protégées et à travers l'APPB sur le biotope de la rivière qui réaffirme l'interdiction de circulation motorisée sur le DPF en dehors des quelques chemins historiques. La structure animatrice a également contribué aux travaux de la CDESI (Commission Départementale Espaces Sites et Itinéraires) sur la question de la fréquentation des canoës du Val d'Allier. Une sensibilisation des usagers a pu être réalisée dans ce cadre, auprès des loueurs de canoës, in situ auprès des usagers et auprès des pêcheurs.

Les autres actions n'ont pas été mises en œuvre du fait du caractère non prioritaire, mais devront être intégrées de nouveaux afin de prévenir un éventuel engouement pour le développement des loisirs de plein air et de la fréquentation, notamment dans les secteurs péri-urbains.

4. Thème 4 : Suivi et évaluation

- Suivi du programme : ces actions relèvent essentiellement de la réactualisation du Docob, travail en cours.
- Suivi des espèces : la quasi-totalité des suivis prévus dans les Docob a été mise en œuvre, dans le cadre de Natura 2000 ou d'autres programmes. Ces suivis ont permis d'acquérir et d'enrichir les connaissances quant aux populations et à l'état de conservation des espèces. Ces actions ont un intérêt majeur pour juger de l'efficacité des actions mais aussi pour redéfinir les enjeux environnementaux et du site, notamment dans le cadre de la réactualisation des Docob.

Globalement, ces actions d'approfondissement des connaissances et d'évaluation ont permis, plus d'une dizaine d'années après la validation des Docob, d'acquérir un regard pertinent et cohérent sur les priorités d'action en terme d'espèces, d'habitats, d'habitats d'espèces et autres enjeux agricoles et non agricoles.

Tableau 4 : Liste des études menées sur les sites du val d'Allier, dans le cadre du financement Natura 2000

Titre – Année Auteur	Année Auteur	Vallée de l'Allier Nord	Vallée de l'Allier Sud	Val d'Allier Bourbonnais
Etat des populations de sternes sur le Val d'Allier 03	2005 LPO			
Définition de zones prioritaires de reconquête pastorale sur les francs-bords du Val d'Allier Bourbonnais et préconisations pour les notices de gestion MAET	2008 CEN Allier	X	X	
Etude de la faisabilité de la restauration des francs-bords du Val d'Allier par reconquête pastorale des lots identifiés comme prioritaires (lors de l'étude de 2008)	2011 CEN Allier	X	X	
Évaluation du statut de l'agrimon de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) sur le Val d'Allier sud en 2009 et le Val d'Allier nord en 2010.	CEN Allier	X	X	
Evaluation de l'évolution des boisements et des éléments du bocage sur un secteur des sites Natura 2000 du Val d'Allier 03	2010 CEN Allier			
Caractérisation des arbres à cavités et recherche des habitats favorables au taupin violacé (<i>Limoniscus violaceus</i>) sur un secteur des sites Natura 2000 du Val d'Allier	2010 CEN Allier	X		
Etude d'une forêt alluviale à bois tendre du Val d'Allier par l'analyse des syrphes	2011 CEN Allier		X	
L'œdicnème criard – Etat de la population nicheuse dans la partie centrale de la ZPS	2012 LPO			X
Etude de l'état de conservation des haies et arbres isolés dans le Val d'Allier et identification des habitats favorables au taupin violacé (<i>Limoniscus violaceus</i>)	2013	X		
Etude diachronique des milieux ouverts et fermés du Val d'Allier	2013 & 2014 CEN Allier	X	X	
Analyse bibliographique de l'intérêt des forêts alluviales du Val d'Allier	2014 CEN Allier	X	X	
Recherche du gomphe à pattes jaunes (<i>Gomphus flavipes</i>) et du Gomphe serpent (<i>Ophiogomphus cecilia</i>)	2014 CEN Allier		X	
Suivi de la répartition de la marsilée à quatre feuilles	2002 à 2015 CEN Allier		X	

Annexe 4 : Description des études menées sur les sites du val d'Allier, dans le cadre du financement Natura 2000

5. Outils de contractualisation – MAE, Contrats, Charte

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES :

Différents programmes d'aides agro-environnementales ont eu lieu sur les sites Natura 2000 du Val d'Allier 03 afin de maintenir voire restaurer les surfaces prairiales sur la plaine et les éléments de biodiversité, face à l'intérêt économique de la culture céréalière. Ces mesures indemnisent pendant 5 ans le maintien ou le rétablissement de pratiques agricoles adaptées aux enjeux locaux de préservation du patrimoine naturel.

Depuis 2002, 4 programmes d'aides ont successivement été proposés sur le Val d'Allier :

- CTE (Contrat Territorial d'Exploitation) 2001-2003
- CAD (Contrat d'Agriculture Durable) 2004-2008
- MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) 2009-2013
⇒ 60 agriculteurs bénéficiaires ; + de 1 000 ha, 5 km de haies engagés ; Budget de 1 100 000 € environ pour 5 ans (moyenne de 3 700 €/an/agriculteurs)
- MAEC (Mesures Agro-Environnementales Climatiques) 2015-2020
⇒ 1^{ère} année d'engagement 2015 : 33 dossiers ; près de 800 ha engagés ; Budget de 524 000 € environ pour 5 ans. Nouveaux engagements possibles en 2016.

Les actions rémunérées dans le cadre des MAEC visent les objectifs suivants :

- Pacages du DPF (francs-bords) et parcelles privées enclavées ou riveraines formant une même unité de gestion
 - Gestion extensive (notice de gestion pâturage)
 - Reconquête des milieux ouverts (travaux d'ouverture localisés suite à un diagnostic sur « les épines ») et gestion extensive (notice de gestion pâturage)
 - Maintien des milieux ouverts (travaux de maintien d'ouverture localisés suite à un diagnostic sur « les épines ») et gestion extensive (notice de gestion pâturage)
 - Mise en défens de milieux sensibles et gestion extensive (notice de gestion pâturage)
- Plaine alluviale (DPF exclu)
 - Préservation des prairies avec maintien de la richesse floristique (zéro fertilisation minérale et organique azotée)
 - Préservation des prairies avec maintien de la richesse floristique et gestion extensive (zéro fertilisation minérale et organique azotée/ ajustement pression pâturage)
 - Recréation de surfaces en herbe (conversion de cultures en prairies)
 - Préservation des haies
 - Préservation des arbres isolés
 - Préservation des mares
 - Préservation des bosquets

Annexe 5 : Mesures et bilan des différents programmes d'aides agro-environnementales sur le Val d'Allier 03

CHARTES :

La Charte Natura 2000 est un élément constitutif du Docob de chaque site et elle constitue l'autre volet de la politique contractuelle et volontaire de Natura 2000. A la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière, cependant elle ouvre droit à une exonération de la TFNB.

Elle contient des engagements de gestion courante et durable qui contribuent, selon les orientations définies dans le Docob, à la conservation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000. Ces engagements ne nécessitent pas de la part du signataire un investissement susceptible d'entraîner des coûts importants et relèvent davantage de bonnes pratiques. Elle contient des engagements de deux types : des engagements généraux valables sur l'ensemble du site ; des engagements différenciés en fonction des habitats ou des espèces par lesquels le signataire est concerné (milieux ouverts, milieux forestiers...).

Dans le cas des sites du Val d'Allier 03, la charte (commune aux 3 sites) contient des engagements spécifiques pour les milieux suivants : parcelles forestières, parcelles agricoles, boires et cours d'eau.

Tableau 5 : Bilan des surfaces engagées en Charte Natura 2000 par année

	Nombre de chartes signées	Surface contractualisée (ha)	Type d'engagement			
			Tous milieux	Parcelles forestières	Parcelles agricoles	Boires et cours d'eau
2010	2	90	x	x	x	x
2011	3	32	x	x	x	x
2012	4	89	x	x	x	
2013	5	179	x		x	x
2015	9	153	x	x	x	x
Totaux	23	543				

Annexe 6 : Charte Natura 2000 du Val d'Allier 03

CONTRATS NATURA 2000 :

Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 du Val d'Allier 03 entre 2002 et 2015, 3 contrats Natura 2000 ont été réalisés. Ces 3 contrats ont porté sur des chantiers d'élimination de la jussie à grandes fleurs en divers endroits du Val d'Allier 03, deux par technique manuelle et un par technique mécanique et mis en œuvre en partenariat avec la Fédération de pêche de l'Allier et les AAPPMA concernées.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ses contrats étaient de restaurer la fonctionnalité hydraulique et écologique de différentes annexes fluviales de l'Allier ; de permettre l'expression maximale de la biodiversité des habitats aquatiques indigènes d'intérêt communautaire ; de préserver les espèces et habitats aquatiques d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

Ils ont permis de mettre en œuvre la mesure A 32320 P : chantier d'élimination d'une espèce indésirable, qui correspond à l'action GM 8 de l'ancien Docob : maîtrise et suivi des espèces exotiques envahissantes.

Tableau 6 : Bilan des contrats engagés sur les sites Natura 2000 du Val d'Allier 03

Nom du contrat	Signataire	Période	Somme allouée(€)
Veille et arrachage manuel de la jussie sur 13 sites du Val d'Allier 03	CEN Allier	2006-2010	66 173,31
Chantier d'élimination de la jussie par arrachage mécanique sur la boire de la Bêche et le bras mort des trois sandres et de valorisation par compostage	CEN Allier	2009-2013	68 015,39
Chantier d'arrachage manuel de la jussie sur la Boire des Pinots (Mariol) et le recul de Morignat (Saint Germain des Fossés)	CEN Allier	2011-2015	6591,43
		Total	140 780,13

6. Aspects budgétaires

a) Animation

Tableau 7 : Bilan budgétaire de l'animation des 3 Docob du Val d'Allier 03

Budget annuel sur les 3 sites (sauf mention contraire)	2002*	2003*	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013**	2014**	2015	TOTAL (euros)	%
Animation Docobs / actions non agricoles	9622	7600	42 671	37 810	22 245	25 338	43 150	33 494	34 700	32 226	45 155	32 950	33 728	55 703	456 391,94	60
Appui à la mise en place mise en place d'actions de gestion agri-environnementale	0	960	2720	5760	2805	10 850	26 600	4772	4980	6017	0	0	2820	19 260	87 545	11
Suivi et évaluation	0	7250	700	3910	990	6380	7960	14 318	16 600	12 264	1350	35 001	60 384	3120	170 226	22
Communication-information-formation	0	3940	14027	2520	3960	8412	1400	0	4150	2025	2700	690	4700	2400	50 924	7
TOTAL (euros)	9622	19 750	60 118	50 000	30 000	50 980	79 110	52 583	60 430	52 533	49 205	68 641	101 632	80 483	765 087	100

*2002 et 2003 : animation uniquement de la ZSC Val d'Allier Sud / ** 2012 et 2013 : années de réalisation de la cartographie d'habitats (CHANES) des trois sites du Val d'Allier 03

b) Contractualisation

Les 3 contrats Natura 2000 engagés sur le site ont mobilisé 140 780 € entre 2006 et 2015.

Les 2 derniers programmes de mesures agro-environnementales engagées sur le Val d'Allier 03 ont permis de mobiliser plus de **1 625 000 €** à destination des agriculteurs, entre 2008 et 2015.

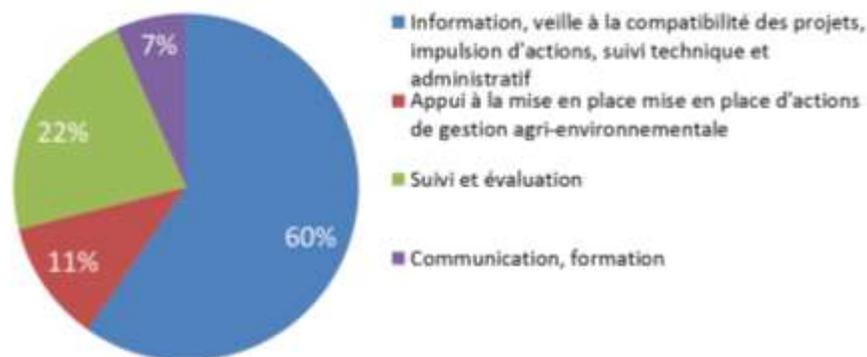


Figure 5 : Répartition des financements par poste pour l'animation des Docobs des 3 sites du Val d'Allier 03 sur la période 2002-2015

7. *Synthèse et orientations pour le nouveau Docob*

De façon générale, on retiendra que dès le début de la mise en œuvre des actions des Docob, l'accent a été mis sur les actions liées à l'information sur la prise en compte de l'enjeu principal du site : le maintien voire la restauration de la dynamique fluviale. La prépondérance de l'usage agricole et son interaction avec les enjeux Natura 2000 a incité la structure animatrice à proposer de nombreuses actions autour de cette thématique. La connaissance des enjeux floristiques et faunistiques ont également été des axes majeurs de travail.

La structure animatrice a ainsi pu être concertée pour un nombre important de projets, pour faire comprendre les enjeux et le fonctionnement du site. Elle s'est peu à peu imposée comme interlocuteur privilégié pour l'aménagement de ce territoire.

Force est de constater que certaines actions ont été mises en œuvre en priorité aux dépens d'autres actions jugées non prioritaires ou dont la pertinence a été remise en question.

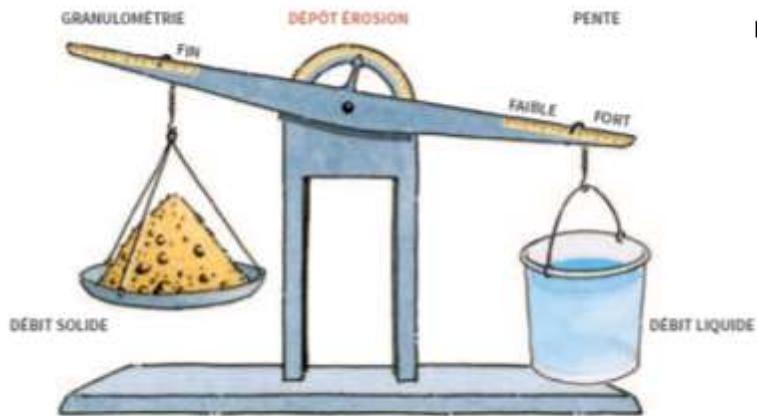
L'évolution du territoire et des procédures encadrant les activités et la progression de la connaissance sur cette évolution induisent de nouveaux enjeux de conservation et la nécessité d'une refonte des Docob.

II. Contextes environnemental et socio-économique

A. Particularité du Val d'Allier : une dynamique fluviale active

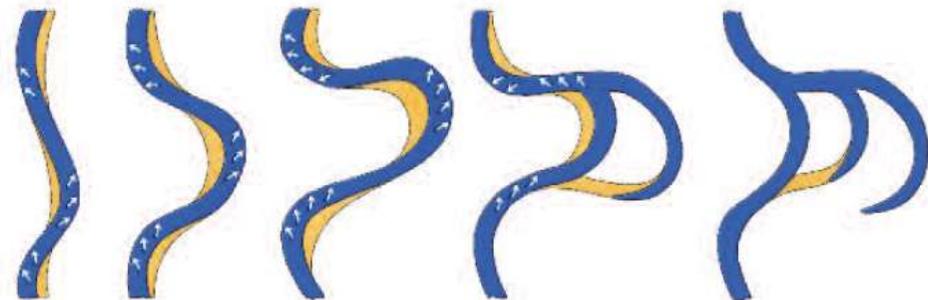
Annexe 7 : Synthèse des données abiotiques

La rivière Allier se caractérise par une mobilité latérale marquée de son lit liée à une dynamique fluviale peu contrainte. La dynamique d'un cours d'eau est régie par le principe de l'équilibre dynamique entre débit solide et débit liquide. La rivière dispose d'une certaine énergie liée à sa vitesse. Elle exerce alors des contraintes sur son lit pour dissiper cette énergie, en érodant et en transportant des sédiments de l'amont vers l'aval. La capacité de transport solide varie en fonction du débit liquide, de la pente, des caractéristiques des sédiments et des caractéristiques de l'écoulement (vitesse, largeur, profondeur). La rivière cherche alors à rétablir l'équilibre entre les différentes charges (liquide et solide) en érodant ou en déposant des matériaux. La réduction de la pente en arrivant sur les plaines de l'Allier oblige la rivière à dissiper sa force. Pour y parvenir, l'Allier réduit la pente en agrandissant son tracé. La vitesse du courant est alors ralentie. Ceci provoque le dépôt des alluvions, constituant le débit solide, notamment à l'intérieur des méandres. Pour rééquilibrer les débits solides et liquides, le cours d'eau érode les berges, en particulier sur l'extérieur des méandres. Ces phénomènes participent à la création et au « déplacement » de nouveaux méandres.



La balance de Lane et Borland illustre le principe de la dynamique fluviale des cours d'eau. Elle représente le fragile équilibre entre le débit solide (les sédiments) et le débit liquide qui conditionne la création de dépôts de sédiments ou au contraire l'érosion des berges. Ill. Philippe Coque.

Figure 6 : Illustration du phénomène de la dynamique fluviale



Évolution et recoupement d'un méandre.
Ill. Philippe Coque

Dans le département de l'Allier, l'Allier s'écoule sur un substrat meuble, facilement érodable. Au fil des siècles, elle s'est déplacée latéralement sur la plaine. Jusqu'au milieu du 19^e siècle, les débits solides et liquides de la rivière étaient beaucoup plus conséquents qu'aujourd'hui. La rivière charriait une grande quantité de sédiments et présentait un cours en tresse, avec de nombreuses îles sableuses sans cesse remaniées. Cette physionomie de la rivière s'est transformée à partir des années 1850-1900 (fin du petit âge glaciaire), avec des débits solides et liquides moindres et un style resserré sur un chenal unique en méandre. La plaine conserve la mémoire de ce large cours historique en tresse qui a donné naissance aux bras morts les plus éloignés du lit actuel. A l'échelle des 50 dernières années, la mobilité des méandres de l'Allier s'observe sur un fuseau couvrant parfois près d'un kilomètre de large. Cette érosion s'exerce même en l'absence de débordement de la rivière, essentiellement en période de hautes eaux et peut déplacer le cours de la rivière de 15 m par an sur les secteurs les plus dynamiques.

Annexe 8 : illustrations des anciens tracés dans la plaine entre Bessay-sur-Allier et Varennes-sur-Allier

La plaine d'Allier est également une vaste zone inondable. Les inondations résultent du débordement de la rivière mais également de la nappe alluviale occupant le sous-sol. Elles peuvent se produire aussi bien à l'automne (crues cévenoles, souvent liées à de forts orages en amont du bassin versant) qu'au printemps (crues océaniques liées à de fortes précipitations en provenance de l'ouest).

Le débit moyen de l'Allier dans le département du même nom est de 150 m³/s. Il peut fluctuer de 20 m³/s en période d'étiage à 5 000 m³/s (estimation du débit de la crue de 1790). La crue de 2003 a atteint 1 500 m³/s au Pont Régemortes.

L'Allier a connu de grandes crues, dites centennales (1 chance sur 100 de se produire chaque année), au 19^e siècle, en 1846, 1856 et 1866 (plus de 3 000 m³/s au Pont Régemortes), qui ont couvert de l'ordre de 20 000 ha sur le Val d'Allier Bourbonnais. La première moitié du 20^e siècle a également été marquée par de très nombreuses crues, comparables à celle de 2003 et qui se produisaient quasiment chaque année jusqu'à la grande crue de 1943 (plus de 2 500 m³/s). La fréquence et l'importance des crues semblent aujourd'hui bien moindres, même si le territoire reste toujours susceptible de subir une crue conséquente. Il résulte de ce constat de raréfaction relative des crues deux conséquences :

- Une perte de mémoire pour les riverains des zones les plus vulnérables (aménagement des zones inondables)
- Une action mécanique moindre sur le remaniement des sédiments et la limitation de la fermeture des milieux sur le DPF.

Annexe 9 : Hauteurs de crues mesurées à Moulins entre 1830 et 2011

L'Allier connaît des crues essentiellement en hiver et au printemps. Néanmoins, des phénomènes brutaux de type cévenol peuvent également se dérouler au cours de l'automne. Les effets de la rivière peuvent connaître des laps de temps variables (orages de quelques heures ou changements climatiques sur plusieurs siècles). Les crues participent activement à la mobilité de la rivière. Néanmoins depuis 1943, on observe la diminution des fréquences de crues et de leurs importances, et par conséquent la diminution de la régénération des milieux par ces phénomènes. De 1900 à 1950, une crue décennale ou trentennale (correspondant à 2003) était observée chaque année, balayant le lit moyen. La dernière crue centennale a quant à elle été observée en 1857. Par ailleurs, au-delà de leur impact sur la régénération des milieux naturels, les crues ont un rôle positif sur la nappe alluviale, contribuant à sa recharge et au renouvellement des alluvions de surface qui filtrent l'eau.

L'Allier présente une dynamique fluviale active, qui a façonné le paysage au cours du temps. Ceci permet alors la création et la destruction de milieux, ce qui garantit une mosaïque de milieux particulièrement riche. Elle se compose de milieux jeunes, comme les pelouses pionnières qui se développent sur les bancs de sable ou de galets qui sont régulièrement régénérés par les crues. Elle présente également des milieux mûres comme la forêt alluviale, typique des grands fleuves. Formation devenue rare en Europe, elle se développe sur des secteurs plus hauts et peu soumis aux inondations. On rencontre également des stades de végétation intermédiaires, parfois renouvelés au gré d'une crue ou de l'érosion. Le recoupement de méandres permet également la présence de nombreux bras morts et boires. Ces formations permettent d'accueillir une faune et une flore particulièrement riches.

B. Contexte socio-économique, interactions avec les sites Natura 2000

1. *Cadre foncier, institutionnel et réglementaire*

a) **Cadre foncier**

Sur les 19 082 ha couverts par les 3 sites Natura 2000 Vallée de l'Allier Sud, Vallée de l'Allier Nord et Val d'Allier Bourbonnais, réunis sous le nom de Val d'Allier 03 :

- Un peu plus de 4 500 ha font partie du DPF.
- 14 500 ha relèvent du domaine privé. Ils appartiennent majoritairement à des propriétaires privés et plus ponctuellement à des collectivités et établissements publics (communes, syndicats d'alimentation en eau potable, ...).

Tableau 8 : Surface en DPF par site Natura 2000

	Surface total site	Surface en DPF	% en DPF
Vallée de l'Allier Nord	4334 ha	2668 ha	62 %
Vallée de l'Allier Sud	2091 ha	1576 ha	75 %
Val Allier Bourbonnais	18 063 ha	3660 ha	20 %
Surface totale Val d'Allier 03	19 082 ha	4521 ha	24 %

Le DPF est la propriété de l'Etat français. Il est délimité légalement « par la hauteur des eaux coulant à pleins bords avant de déborder » (Article L2111-9 du Code général de la propriété des personnes publiques) (= *plenissimum flumen*).

La gestion du DPF relève de la compétence de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Le DPF est inaliénable. Les usages qui affectent le domaine doivent donc se pratiquer dans le cadre d'autorisations ou de conventions délivrées par le gestionnaire. Il peut s'agir d'autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine, de conventions de superposition de gestion, de conventions de transfert de gestion, d'autorisations de travaux. Par ailleurs, le périmètre du DPF implique la prise en compte de paramètres liés à la sécurité des biens et des personnes (écoulement des crues).

Plus de 80 AOT ont été délivrées en 2016 et concernent des usages diverses : élevage, pêche, activités de sports et loisirs, puits de captage, guinguettes... Ces AOT couvrent une surface totale 1130 hectares de DPF.

L'usage agricole reste prépondérant avec 33 francs-bords (portions du DPF) à usage pastoral, sur une surface totale de 832 ha. Sur ces lots, 29 (767 ha) sont actuellement loués à 25 agriculteurs riverains, sachant qu'un même lot peut parfois être loué par deux agriculteurs riverains regroupés ou à l'inverse

que différents lots peuvent être loués par un même agriculteur. Ces francs-bords constituent des vastes parcours incluant des zones prairiales mais également des zones de moindre intérêt agricole (fourrés, pelouses...). L'arrêté de location de francs-bords, accordé à titre précaire pour 3 ans, définit les conditions d'usage et reprend les prescriptions des lois et règlements en vigueur, notamment le Code du DPF et de la Navigation Intérieure, le Code du Domaine de l'Etat, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'APPB rivière Allier, ...

Sont notamment interdits : toute construction à caractère permanent, toute construction, clôture, plantation, dépôt ou autre obstacle pouvant gêner l'écoulement des eaux, le retournement des sols, le sur-semis, la mise en culture, tout traitement phytosanitaire (à l'exception des traitements encadrés par un arrêté préfectoral), tout amendement, tout dépôt de gravats, déchets végétaux et autres déchets, toute plantation forestière d'essences non autochtones, tout comblement des dépressions, bras morts et zones humides, ...

Annexe 10 : Exemple d'un arrêté d'occupation temporaire (AOT) sur le DPF

Annexe 11 : Détails des locations de francs-bords sur le DPF



Figure 7 : Pâturage sur les francs-bords

Les autorisations délivrées au fil du temps ont globalement permis le maintien d'usages extensifs sur le DPF. Ce statut a ainsi permis de préserver les espaces naturels caractéristiques et un espace de mobilité minimum.

L'érosion des berges s'exerce en premier lieu au sein du DPF.

En moyenne, 26 ha sont érodés chaque année par la rivière dans le département de l'Allier (données issues de l'étude réalisée par le CEN Auvergne, 2011), dont :

- 18 ha sur le DPF (68%),
- 8 ha sur des parcelles riveraines
 - o 2 ha sur les parcelles publiques ou appartenant aux Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN Auvergne et CEN Allier)
 - o 6 ha sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés

Un programme d'acquisition des parcelles privées soumises à l'érosion est engagé depuis la fin des années 1990, soutenu par l'Europe, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et les collectivités, apportant une forme d'indemnisation pour les propriétaires. Un travail est également engagé par les CEN auprès des agriculteurs pour maintenir voire restaurer une activité pastorale sur les parcelles touchées par l'érosion.

Annexe 12 : Répartition départementale des surfaces annuellement érodées sur le cours alluvial de l'Allier de Brioude au Bec d'Allier et nature foncière des surfaces annuellement érodées sur le Val d'Allier Bourbonnais

b) Procédures réglementaires

(1) Relatives au patrimoine naturel et à la dynamique fluviale

- **Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier**

Décret du 25 mars 1994

Neuf communes : Saint-Loup, Contigny, La Ferté-Hauterive, Monétay-sur-Allier, Châtel-de-Neuvre, Bessay-sur-Allier, Chemilly, Toulon-sur-Allier, Bressolles.

Créée en 1994, sur une superficie de 1450 ha, elle couvre le DPF auquel s'ajoutent les quelques enclaves privées sur un linéaire de plus de 21 km.

Sur ce secteur, toute action nuisible au développement de la flore, de la faune ou qui entraîne la dégradation de biotopes est réglementée ou interdite. L'Etat a délégué la gestion de cette réserve à l'Office National des Forêts (ONF) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Les grands objectifs de gestion visent à conserver la diversité et la naturalité des habitats et à préserver l'unité paysagère. Cela passe nécessairement par le maintien de la dynamique fluviale, par la protection des écosystèmes terrestres associés à la rivière, comme par l'amélioration des connaissances écologiques et la sensibilisation des publics. La réserve constitue un corridor écologique très important dans un environnement agricole qui s'est orienté vers la culture du maïs irrigué depuis 40 ans.

- **Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotope (APPB)**

Les APPB ont pour objectif de favoriser la conservation de milieux naturels nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces protégées sur le territoire français, qu'il s'agisse de faune ou de flore.

- **APPB «rivière Allier»** - Arrêté préfectoral du 26 mai 2011 : Sa zone d'application de 2873 hectares se situe à l'intérieur du DPF, comportant la rivière Allier sur tout son linéaire départemental, hors Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier, sur des zones naturelles (hors urbanisées et industrielles). Il interdit, conditionne ou soumet à autorisation certaines pratiques (travail du sol, traitement phytosanitaire, amendement, débroussaillage, circulation des véhicules à moteur,...).
- **APPB « oiseaux nichant au sol »** - Arrêté préfectoral (AP) du 26 mai 2011 et AP portant modification du 30/01/2017 : Il vise à préserver les zones essentielles à la survie de plusieurs espèces d'oiseaux protégées, en particulier la sterne naine, la sterne pierregarin, l'œdicnème criard. Ce nouvel arrêté a permis de remettre à jour les trois anciens APPB instaurés entre 1988 et 1993 qui s'appliquaient à des périmètres figés (sites parfois délaissés) et concernaient uniquement des lieux de nidification des sternes. Il permet une mise à jour chaque année de la localisation des sites concernés. Depuis 2017, cet APPB concerne 5 îlots localisés sur le DPF sur 6 communes (Château-sur-Allier, Saint-Léopardin-d'Augy, Moulins, Varennes-sur-Allier, Créchy, Saint-Yorre). Cet APPB permet d'encadrer et réglementer les actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique de ces milieux et plus particulièrement l'accès à ces sites en période de nidification des oiseaux nichant au sol (1 avril au 31 août).

Annexe 13 : Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotope (APPB)

- **Réserves de pêche sur le DPF**

- Pont barrage de Vichy (lot C4) : – limite aval : de l’aplomb du radier-seuil du pont barrage de Vichy jusqu’à une perpendiculaire au lit située à l’extrémité aval des escaliers de la rivière de canoë-kayak sur une distance de 120m – limite amont : 70m en amont du pont barrage (limite matérialisée par des bouées rouges délimitant la zone d’évolution des bateaux).
- Pont Régemortes à Moulins (lot C14) : 50m en amont du radier et 100m à l’aval (soit 35 m à l’aval de la sortie de la passe à poissons).
- A partir de 2017 (en projet) : Pont Boutiron à Charmeil : 50 m à l’amont et 100m à l’aval du dernier dimanche de janvier au premier samedi de juillet.

- **Réserves de chasse sur le DPF**

- Réserve 1 : entre le Pont SnCF d’Abrest et le Pont Boutiron
- Réserve 2 : entre le Pont de Chazeuil et la limite de la RNN
- Réserve 3 : entre la limite de la RNN et le chemin de Chavennes – commune d’Avermes (rive droite)

- **Projet soumis à autorisations administratives et à évaluation d’incidence**

Certains projets sont soumis à des autorisations administratives. Les demandes d’autorisations doivent faire l’objet d’évaluations des incidences afin de vérifier la compatibilité du projet et de sa mise en œuvre avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un impact significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Si tel est le cas, l’autorité décisionnaire doit s’opposer au projet (sauf projet d’intérêt public majeur et sous certaines conditions) ou conditionner son autorisation à la mise en place de mesures évitant ou limitant au maximum ces impacts. Seuls les projets qui n’ont pas d’impact significatif peuvent être autorisés. Les projets soumis à évaluation d’incidences sont définis à travers une liste nationale et deux listes locales.

La structure animatrice se tient à la disposition des porteurs de projet pour étudier la compatibilité du projet avec les enjeux Natura 2000, les éclairer sur les possibilités d’évitement, de réduction des éventuels impacts et en dernier lieu la définition des éventuelles mesures compensatoires.

Annexe 14 : Liste nationale et listes locales des projets soumis à évaluation d’incidences Natura 2000

- **Autres procédures réglementaires**

SAGE Allier Aval

Le Plan d’Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE du bassin versant de l’Allier Aval comporte des dispositions de mise en compatibilité qui ont une portée juridique. Les décisions, programmes publics et documents d’orientation (SCOT, PLUi, PLU, carte co, Schéma départemental des carrières, ...) applicables dans le périmètre du SAGE et pris dans le domaine de l’eau par les autorités administratives doivent en effet être compatibles ou rendus compatibles avec le PAGD, dans les conditions et les délais précisés par ce plan.

Servitude de mobilité

La loi sur les « Risques naturels et technologiques » de 2003 apporte un outil réglementaire permettant de préserver l’espace de liberté des cours d’eau et d’indemniser financièrement les propriétaires. Elle donne en effet à l’Etat et aux collectivités locales la possibilité d’instaurer des servitudes d’utilité publique permettant de créer ou de restaurer les zones de mobilité du lit mineur, dans lesquelles tous travaux et ouvrages pouvant faire obstacle à la divagation de la rivière sont interdits. La mise en place d’une servitude ouvre alors droit à des indemnités pour les propriétaires des terrains. Ces indemnités sont à la charge de l’Etat ou de la collectivité ayant demandé la création de la servitude. A ce jour aucune servitude de ce type n’a été créée sur l’Allier.

(2) Relatives à la ressource en eau

- **Périmètres de protection des puits de captage**

Ces périmètres sont instaurés pour réglementer les usages sur les parcelles situées autour des puits de captage.

- **Zone de captages prioritaires**

L'article 27 de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (Loi n° 2009-967 du 3 août 2009) qui vise à assurer la protection des aires d'alimentation des captages les plus menacées par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires, prévoit la mise en place de zones de protection et de plans d'actions contre ces pollutions sur les captages dits prioritaires. Ceux-ci ont été définis sur la base de trois critères : l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates ou les pesticides ; le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie ; la volonté de reconquérir certains captages abandonnés.

Annexe 15 : Arrêté de désignation des aires d'alimentation de captages prioritaires et des zones d'actions prioritaires sur le département de l'Allier (AP 3060/12)

Au sein du département de l'Allier, 10 aires d'alimentation de captage (AAC) ont été classées comme prioritaires (arrêté préfectoral 3060/12 du 19 novembre 2012), dont 8 le long de la rivière Allier. A l'exception d'un de ces captages riverain de l'Allier (Les Drives, Toulon sur Allier), il a été identifié dans chacune de ces AAC des Zones d'Actions Prioritaires (ZAP), correspondant à des zones de plus grande sensibilité vis-à-vis des pollutions diffuses.

Sur l'ensemble de ces AAC et ZAP, un programme d'actions vis-à-vis des pollutions diffuses agricoles et non agricoles est défini en vue d'améliorer ou de prévenir la dégradation de la qualité des eaux de captage sur les paramètres nitrates et/ou phytosanitaires. Le volet « non agricole » du programme d'actions concerne l'ensemble des AAC tandis que le volet agricole est circonscrit aux ZAP.

(Carte captages : inclus en annexe 19)



Figure 8 Puits de captage sur la commune de Paray-sous-Briailles, (P. Busser, CEN Allier)

- **Zone vulnérable**

Une partie du cours de l'Allier est classée en zone vulnérable (Directive Nitrates) depuis 1998. Il s'agit donc d'une zone où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et l'alimentation en eau potable.

c) Schéma de planification

Tableau 9 : Schémas de planification applicables sur le Val d'Allier 03

Données administratives	Quantification	Qualification	Description
Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)	1	Loire Bretagne	<p>La 3^e génération de SDAGE approuvée en 2015 est entrée en vigueur pour la période 2016-2021. Document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques élaborés à l'échelle hydrographique du bassin Loire-Bretagne (couvrant 155 000 km²), il fixe pour 6 ans les grandes priorités de gestion équilibrée de la ressource en eau via un programme pluriannuel de mesures.</p> <p>Il vise les objectifs généraux suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La restauration des fonctions naturelles des cours d'eau et des zones humides - La réduction de la pollution des eaux par les nitrates, le phosphore et les matières organiques - La réduction de la pollution par les pesticides et les substances dangereuses - La maîtrise des prélèvements d'eau - La protection des ressources pour l'eau potable - La réduction des risques d'inondation - La préservation d'un patrimoine remarquable : les zones humides et leur biodiversité, des rivières ouvertes aux poissons migrateurs, le littoral espace à la fois très attractif et très sensible, les « têtes de bassin » véritable capital hydrologique à l'extrême amont des cours d'eau - Le renforcement de la cohérence des territoires et des politiques et la sensibilisation de tous les acteurs.

Annexe 16 : Espace de mobilité de l'Allier.

Données administratives	Quantification	Qualification	Description
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	1	<p>Bassin Allier aval</p> <p>Validé par la CLE du 3 juillet 2015</p> <p>Approuvé par arrêté inter-préfectoral du 13 novembre 2015</p>	<p>Le SAGE recouvre un bassin versant de 6344 km², 270 km du cours de l'Allier, 5 départements (Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Allier, Nièvre, Cher) et 463 communes. Les documents du SAGE Allier Aval ont été approuvés par la Commission Locale de l'Eau le 3 juillet 2015.</p> <p>Le SAGE a un rôle central pour mettre en œuvre la « politique locale » de l'eau. Son objectif est de trouver un équilibre durable entre les besoins des activités socio-économiques du territoire et la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques. C'est au SAGE notamment que revient la mission de préciser, en concertation avec les acteurs du bassin Allier Aval (collectivités et usagers), les moyens permettant la restauration et le maintien de la fonctionnalité des nappes d'eau souterraines, des cours d'eau et de leurs milieux associés.</p> <p>Par ailleurs, il instaure réglementairement un espace de mobilité qui correspond à la zone à préserver pour permettre au cours d'eau de conserver son potentiel de divagation ainsi que le renouvellement optimal des écosystèmes. A l'intérieur de cet espace, il s'agit de ne pas faire obstacle au déplacement de la rivière.</p> <p>7 enjeux ont été retenus pour le SAGE du bassin versant Allier aval :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme - Vivre avec/ à côté de la rivière en cas de crues - Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin versant - Restaurer les masses d'eau dégradées afin d'atteindre le bon état écologique et chimique demandé par la DCE - Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant - Maintenir les biotopes et la biodiversité - Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs <p>A ces 7 enjeux opérationnels s'ajoute un enjeu transversal lié à la gouvernance du SAGE.</p> <p>L'animation de la mise en œuvre du SAGE Allier Aval est confiée à l'EPL.</p>
Schémas des carrières	1	Schéma départemental des carrières de l'Allier révisé et approuvé par arrêté préfectoral du 29 juin 2012	<p>Il définit les règles d'implantation des carrières dans le département de l'Allier et a pour principaux objectifs : une gestion économe de la ressource minérale et la protection de la ressource en eau. Il réaffirme dans la continuité du précédent schéma la volonté de faire progresser la substitution des matériaux alluvionnaires par ceux issus de roches massives et protège l'emprise des nappes alluviales d'accompagnement des cours d'eau.</p> <p>Le principe validé par le dernier schéma approuvé en 2012 est de ne plus autoriser de nouvelles exploitations en alluvions récentes. En outre, les carrières en alluvions anciennes ne sont autorisées que s'il est démontré qu'elles ne sont pas en connexion directe avec la nappe alluviale de l'Allier. Elles ne concernent donc plus le lit majeur du Val d'Allier Bourbonnais et donc les sites Natura 2000 du Val d'Allier 03.</p>

Données administratives	Quantification	Qualification	Description
Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI)	PGRI : 1 PPRI (Allier) : 5 PSS (Allier) : 1	Plans de gestion des risques d'inondation 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne	<p>Le plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne vise à mieux assurer la sécurité des populations, à réduire les dommages individuels et les coûts collectifs, et à permettre le redémarrage des territoires après la survenue d'une inondation.</p> <p>Ce plan de gestion s'applique sur l'ensemble du bassin. Il s'impose entre autres, à différentes décisions administratives, aux documents de planification urbaine, aux SCoT et PPR.</p> <p>Il comprend des dispositions applicables aux 22 territoires à risque d'inondation important.</p> <p>Il a été adopté le 23 novembre 2015 par le préfet coordonnateur de bassin, après avoir été soumis à une consultation publique du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015. L'arrêté préfectoral a été publié au journal officiel du 22 décembre 2015.</p> <p>Le plan de prévention du risque inondation (PPRI) constitue l'outil majeur de la prévention du risque d'inondation. Il permet notamment de déterminer des zones où l'urbanisation est limitée voir interdite, du fait de leurs très fortes vulnérabilités aux crues. Des documents plus anciens tels que les plans de surfaces submersibles (PSS) et les arrêtés pris en application de l'ancien article R 111-3 du code de l'urbanisme (R 111-3) ont la valeur juridique du PPRI.</p> <p>Sur le département de l'Allier, l'ensemble des communes riveraines de l'Allier est doté d'un PPRI sauf Mariol, dotée d'un PSS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PPRI agglomération moulinoise Rivière Allier (Avermes, Bressolles, Toulon-sur-Allier, Neuvy, Moulins) - PPRI Rivière Allier (<i>Abrest, Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Hauterive, Saint-Yorre, Vichy</i>) - PPRI Plaine d'Allier (<i>Bessay-sur-Allier, Billy, Châtel-de-Neuvre, Chemilly, Contigny, Créchy, La Ferté-Hauterive, Marcenat, Monétay-sur-Allier, Paray-sous-Briailles, Saint-Loup, St-Pourçain-sur-Sioule, Toulon-sur-Allier, Varennes-sur-Allier</i>) - PPRI Val d'Allier (<i>Aubigny, Bagneux, Château sur Allier, Montilly, Le Veudre, St-Léopardin-d'Augy, Trevol, Villeneuve-sur-Allier</i>) - PPRI Rivière Allier (<i>St-Germain-des-Fossés</i>) - PSS Mariol

d) Programmes territoriaux

Tableau 10 : Programmes territoriaux en cours sur le Val d'Allier 03

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
Contrat territoriaux (CT)	1	CT Val d'Allier alluvial 2015-2020	<p>Ce contrat territorial, co-financé par l'Europe, l'Agence de l'eau et les collectivités, s'inscrit dans la suite des actions Loire-Nature (1998-2008) et du Contrat Nature Val d'Allier (2008-2013) et concerne la période 2015-2020. Il couvre l'ensemble du cours de l'Allier alluvial, de Vieille-Brioude au Bec d'Allier.</p> <p>La mise en œuvre du contrat de gestion durable du Val d'Allier alluvial doit permettre de façon pluri partenariale d'aller au-delà d'une simple gestion de sites naturels remarquables, dans le cadre d'une approche globale de l'espace de mobilité de l'Allier, pour la préservation, voire la restauration de sa dynamique fluviale entre Vieille-Brioude et la confluence avec la Loire. Cet objectif s'inscrit pleinement en cohérence avec ceux de la DCE et du SDAGE Loire-Bretagne, à savoir d'atteindre ou de maintenir le bon état des masses d'eau, compte tenu du maintien des usages sur le long terme.</p>

		CT Val d'Allier alluvial 2015-2020 (suite)	<p>Ainsi, le présent contrat permet d'assurer une animation globale en faveur de la dynamique fluviale sur l'axe Allier, et de mettre en œuvre des actions opérationnelles, pour répondre aux objectifs principaux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une gestion durable de l'espace de mobilité optimal de la rivière Allier (gestion foncière, préservation des zones humides, gestion des anciennes gravières, etc.), - Préserver, voire restaurer la dynamique fluviale de l'Allier (effacement de protections, déplacement de captages, préservation des zones d'érosion, etc.), - Préserver et restaurer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques associés à l'axe Allier, en complémentarité avec les actions mises en œuvre au titre de Natura 2000 et du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier, - Valoriser et faire connaître les patrimoines naturels et les enjeux liés à l'espace de mobilité et la dynamique fluviale. <p>L'animation de ce contrat est confiée à l'Etablissement public Loire.</p> <p>Sur le département de l'Allier, les actions relèvent de plusieurs maîtres d'ouvrage : Communautés d'agglomérations de Vichy et de Moulins, Conseil départemental de l'Allier, CEN Allier, CEN Auvergne, LPO Auvergne.</p>
--	--	--	--

Annexe 17 : Liste complète des actions du CT Val Allier Alluvial et maîtres d'ouvrages

e) Autres programmes ou délimitations à enjeux environnementaux, non réglementaires

Tableau 11 : Autres programmes ou délimitations à enjeux environnementaux, non réglementaires présents sur le Val d'Allier 03

Données administratives	Quantification	Qualification	Description
Espace Naturel Sensible (ENS)	2	Boire des Carrés Les Coqueteaux	<p>Les objectifs des Espaces Naturels Sensibles sont la préservation du patrimoine naturel, la sensibilisation et l'ouverture au public.</p> <p>Ce site devenu ENS en 2006 couvre une superficie de 195 ha aux portes de l'agglomération vichyssoise (communes de Charmeil et de St-Remy-en-Rollat), majoritairement localisés dans le DPF. La communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier est maître d'ouvrage de cet ENS qui a délégué à la LPO Auvergne la mise en œuvre du plan de gestion. Les principaux enjeux du site sont la présence de bras morts, forêts alluviales, pelouses et de sites de reproduction de plusieurs espèces d'ardéidés et de cistude.</p> <p>Se situant sur la commune de Montilly, ce site couvre une superficie de 70 ha sur le DPF et s'étend sur les bords de l'Allier sur plus de 2,3 km. Il a été labélisé ENS en 2004. Il est composé d'une mosaïque de milieux (forêt alluviale, fruticée, pelouse, talus et bandes de sable) formée par la dynamique fluviale de l'Allier.</p>
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de Type I	8	Confluence Allier-Sioule et aval (830020038) - 6 775 ha	Sites concernés : ZSC Val Allier Nord, ZPS Val Allier Bourbonnais
		Val d'Allier Nord (830005435) - 3 548 ha	Sites concernés : ZSC Val Allier Nord, ZPS Val Allier Bourbonnais
		Val d'Allier, Tresnay, Pont du Veudre (260015462) – 337 ha	Sites concernés : ZSC Val Allier Nord, ZPS Val Allier Bourbonnais
		Val d'Allier pont Boutiron,	Sites concernés : ZPS Val Allier Bourbonnais, ZSC Val Allier Sud

Données administratives	Quantification	Qualification	Description
		Pont de Chazeuil (830005433) – 3997 ha	
		Vallée du Redan (830005501) – 539 ha	Site concerné : ZPS Val Allier Bourbonnais
		Forêt de Marcenat et St-Gilbert (830005420) – 2348 ha	Site concerné : ZPS Val Allier Bourbonnais
		Zone alluviale de Saint-Priest-Bramefant (830020034) – 390 ha	Site concerné : ZSC Val Allier Sud
		Bec de Dore (830000174) – 771 ha	Site concerné : ZSC Val Allier Sud
ZNIEFF de Type II	1	Lit majeur de l'Allier inférieur (830007463) – 34 934 ha	Sites concernés : ZSC Val Allier Nord, ZPS Val Allier Bourbonnais, ZSC Val Allier Sud

Le Val d'Allier 03 constitue un territoire à forte valeur écologique reconnu et inscrit depuis des années dans de nombreux programmes de gestion durable visant une approche globale de l'espace de mobilité de l'Allier, s'appuyant sur la gestion de sites pilotes, complémentaires aux outils opérationnels des sites Natura 2000. Le SAGE du bassin Allier Aval validé en fin d'année 2015 vient renforcer ces différents programmes, en étant à la fois un outil stratégique de planification et un instrument juridique visant à satisfaire l'objectif de bon état des masses d'eau. Celui-ci fixe réglementairement l'espace de mobilité de l'Allier, qui correspond à la zone à préserver pour permettre au cours d'eau de conserver sa dynamique fluviale ainsi que le renouvellement optimal des écosystèmes. D'autres outils réglementaires ou de planification ont, depuis la rédaction des premiers Docob du Val d'Allier 03, permis l'évolution des pratiques et enjeux sur les sites. Le schéma des carrières a depuis 2012 interdit des nouvelles exploitations d'alluvions récentes et oblige le réaménagement des anciennes gravières. Par ailleurs, la plupart des communes des sites du Val d'Allier 03 sont aujourd'hui dotées de PPRI, permettant de limiter voire d'interdire l'urbanisation des zones à très fortes vulnérabilités aux crues, soit aux abords de l'Allier.

Annexe 18 : Cadre institutionnel et réglementaire sur les sites du Val d'Allier 03 (du sud au nord)

2. Activités humaines sur le territoire

L'analyse des activités a pour objectifs de :

- dresser un état des lieux des principaux usages
- connaître les pressions et enjeux sur les habitats et les espèces
- repérer les acteurs à associer à la concertation et aux mesures de gestion et ceux concernés par des projets ayant une incidence sur le site
- proposer des perspectives de gestion pour le site, en lien avec les espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur les sites.

Annexe 19 : Tableaux des activités humaines et occupation du sol

Annexe 20 : Cartographie des activités humaines

a) Activités agricoles et sylvicoles

Le Val d'Allier 03 n'est que faiblement concerné par les activités sylvicoles, les boisements ou plantations faisant l'objet d'une valorisation économique étant relativement rares. Le DPF abrite près de 88% des surfaces de forêt alluviale sur le Val d'Allier 03. La pression humaine sur les milieux forestiers est particulièrement faible, seules quelques actions ponctuelles peuvent avoir des effets directs négatifs, comme la destruction de sites de nidification (nids de cigogne, héronnières). La préservation du site en terme sylvicole passe essentiellement par la surveillance d'éventuelles implantations d'essences exogènes aux forêts alluviales.

L'agriculture a quant à elle de tout temps coexisté avec l'Allier et sa mobilité. La culture ainsi que l'élevage occupent ainsi le lit majeur de la rivière depuis des siècles. La culture, activité installée sur les terres fertiles, occupait principalement de petites parcelles relativement éloignées de la rivière. L'élevage, lui, permettait d'utiliser les terres incultes plus proches du cours d'eau. Depuis les années 1970, les grandes cultures irriguées se sont fortement développées sur une grande partie de la plaine. Ce phénomène s'est renforcé dans les années 1990, et continue de se développer depuis le début des années 2000, avec pour conséquence de nombreux retournement de prairies.

Annexe 21 : Bilan des données des recensements agricoles 1988/2000/2010 sur les 41 communes des sites du Val d'Allier 03

Annexe 22 : Méthodologie de l'étude « évolution des surfaces de milieux ouverts et pastoraux dans la plaine alluviale de l'Allier » réalisée par le CEN Allier dans le cadre du Contrat territorial Val Allier alluvial

Dans le même temps l'élevage régresse sur la plaine alluviale. Les surfaces de zones ouvertes (prairies et pelouses), à l'échelle de l'espace de mobilité de l'Allier, DPF et plaine alluviale, ont considérablement baissées, le plus souvent au profit de grandes cultures (cf. « évolution des surfaces de milieux ouverts et pastoraux dans la plaine alluviale de l'Allier », CEN Allier, 2016 en annexe).

Ainsi les surfaces ouvertes sont passées de 5870 ha en 1946 à 3571 ha en 2013.

Il est important de noter que sur ces 3 571 ha en herbe (DPF et plaine alluvial) en 2013, 1485 ha n'ont à priori pas été retournés depuis 1946 (analyse à partir des photos aériennes de 1946, 1983, 2000 et 2013), soit 41% de la surface toujours en herbe. Ces dernières prairies relictuelles doivent être préservées et bénéficier d'une attention particulière.

Le Val d'Allier 03 reste un territoire de polyculture-élevage avec des différences notables dans l'équilibre culture/pâtures :

- Développement et prépondérance des grandes cultures, souvent irriguées, entre Varennes-sur-Allier et Villeneuve-sur-Allier.
- Maintien d'une dominance d'élevage au nord de Montilly, même si ce secteur connaît actuellement de nouvelles mutations.

Sur la partie centrale du Val d'Allier 03, le lit majeur de la rivière est occupé par les grandes cultures, notamment maïsiculture irriguée. Ce type d'agriculture installé sur de grandes surfaces induit une disparition de milieux naturels caractéristiques de la plaine et une fragmentation des habitats naturels. L'installation d'équipements d'irrigation interfère avec la mobilité potentielle de la rivière. Cette activité interagit également avec la quantité et la qualité de la nappe alluviale, à travers les pompages et l'utilisation d'intrants. Même si de gros progrès ont été réalisés pour assurer une meilleure préservation de la ressource en eau, le développement de ce type d'agriculture induit une fragilité sur le secteur.



Figure 9 : Partage de la plaine entre cultures et pâturage (CEN Allier)

L'élevage a connu un déclin significatif, en raison des difficultés économiques, des conditions de travail difficiles et du changement de mode de vie. Pratiquée de manière extensive, cette activité permet pourtant l'entretien de milieux naturels et contribue à la préservation d'une mosaïque de milieux naturels (gestion des zones herbagères, limitation de l'embroussaillage).

L'activité d'élevage est garante du maintien des surfaces prairiales dans la plaine.



Figure 10 : Pâturage sur les prairies du Val d'Allier (CEN Allier).

Sur le DPF, cette activité pratiquée sur de vastes pacages (aujourd'hui appelés francs-bords) depuis de nombreux siècles, permet également d'entretenir des milieux herbacés.

Annexe 23: Répartition des AOT à destination agricole le long du Val d'Allier 03 en 2016

Ce facteur d'entretien était historiquement couplé à plusieurs autres facteurs :

- De nombreuses crues qui, plusieurs fois par an, remaniaient les sédiments et limitaient la fermeture de la végétation. Ces crues étaient encore conséquentes au début du 20^e siècle (au moins une crue identique à celle de 2003 chaque année entre 1927 et 1943)
- Une plus forte mobilité du cours de la rivière
- Un entretien des ligneux réalisé par les hommes, jusqu'au milieu du 20^e siècle
- Une plus forte présence du lapin

Face à la disparition ou régression de ces autres facteurs d'entretien, l'activité pastorale devient prépondérante pour pouvoir limiter la fermeture uniforme du milieu.

Le maintien d'un pâturage extensif adapté sur ces zones représente donc un réel enjeu de conservation du patrimoine naturel. Sur la zone particulière du DPF (et parcelles privées enclavées ou riveraines formant une même unité de gestion), l'enjeu est d'accompagner les agriculteurs acceptant de poursuivre l'entretien de ces zones fragiles et délicates à exploiter. Il s'agit notamment de veiller à la non-disparition des prairies attenantes, zones d'accès aux pacages et servant de zone de repli en cas de crue ainsi qu'à la réduction du nombre d'éleveurs riverains.

Les enjeux agricoles majeurs sur le Val d'Allier 03, concernant les problématiques environnementales, sont le maintien de la mosaïque d'habitats d'intérêt communautaires, en particulier sur le DPF, et la conservation, voire la restauration des prairies et des corridors écologiques (trame prairiale, système bocager, ...) dans la plaine. Sans remettre en question la présence de zones de culture dans la plaine, il apparaît utile de s'interroger sur l'avenir de l'élevage sur le Val d'Allier 03 et des moyens mis en œuvre pour assurer le maintien d'une activité pastorale aux abords de la rivière. Le rôle de l'élevage, en termes de préservation de la qualité de la ressource en eau, de préservation d'un patrimoine naturel et d'un paysage diversifiés et de préservation de zones facilitant l'écoulement des eaux en cas de crue, est reconnu aujourd'hui et doit être mieux pris en compte et valorisé.

b) Activités industrielles et d'extraction de granulats

La plaine alluviale de l'Allier offre une ressource alluvionnaire conséquente, exploitée intensivement à la fin du 20^e siècle. Cette activité a été particulièrement importante sur les sites du Val d'Allier 03 entre 1950 et 1980. Plus de 10 millions de tonnes ont été prélevées sur le Val d'Allier 03 sur cette période, soit en 30 ans ce que la rivière aurait écoulé naturellement en 400 ans.

L'exploitation de granulats a eu d'importants effets qui se font encore sentir. Il est nécessaire de les rappeler pour comprendre la dynamique d'évolution des sites. Citons en particulier le phénomène d'enfoncement du lit : il résulte de l'altération de l'équilibre entre les charges solides et liquides de la rivière. Pour rétablir l'équilibre, le cours d'eau, en aval des zones d'exploitation, érode le fond de son lit pour rétablir sa charge en sédiments. Ceci entraîne un phénomène d'enfoncement du lit (sur certains secteurs : mise à nu du substrat marneux) et la baisse du niveau de la nappe, provoquant la disparition et la fermeture de boires et bras mort. L'enfoncement de la nappe est problématique quant à la ressource en eau, car ceci implique que les captages ne sont plus adaptés pour pomper l'eau. L'extraction massive des alluvions et le resserrement du lit mineur ont induit un enfoncement du lit de l'Allier de 1 à 3 mètres ces 50 dernières années.

Au vu de ses conséquences dommageables sur la ressource en eau et la dynamique fluviale, la réglementation a, au fur et à mesure, fait reculer les sites d'exploitation sur le lit majeur. Ainsi il est interdit depuis 1981 d'exploiter les granulats dans le lit mineur. Depuis, le Schéma départemental des carrières de l'Allier, validé en 2012, interdit les nouvelles autorisations dans le périmètre de la nappe sensible et les renouvellements d'exploitation dans la zone de mobilité du cours d'eau (espaces plus larges que le Val d'Allier 03). Aujourd'hui sur les sites Natura 2000 du Val d'Allier 03, il n'existe plus de sites d'extraction d'alluvions actifs. Seule persiste une exploitation d'alluvions sur plateforme extraits du sous-sol jusqu'à la fin d'autorisation d'exploiter.

La trace actuelle de cette activité passée est le grand nombre de gravières anciennes (lieu d'extraction des alluvions), plus ou moins profondes, que l'on dénombre tout au long de l'Allier, et qui ont fait, font ou feront l'objet de réaménagements. Sur le linéaire de l'Allier dans le département du même nom, on dénombre 133 anciennes gravières (dont 2 déjà capturées par l'Allier) (CEREMA 2015).

Les risques de perturbation sont donc aujourd'hui principalement liés à ces anciens bassins d'exploitation. La dynamique fluviale et le déplacement latérale de l'Allier peut induire une « capture » de la gravière par la rivière. Les sédiments arrachés à l'amont et transportés par l'Allier à l'aval se retrouvent alors piégés dans cette cuvette. Pour équilibrer son cours, combler cette fosse, un renforcement de l'érosion du lit de la rivière se produit, créant l'enfoncement du lit et de la nappe alluviale associée. Il est donc important d'évaluer le volume de ces fosses d'extraction et leur localisation au regard de l'espace de mobilité. Il est admis que si le volume à combler de la gravière est trop conséquent et que l'espace de mobilité situé derrière est peu important, il est préférable d'envisager une protection afin d'éviter la capture de la gravière et donc une aggravation du phénomène d'enfoncement du lit.

Les anciennes gravières, extraites de l'espace de mobilité, doivent faire l'objet de réaménagements écologiques à travers une diversification des habitats présents. Les anciens sites d'exploitation peuvent ainsi constituer des habitats complémentaires notamment pour les oiseaux.

Figure 11 : Anciennes carrières à hauteur de Chazeuil (Ph. Busser, CEN Allier)



Concernant les autres activités industrielles, les implantations recensées dans le lit majeur sont situées en périphérie des sites du Val d'Allier 03. Les interactions sont, par conséquent, indirectes et concernent surtout la dégradation de la qualité de l'eau. Bien que l'on recense de nombreuses Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), peu de problèmes ont été signalés.

Les enjeux en lien avec les activités industrielles et d'extraction de granulats sur le Val d'Allier 03, en ce qui concerne les problématiques environnementales, sont principalement le suivi du réaménagement écologique des gravières et des risques de capture de celles-ci par la rivière.

c) Urbanisme, équipements et infrastructures

Protections de berges

Depuis le 18^{ème} siècle, l'Homme a cherché à aménager, contraindre et maîtriser la rivière Allier. Ces aménagements ont eu pour effet de canaliser la rivière et de limiter l'intensité de la dynamique fluviale, ce qui se ressent aujourd'hui fortement sur les secteurs les plus aménagés. Longtemps les opérations d'enrochement ont été encouragées, voir prises en charge par les collectivités. Aujourd'hui, face à l'identification des impacts irréversibles de ces aménagements, une prise de conscience des pouvoirs publics a permis la reconnaissance et la mise en place de mesures permettant la préservation de la mobilité de la rivière (depuis 1992, tout nouvel enrochement ou endiguement installé sur une longueur de plus de 200 mètres doit faire l'objet d'une autorisation administrative).

Un inventaire des aménagements de berges réalisé en 2010 par le CEN Auvergne a permis de recenser près de 38 km de protections de berges et 20 km de digues le long de la rivière Allier dans le département du même nom. Ces protections bloquent aujourd'hui la mobilité de l'Allier sur plus de 40% du linéaire de la rivière dans le département. Leur répartition n'est pas homogène le long du cours d'eau et la plus forte concentration s'observe sur les zones périurbaines. Ceux-ci protègent différents enjeux : 42% pour les infrastructures de transports et/ou les habitations et 44% d'intérêt privée (activités agricoles, zones de loisirs ou chemins...). (Etude des protections de berge et zones d'érosion de l'Allier alluvial, CEN Auvergne, 2011).

En matière d'urbanisation, le Val d'Allier 03 est bordé par de grandes agglomérations telles que les communes de Vichy (65 931hab., INSEE 2012) et Moulins (19 474hab., INSEE 2012). Le reste des zones urbaines est essentiellement constitué de petites villes et de hameaux.

Au sein du lit majeur de l'Allier, le caractère inondable de certains terrains et le classement des parcelles à vocation naturelle (zones naturelles et zones agricoles) au sein des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, ...) limite l'urbanisation et par conséquent ses effets sur les milieux naturels et la rivière.

Annexe 24 : Lit mineur, lit majeur

Les abords de l'Allier sont par ailleurs concernés par différents projets d'infrastructures routières (contournement de Varennes-sur-Allier, contournement sud-ouest de Vichy, doublement de la RCEA, nouveau Pont à Moulins). Ces aménagements ont des impacts directs sur les sites du Val d'Allier 03 : réduction de l'espace de mobilité, destruction et fragmentation de milieux naturels et d'habitats d'espèces. Ces différents projets sont soumis à des études d'impacts environnementales et donnent lieu à la mise en place de mesures compensatoires (désenrochement, acquisition/gestion/suivi de sites favorables aux espèces patrimoniales impactées par la réalisation des projets,...).

Annexe 25 : Synthèse des différents projets en cours

Enfin le Val d'Allier 03 est traversé en plusieurs points par des lignes à hautes tensions gérées par RTE. Certains pylônes portant ces lignes ont été construits par le passé dans le lit majeur de l'Allier, à l'extérieur de son lit mineur. Ces infrastructures peuvent aujourd'hui être mises en péril par l'évolution et la mobilité du lit de l'Allier. En effet, certains pylônes ancrés peu profondément se retrouvent aujourd'hui à quelques mètres du lit mineur. Ce fut notamment le cas du pylône n°83 de la ligne Bayet-Sémianire,

situé sur la commune de Toulon-sur-Allier. Fragilisé par l'érosion de la berge, cet ouvrage menaçait de s'effondrer. Des mesures d'urgence ont donc été mises en place en 2009 : installation et fixation de renforts métalliques ancrés à 17 m de profondeur, de façon à ce que l'Allier puisse contourner un jour ce pylône.

RTE a réalisé une étude en 2014 afin d'évaluer les risques de déstabilisation de l'ensemble des pylônes situés entre Vichy et Moulins (soit 10 ouvrages), permettant d'anticiper des solutions pour assurer la pérennité des pylônes insuffisamment ancrés dans le sol et qui pourraient être mis à mal par l'érosion. Plusieurs ouvrages font depuis l'objet d'une surveillance accrue et doivent faire l'objet à court ou moyen terme de travaux de consolidation.

Le développement urbain et industriel sur le Val d'Allier 03 est soumis à de fortes contraintes en raison notamment de la présence de zones inondables. Pour ce qui est des projets d'infrastructure routière, une prise en compte, la plus en amont, des possibles impacts de ceux-ci sur la mobilité de la rivière et les milieux naturels associés doit permettre d'éviter, réduire, voire compenser les incidences sur cet espace de mobilité et ainsi réduire les incidences sur la biodiversité. Bien qu'aujourd'hui, les nouveaux projets d'aménagement intègrent progressivement cet enjeu, un accompagnement des projets sur la question est primordial. Enfin un suivi sur les pylônes électriques à proximité du lit mineur de l'Allier et des solutions proposées et travaux menés par RTE doit être effectué pour garantir la prise en compte et la préservation de la mobilité de l'Allier.

d) Activités de tourisme et de loisirs et autres usages

Le Val d'Allier accueille de nombreuses activités de loisirs comme la chasse, la pêche, la promenade ou la pratique de sports d'eau.

Sur le Val d'Allier, la pratique de la chasse présente quelques particularités, notamment sur le DPF. Les terrains concernés par ce dernier sont divisés en 7 lots attribués par adjudication pour la chasse aux gibiers d'eau.

Le nombre de pratiquants reste très restreint et la pratique de cette activité cause peu de perturbations.

Hors période de chasse, certaines interventions administratives comme la destruction des animaux nuisibles et la régulation d'animaux en surnombre, réalisées en battue ou individuellement, pourraient être la cause de perturbations de certaines espèces d'intérêt communautaire lors des périodes de reproduction ou de nidifications.

Concernant la pêche, il existe de nombreuses Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), mais le nombre de pratiquants étant modeste, la pratique de cette activité n'engendre pas de perturbations significatives.

La pratique de sports aquatiques s'est quant à elle développée sur les anciennes gravières et plans d'eau avec notamment la mise en place d'un circuit de téléski nautique à Paray-sous-Briailles ou des projets nautiques de voile sur St-Germain-des-Fossés.

Par ailleurs, l'activité de canoé kayak s'est peu à peu accrue. Les courants lents de l'Allier favorisent cette pratique à des fins de découverte et de promenade. Certains accès à la rivière sont aménagés pour la pratique de cette activité, mais la majorité des accès empruntés par les pratiquants sont sauvages, et situés essentiellement en bordure des ponts ou dans les campings. Néanmoins, ces dernières années, de la sensibilisation a été menée auprès des loueurs de canoës le long de l'Allier, à travers les programmes Loire Nature et Natura 2000 par le CEN Allier et la LPO Auvergne et dans le cadre des travaux de la CDESI. Un effort particulier a été fait sur l'information des impacts néfastes que peuvent avoir les débarquements de canoës sur des grèves et îles en période de



Figure 12 : Pratique du canoé (CEN Allier)

nidification de certain oiseaux inféodés à ces milieux (notamment les sternes), afin qu'eux même soient en mesure de diffuser ce type de consigne et d'information auprès des touristes. Des effets ponctuels négatifs dus à l'activité de canoë peuvent persister du fait de comportements individuels inadéquats.

La baignade, bien qu'interdite sur l'ensemble de la rivière Allier (exceptée sur une zone surveillée à Vichy, en période estivale), est pratiquée de façon « sauvage » en différents points le long du tronçon traversant le département du même nom. Globalement, cette pratique reste très ponctuelle et sans grand effet sur les habitats et espèces des sites du Val d'Allier 03, excepté en zone périurbaine où la densité de baigneurs peut interférer avec les enjeux du site. C'est plus particulièrement le cas à Moulins, au niveau du Pont Régemortes, où se situe une île prisée par les sternes en période de nidification (plus important site de nidification connue pour les sternes naines et pierregarin sur l'Allier 03). Cette île bien qu'intégrée dans l'APPB « oiseaux nichant au sol » est fréquentée tous les étés par de nombreux baigneurs, diminuant le taux de réussite de reproduction de ces espèces sur cette zone.

Enfin, la pratique de sports motorisés de façon « sauvage » existe et est incompatible avec la préservation des milieux et de la faune.

Plus généralement, l'accès de véhicules motorisés pour la pratique de loisirs aux abords de la rivière est strictement interdit, la présence et l'usage de véhicules motorisés, pouvant être source de dérangement pour la faune ou de dégradation de certains milieux.

Les enjeux en lien avec les activités de loisirs sur le Val d'Allier 03, pour ce qui concerne les problématiques environnementales sont peu nombreux, la fréquentation globale actuelle du Val d'Allier 03 restant modérée et induisant peu de perturbations. Au contraire elle permet la découverte et la sensibilisation du grand public. Néanmoins, des effets négatifs sur quelques espèces d'intérêt communautaire dus à la pratique inadéquate de certaines activités de loisirs (canoë, baignade) peuvent ponctuellement être importants, bien que très localisés. Ainsi, un point de vigilance particulier doit être mené sur les interactions de ces activités sur les espèces nichant au sol.

C. Synthèse des interactions des usages sur les sites Natura 2000

Le Val d'Allier 03 fait l'objet de nombreux usages, à des fins économiques ou de loisirs, qu'il est nécessaire de prendre en compte dans l'animation des sites. Ces différentes activités peuvent avoir des interactions positives ou négatives avec la préservation du patrimoine naturel. Elles sont analysées sous cet angle, sans remettre en cause leur bien-fondé économique.

En terme agricole, sans remettre en question la présence de zone de culture dans la plaine, il apparait utile de s'interroger sur l'avenir de l'élevage extensif sur le Val d'Allier 03 et des moyens mis en œuvre pour assurer le maintien d'une activité pastorale aux abords de la rivière. Au sein du DPF, cet usage contribue au maintien d'une mosaïque d'habitats communautaires (nombreux écotones) alors que sur la plaine, il permet la conservation, voire la restauration, de surfaces prairiales et de corridors écologiques. Sans élevage sur le Val d'Allier, ce territoire évoluerait vers une plaine exclusivement dédiée à la culture et un DPF fortement dominé par des milieux fermés, excepté aux abords directs de la rivière entretenus par la dynamique fluviale. Cette évolution du territoire sans élevage vers deux entités cultivées ou boisées aurait des conséquences sur :

- la biodiversité
- la ressource en eau
- le paysage

- le bon écoulement des eaux et l'érosion des terres en cas de crue

Les rôles de l'élevage dans la plaine doivent donc être mieux pris en compte et valorisés.

Concernant l'urbanisme et les activités industrielles, leurs développements sont soumis à de fortes contraintes en raison notamment de la présence de zones inondables. Plus spécifiquement pour les projets d'infrastructure routière, une prise en compte, la plus en amont, des possibles impacts de ceux-ci sur la mobilité de la rivière et les milieux naturels associés, doit permettre d'éviter, réduire, voire compenser les incidences sur cet espace de mobilité et ainsi réduire les incidences sur la biodiversité. Bien qu'aujourd'hui les nouveaux projets d'aménagement intègrent progressivement cet enjeu, un accompagnement de ceux-ci sur la question est primordial. Enfin, un suivi sur les pylônes électriques à proximité du lit mineur de l'Allier et des solutions proposées et travaux menés par RTE doit être effectué pour garantir la prise en compte et la préservation de la mobilité de l'Allier.

Pour ce qui est de l'extraction de granulats, la problématique principale se situe aujourd'hui dans le suivi du réaménagement écologique des gravières et des risques de capture de celles-ci par la rivière.

Enfin, concernant les activités de loisirs, les problématiques environnementales sont peu nombreuses, la fréquentation globale actuelle restant modérée et induisant peu de perturbations. Néanmoins, des effets négatifs sur quelques espèces d'intérêt communautaire dus à la pratique inadéquate de certaines activités de loisirs (canoë, baignade) peuvent ponctuellement être importants, bien que très localisés. Ainsi, un point de vigilance particulier doit être mené sur les interactions de ces activités particulièrement sur les espèces nichant au sol (sternes, ...). Par ailleurs, le développement de sentiers le long de l'Allier doit être accompagné afin de limiter les possibles impacts de ceux-ci sur les espèces, habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Globalement, les activités humaines pratiquées sur le Val d'Allier 03, selon les conditions dans lesquelles elles sont pratiquées, peuvent être la cause de perturbations de la dynamique fluviale, de dégradations et/ou destructions et/ou fragmentations des habitats naturels, de dégradations de la ressource en eau et de perturbation des espèces et des habitats. A l'inverse elles peuvent avoir des effets positifs sur la biodiversité comme par exemple la compensation de l'altération de la dynamique fluviale par endroit ou maintien d'une trame herbacée (pâturage extensif, fauche), la création de milieux favorable à l'avifaune (réaménagement écologique des gravières), ...

D. Patrimoine naturel d'intérêt européen

1. *Les grands milieux*

Les sites du Val d'Allier 03 s'étendent sur la plaine d'Allier et recouvrent deux entités géographiques :

- Un fuseau central, autour de la rivière, large de 100 à plus de 1000 m, classé en DPF. Cet espace domaniale, soumis plus fréquemment aux crues, à l'érosion liée à la mobilité de l'Allier et où ne s'exercent que des usages extensifs, abrite une grande diversité d'habitats naturels.
- La plaine, de part et d'autre du DPF, en domaine privé, essentiellement composée de prairies, parfois bocagères et de cultures et ponctuée de boires, vestiges d'anciens lits de l'Allier.

Les habitats naturels recensés sur le site peuvent être regroupés en quatre grandes catégories :

Le lit de l'Allier et ses grèves :

Cet habitat comprend le lit même de la rivière, les plages de galets et bancs de sable. Les grèves, fréquemment remaniées par les eaux, n'accueillent qu'une végétation clairsemée et pionnière, renouvelée annuellement, qui s'installe sur les alluvions inondées et les berges vaseuses. Du fait de son caractère très éphémère lié à la dynamique fluviale, il est très difficile de cartographier et d'appréhender la répartition de cet habitat.

Les bras morts :

Caractéristiques de l'Allier, ils correspondent aux anciens bras du cours d'eau et sont colonisés par une végétation caractéristique des zones humides et riches en nutriments. 4 habitats naturels d'intérêt communautaire y ont été identifiés : les eaux stagnantes riches en nutriments, la végétation annuelle pionnière et nitrophile sur berges vaseuses, la végétation annuelle pionnière sur les zones exondées pauvres en nutriments (il s'agit d'un stade éphémère qui se développe lorsque la matière organique n'est pas minéralisée, donc pas disponible pour les plantes), les mégaphorbiaies eutrophes (zones riches en nutriments correspondant aux lisières humides occupées par de grandes herbes à feuilles larges).

Bien que l'état de conservation des boires soit assez variable d'un secteur à l'autre, de nombreux facteurs sont défavorables à la préservation de ce milieu et, en particulier, l'enfoncement du lit, la mise en culture ou la consommation d'espaces périphériques.

Les pelouses et prairies :

Deux grands types de végétation herbacée peuvent être identifiés :

- Les pelouses sèches : installées sur les cordons ou les buttes sableuses, elles sont composées d'une végétation rase et clairsemée, adaptée à la sécheresse : orpins (plantes grasses), molènes, lichens et mousses.
- Les prairies de fauche : situées dans le lit majeur, ces formations abritent une diversité importante de fleurs et de graminées. Leur intérêt est directement lié à leur entretien par la fauche. Parmi ce groupe on recense aussi quelques prairies pâturées en bon état sur des terrasses alluviales plus hautes.

Les landes et fourrés :

Zone de transition entre les pelouses et les forêts alluviales, cette mosaïque d'habitat est présente sur l'ensemble des sites Vallées de l'Allier Nord et Sud. Ce sont généralement des zones pâturées possédant une faible productivité. Ce sont des formations végétales basses, pour certaines en cours de fermeture, qui comportent souvent des surfaces rocheuses, des ronces et des broussailles (composées principalement de buissons, d'arbustes et de plantes herbacées

comme les genêts, ajoncs, ou cytises...). Ces formations sont adaptées aux sols calcaires peu épais, pauvres en éléments nutritifs et supportant des sécheresses estivales avec de fortes températures.

Les forêts alluviales :

Deux grands types de forêts alluviales peuvent être identifiés :

- La forêt alluviale à bois tendre : elle est dominée par des arbres à croissance rapide aimant l'humidité (saule blanc, peuplier noir, aulne glutineux). Le sous-bois est souvent luxuriant, riche en hautes herbes, buissons et plantes grimpantes. Il s'agit d'un habitat naturel (d'intérêt) prioritaire (particulièrement menacé à l'échelle européenne) ;
- Les forêts alluviales à bois dur : lorsque la forêt vieillit, les arbres à croissance lente (chêne pédonculé, frêne élevé, ormes, tilleuls) se substituent progressivement aux espèces à bois tendre. Sur le Val d'Allier, on observe ainsi, entre forêts alluviales à bois tendre et à bois dur, tous les stades de transitions.

L'état des forêts alluviales sur les sites du Val d'Allier 03 est très variable d'un secteur à l'autre. Certaines sont en effet très dégradées en raison de leur colonisation par des espèces exotiques envahissantes (comme la renouée du Japon), d'un déficit d'alimentation en eau (baisse de la nappe) ou d'un morcellement excessif.

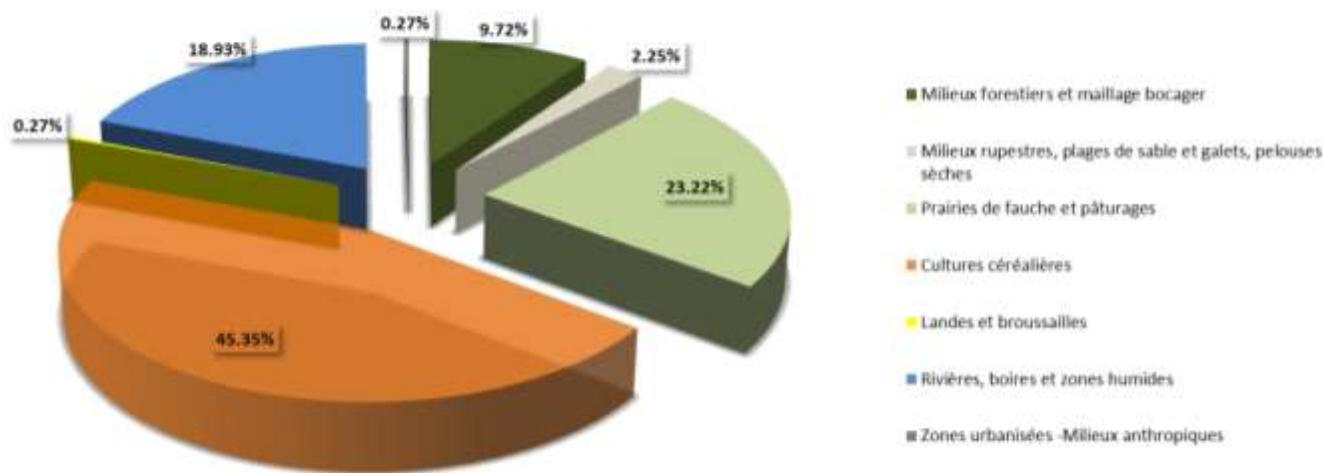


Figure 13 : Répartition par grands milieux sur le Val d'Allier bourbonnais

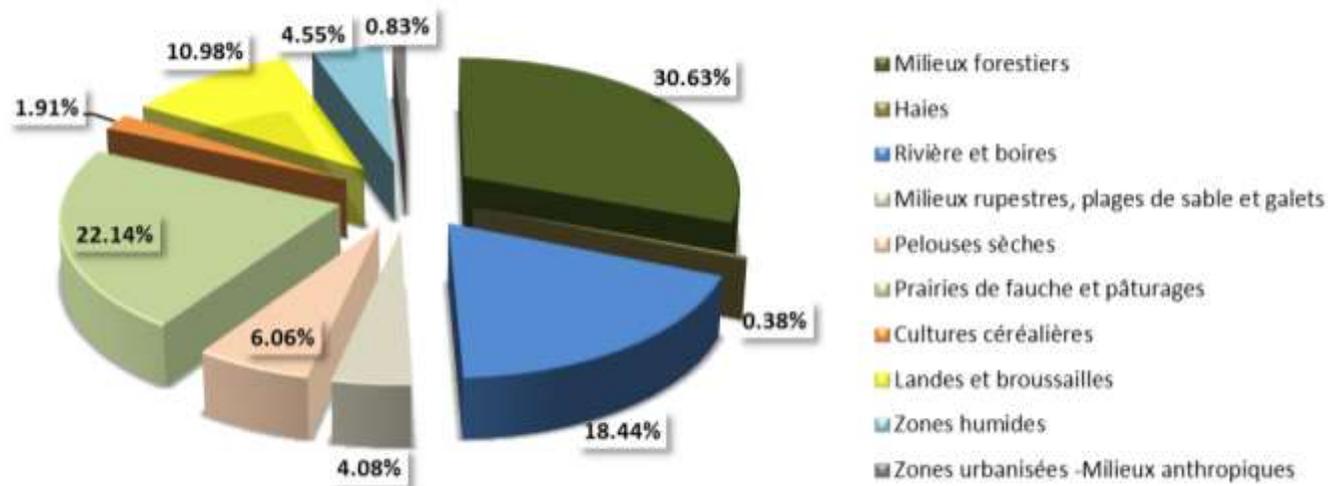


Figure 14 : Répartition par grands milieux sur les Vallée de l'Allier Sud et Vallée de l'Allier Nord

Dans les deux tableaux suivants, ces différents milieux naturels sont représentés à l'échelle des Vallées de l'Allier Nord et Sud de façon regroupée (tableau 12), puis à l'échelle du Val d'Allier Bourbonnais (tableau 13). Seuls la Vallée de l'Allier Sud et la Vallée de l'Allier Nord ont fait l'objet d'une cartographie d'habitats sur l'intégralité des sites. Les habitats y sont par conséquent plus précisément décrits.

Tableau 12 : Grands milieux naturels sur les sites Val d'Allier Nord et Val d'Allier Sud

Grands milieux	Surface	% de recouvrement des sites	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Milieux forestiers	1853.29 ha	30.63 %	910 ^F 01, 6430	91F0, Les chauves-souris Lucane cerf-volant Grand capricorne Taupin violacé Pique prune	<i>Développement de plantations artificielles</i> <i>Problématique de la gestion des embâcles – Ecoulement des eaux</i> <i>Développement de l'exploitation forestière</i> <i>Dégradation des milieux par prolifération d'espèces exotiques</i>
Haies	21.63 ha	0.38 %		Les chauves-souris Lucane cerf-volant Grand capricorne Taupin violacé Pique prune	<i>Destruction liée à l'intensification des pratiques agricoles</i> <i>Fragmentation des corridors</i>
Rivière et boires	1115.61 ha	18.44 %	3130, 3150, 3260, 3270, 6430	Lamproie marine Lamproie de planer Bouvière Saumon atlantique Les chauves-souris	<i>Présence d'aménagements difficilement franchissables pour les poissons (passe à poissons de Moulins non fonctionnelle)</i> <i>Pompages et travaux illégaux</i> <i>Pollution des eaux</i> <i>Eutrophisation liée à la fertilisation des terrains annexes</i> <i>Aménagements perturbant l'espace de mobilité de la rivière (enrochements, digues)</i> <i>Dégradation des milieux par prolifération d'espèces exotiques</i>
Milieux rupestres, plages de sable et galets	246.96 ha	4.08 %	8230, 6120		<i>Agriculture peu rentable sur ces terrains peu fertiles. Risque de déprise agricole</i> <i>Pâturage extensif compatible mais menaces sur certains secteurs d'abandon de pâturage et d'évolution vers les milieux forestiers (fermeture du paysage) ou à défaut menaces sur certains secteurs de surpâturage, piétinement...</i>
Pelouses sèches	366.66 ha	6.06 %	6120, 6210, 8230	Cuivré des marais Les chauves-souris	<i>Agriculture peu rentable sur ces terrains peu fertiles. Risque de déprise agricole ou menaces sur certains secteurs de surpâturage, piétinement...</i> <i>Intensification des pratiques de cultures en zone de plaine</i> <i>Dégradation des milieux par prolifération d'espèces exotiques</i>
Prairies de fauche et pâturages	1339.91 ha	22.14 %	6510		<i>Intensification des pratiques de cultures en zone de plaine, retournement des prairies en cultures, abandon des systèmes de fauche</i> <i>Activité agricole extensive, compatible mais menaces sur certains secteurs de surpâturage, piétinement, captages, drainage...</i>
Cultures céréalières	116.07 ha	1.91 %			
Landes et broussailles	664.46 ha	10.98 %		Cuivré des marais Triton crêté	<i>Pâturage extensif compatible mais menaces sur certains secteurs d'abandon de pâturage et d'évolution vers les milieux forestiers (fermeture du paysage)</i>

Grands milieux	Surface	% de recouvrement des sites	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Zones humides	275.40 ha	4.55 %	3130, 3150, 3260, 3270, 6430	Cuivré des marais Agrion de mercure	<i>Comblement naturel</i> <i>Pollution des eaux - Eutrophisation liée à la fertilisation des terrains annexes</i> <i>Activité agricole extensive compatible mais menaces sur certains secteurs de surpâturage, piétinement, captages, drainage...</i> <i>Dégradation des milieux par prolifération d'espèces exotiques</i> <i>Fragmentation des habitats</i>
Zones urbanisées - Milieux anthropiques	50.57 ha	0.83 %			

Tableau 13 : Grands milieux naturels sur le site Val d'Allier Bourbonnais (ZPS)

Grands milieux	Surface	% de recouvrement des sites	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'Oiseaux d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Milieux forestiers et maillage bocager	1775.61 ha	9.72%	910 ^F 01, 91F0, 6430		<i>Dégradation du corridor forestier (fragmentation des habitats)</i> <i>Perturbation par développement d'exploitation forestière</i>
Milieux rupestres, plages de sable et galets, pelouses sèches	412 ha	2.25 %	8230, 6120, 6210, 8230		<i>Surfréquentation des zones des grèves</i> <i>Pâturage extensif compatible mais menaces sur certains secteurs d'abandon de pâturage et d'évolution vers les milieux forestiers (fermeture du paysage) ou à défaut menaces sur certains secteurs de surpâturage, piétinement...</i>
Prairies de fauche et pâturages	4244.63 ha	23.22%	6510		<i>Intensification des pratiques agricoles (conversion des prairies en cultures, homogénéisation des milieux)</i> <i>Pratique agricole non adaptée (fauche en période de nidification...)</i> <i>Pâturage extensif compatible mais menaces sur certains secteurs d'abandon de pâturage et d'évolution vers les milieux forestiers (fermeture du paysage) ou à défaut menaces sur certains secteurs de surpâturage, piétinement...</i>
Cultures céréalières	8287.79 ha	45.35%			

Grands milieux	Surface	% de recouvrement des sites	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'Oiseaux d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Landes et broussailles	48.76 ha	0.27%			<i>Pâturage extensif compatible mais menaces sur certains secteurs d'abandon de pâturage et d'évolution vers les milieux forestiers (fermeture du paysage, homogénéisation des milieux) ou à défaut menaces sur certains secteurs de surpâturage, piétinement...</i>
Rivières, boires et zones humides	3458.90 ha	18.93%	3130, 3150, 3260, 3270, 6430		<i>Comblement naturel Pollution des eaux - Eutrophisation liée à la fertilisation des terrains annexes Activité agricole extensive, compatible mais menaces sur certains secteurs de surpâturage, piétinement, captages, drainage... Dégradation des milieux par prolifération d'espèces exotiques Fragmentation des habitats Pompages et travaux illégaux Aménagements perturbant l'espace de mobilité de la rivière (enrochements, digues) Dégradation des milieux par prolifération d'espèces exotiques Activités d'extraction des granulats</i>
Zones urbanisées - Milieux anthropiques	48.76 ha	0.27 %			

Annexe 26 : Répartition des grands milieux sur les sites N2000 du val d'Allier 03

L'ensemble du Val d'Allier est concerné par diverses espèces végétales ou animales envahissantes exotiques comme la renouée du Japon, la jussie à grandes fleurs, l'ambrosie, la balsamine de l'Himalaya en ce qui concerne les espèces végétales et le ragondin, la bernache du Canada, le rat musqué pour ce qui est des espèces animales.

Ces espèces impactent fortement l'état, le fonctionnement et la dynamique des habitats ou espèces d'intérêt communautaire. La problématique des plantes exotiques envahissantes est complexe sur le Val d'Allier : elles ont déjà colonisé l'ensemble des milieux annexes à la rivière et, sauf enjeu particulier, il n'est plus forcément pertinent de lutter contre ces espèces une fois qu'elles ont colonisé une grande surface des parcelles. D'après les retours des travaux de gestion ces dernières années, l'expérience acquise montre aujourd'hui que les meilleures méthodes de lutte sont l'intervention dès leur apparition et leur installation sur de nouveau site, la prévention et l'information du public.

La gestion des espèces exotiques faunistiques est aussi complexe sur le val d'Allier, des opérations locales de piégeages ou de tirs sont ponctuellement organisées (piégeage de Ragondins ou opérations de lutte contre les populations de tortue de Floride ou contre les Bernaches du Canada).

Annexe 27 : Tableaux des Espèces Exotiques Envahissantes végétales et animales d'Auvergne

2. Habitats naturels d'intérêt communautaire (annexe I de la DHFF)

Les habitats naturels d'intérêt communautaire ont été cartographiés à l'échelle 1/25 000^e sur les sites Vallée de l'Allier Sud et Vallée de l'Allier Nord, couvrant 6 425 ha. Cette cartographie a été réalisée par le CBNMC sur le territoire de la RNN du Val d'Allier et par le CEN Allier sur le reste du territoire de ces 2 sites Natura 2000 relevant de la directive Habitats.

29 habitats naturels ont pu être recensés, dont 11 habitats d'intérêt communautaire. Parmi ces habitats, deux sont reconnus comme d'intérêt prioritaire : il s'agit des forêts alluviales à aulnes et frênes (code 91E0-8) et des pelouses calcaires (code 6120).

L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire couvrent 2195,72 ha (1537,70 ha sur le Val d'Allier Nord, soit 35.47% du site ; 658,02 ha sur le Val d'Allier Sud, soit 31.45% du site).

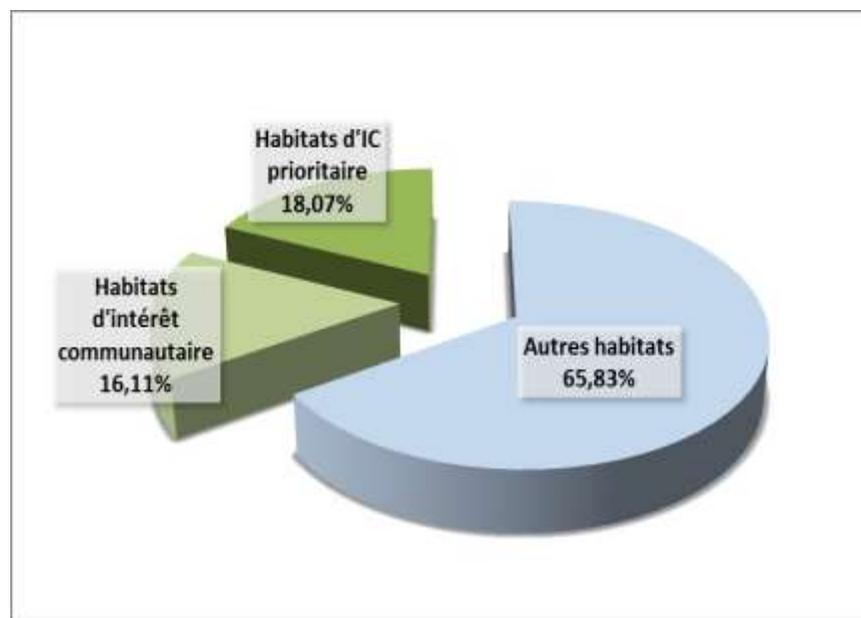


Figure 15: Part d'habitats d'intérêt communautaire et d'IC prioritaire sur la Vallée de l'Allier Nord et la Vallée de l'Allier Sud cumulées

Annexe 28 : Part d'habitats d'intérêt communautaire et d'IC prioritaire sur le Val d'Allier Nord et le Val d'Allier Sud séparés

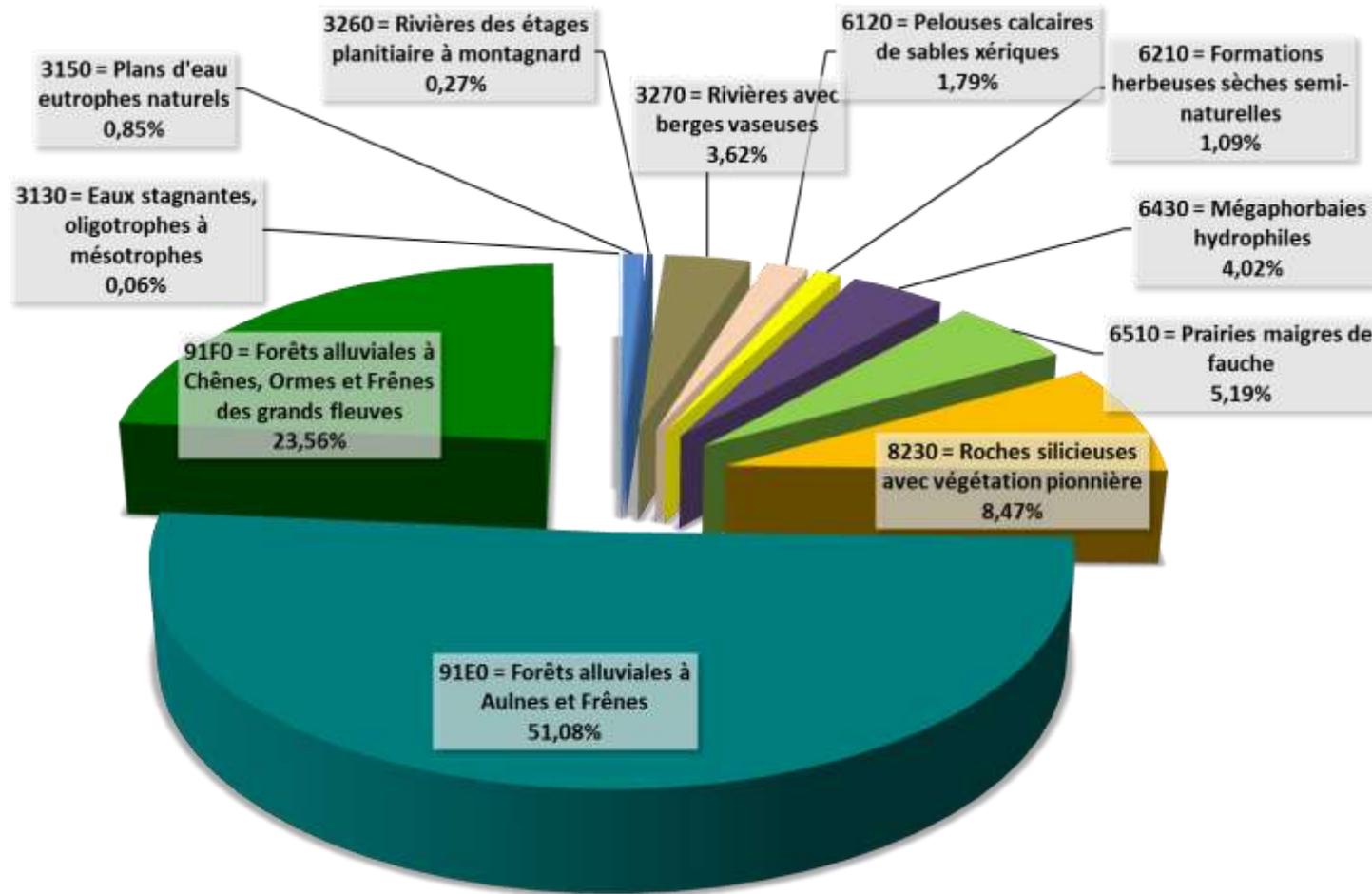


Figure 16 : Pourcentage des habitats d'intérêt communautaire sur les Val d'Allier Nord et le Val d'Allier Sud cumulés (hors autres habitats)

Annexe 29 : Pourcentage des habitats d'intérêt communautaire sur la Vallée de l'Allier Nord et la Vallée de l'Allier Sud cumulés (hors autres habitats)

Sur les 2 sites, on observe une forte dominance des forêts alluviales (75% sur la Vallée de l'Allier Nord et 74% sur la Vallée de l'Allier Sud), suivi par les pelouses pionnières représentées à hauteur de 9% sur la Vallée de l'Allier Nord et 8% sur la Vallée de l'Allier Sud.

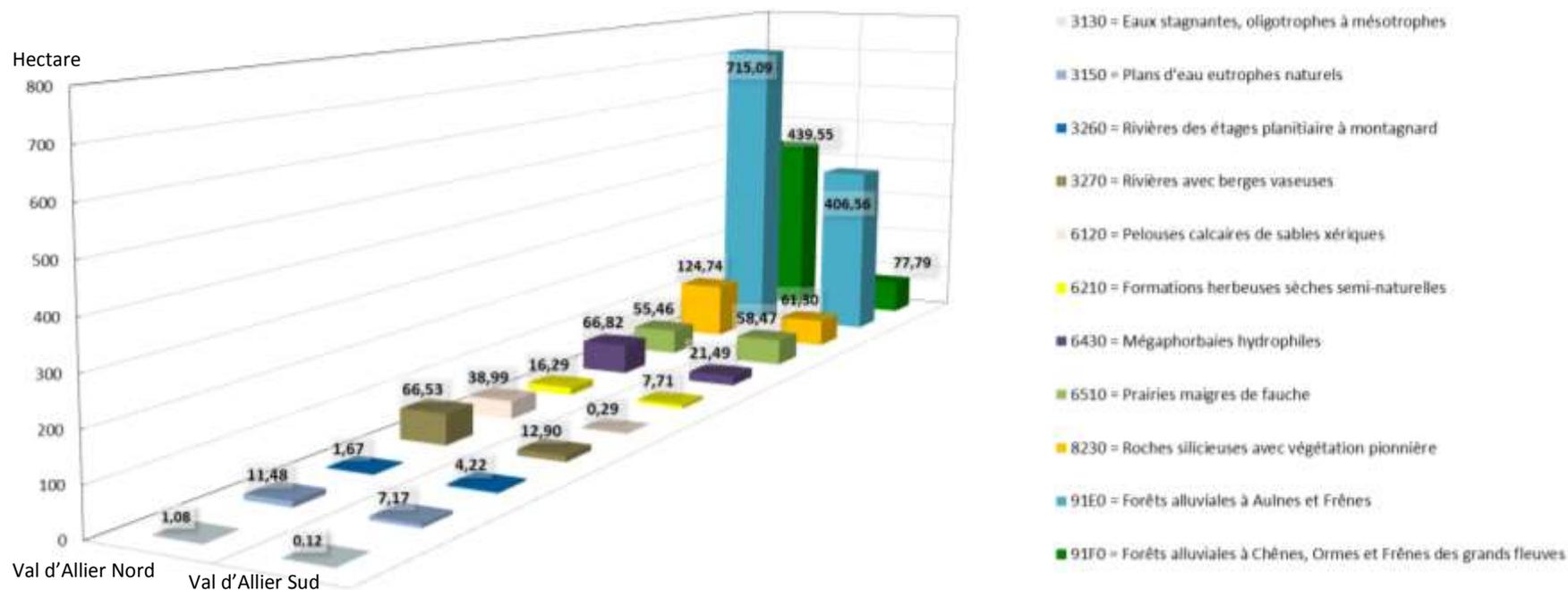


Figure 17 : Surfaces des habitats d'intérêt communautaire sur la Vallée de l'Allier Nord et la Vallée de l'Allier Sud

Le détail de chacun des habitats, de leur composition et de leur état de conservation est présenté dans les tableaux suivant. Le calcul des surfaces par habitat et de leur état de conservation a été effectué à l'échelle des mosaïques d'habitats.

Annexe 30 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur les sites du val d'Allier 03 (du sud au nord)

Tableau 14 : Habitats d'intérêt communautaire de l'Annexe I de la Directive 92/452 – ZSC Val d'Allier Nord & Sud (sources : CEN Allier, CBNMC, RNVA)

** L'état de conservation est exprimé dans le tableau de la façon suivante :

0	1	2	3
inconnu	Favorable	Altéré	Mauvais

Habitats naturels d'intérêt communautaire (* : intérêt prioritaire)	Code Natura 2000	Code Corine Biotope	Val d'Allier Sud Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site et état de conservation** (en %)	Val d'Allier Nord Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site et état de conservation** (en %)	Description sommaire																
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130-3	22.323, 22.31	0.30 ha (0.01%) <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>100</td> <td></td> </tr> </table>	0	1	2	3			100		1.08 ha (0.01%) <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td></td> <td>8.78</td> <td>91.22</td> <td></td> </tr> </table>	0	1	2	3		8.78	91.22		Ce groupement végétal temporaire colonise les vases exondées et est composé de plantes herbacées naines et à développement rapide, appartenant généralement à la famille des joncs ou des laïches. Elles forment un gazon amphibie ras sur grèves exondées. Les espèces les plus typiques sont : souchet brun, souchet de Michel, souchet jaunâtre, le gnaphale des fanges, élatine à six étamines, lindernie couchée, lindernie douteuse, limoselle aquatique, marsilée à quatre feuilles ou ratoncule.
0	1	2	3																		
		100																			
0	1	2	3																		
	8.78	91.22																			
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150-1 3150-2 3150-3	22.411, 22.412, 22.414, 22.42 22.422	7.17 ha (0.19%) <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>88.76</td> <td>11.24</td> </tr> </table>	0	1	2	3			88.76	11.24	11.48 ha (0.12%) <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>6.43</td> <td>39.29</td> <td>54.28</td> <td></td> </tr> </table>	0	1	2	3	6.43	39.29	54.28		Cet habitat à végétation aquatique des eaux stagnantes se localisent au niveau des bras mort de l'Allier. Il est constitué de 2 types de végétation : des plantes enracinées sans feuilles flottantes (les potamots), ou des plantes flottant librement sous la surface de l'eau (utriculaires (<i>U. vulgaris</i> ou <i>australis</i>), cératophylle immergé, myriophylle en épi, ...).
0	1	2	3																		
		88.76	11.24																		
0	1	2	3																		
6.43	39.29	54.28																			
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260-4 3260-5	24.43 24.44	4.23 ha (0.14%) <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>83.15</td> <td>16.85</td> </tr> </table>	0	1	2	3			83.15	16.85	1.67 ha (0.07%) <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td></td> <td>80.85</td> <td>18.76</td> <td>0.39</td> </tr> </table>	0	1	2	3		80.85	18.76	0.39	Cet habitat correspond aux végétations aquatiques enracinées ou non et colonisant le lit mineur de l'Allier. On observe notamment l'expression forte des herbiers à renoncules d'eau (voile flottant à la surface de l'eau).
0	1	2	3																		
		83.15	16.85																		
0	1	2	3																		
	80.85	18.76	0.39																		
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	3270-1 3270-2	24.52	12.90 ha (0.20%) <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>87.73</td> <td>12.27</td> </tr> </table>	0	1	2	3			87.73	12.27	66.53 ha (0.94%) <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>0.9</td> <td>31.92</td> <td>66.85</td> <td>0.32</td> </tr> </table>	0	1	2	3	0.9	31.92	66.85	0.32	Ce groupement colonise les grèves du lit mineur. Il s'agit d'une végétation pionnière sur des alluvions inondées pendant la plus grande partie de l'année et généralement pauvres en nutriments. Cette végétation pionnière clairsemée est composée de plantes herbacées annuelles et possède des aspects très divers (due à la variabilité des paramètres écologiques entrant en jeu). Les espèces typiques sont : bident enclavé, bident à fruits noirs, bident tripartite, les chénopodes, renouée poivre-d'eau et renouée à feuilles de patience, des éragrostides, pourpier potager.
0	1	2	3																		
		87.73	12.27																		
0	1	2	3																		
0.9	31.92	66.85	0.32																		

Habitats naturels d'intérêt communautaire (* : intérêt prioritaire)	Code Natura 2000	Code Corine Biotope	Val d'Allier Sud Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site et état de conservation** (en %)	Val d'Allier Nord Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site et état de conservation** (en %)	Description sommaire																
Pelouses calcaires de sables xériques *	6120-1	35.23	0.29 ha (0.08%) <table border="1"> <tr><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>100</td><td></td></tr> </table>	0	1	2	3			100		38.99 ha (0.95%) <table border="1"> <tr><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr> <tr><td></td><td>56.5</td><td>41.86</td><td>1.65</td></tr> </table>	0	1	2	3		56.5	41.86	1.65	Appelé pelouse à corynéphore blanchâtre, cet habitat pionnier évolue sur des sables au niveau des terrasses alluviales régulièrement remaniées par l'Allier. Les espèces caractéristiques de ces pelouses rases sont : le corynéphore blanchâtre, les épervières, chondrille jonciforme, plantain des sables, chiendent dactyle, les onagres et orpin à six angles et orpin à petites fleurs.
0	1	2	3																		
		100																			
0	1	2	3																		
	56.5	41.86	1.65																		
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210-3	34.342	7.71 ha (0.30%) <table border="1"> <tr><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr> <tr><td></td><td>14.05</td><td>79.54</td><td>6.42</td></tr> </table>	0	1	2	3		14.05	79.54	6.42	16.29 ha (0.12%) <table border="1"> <tr><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr> <tr><td>0.1</td><td>22.58</td><td>77.32</td><td></td></tr> </table>	0	1	2	3	0.1	22.58	77.32		Ces pelouses post-pionnières colonisent les substrats sableux sur les terrasses intermédiaires ou supérieures soumis exceptionnellement aux inondations. Parmi les espèces caractéristiques, on peut noter : armoise champêtre, armérie, les fétuques, saxifrage granulée, scrofulaire des chiens, potentille printanière, euphorbe petit cyprès, centauree tâchée, ...
0	1	2	3																		
	14.05	79.54	6.42																		
0	1	2	3																		
0.1	22.58	77.32																			
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430-4 6430-6 6430-7	53.16 37.72 37.71	21.49 ha (0.70%) <table border="1"> <tr><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>93.56</td><td>6.44</td></tr> </table>	0	1	2	3			93.56	6.44	66.82 ha (0.58%) <table border="1"> <tr><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr> <tr><td>5.29</td><td>41.27</td><td>52.92</td><td>0.53</td></tr> </table>	0	1	2	3	5.29	41.27	52.92	0.53	Ces lisières nitrophiles ombragées évoluent sur des sols riches et humides. Les plantes dominantes sont généralement hautes (1à2m) et sont dominées par : reine des prés, scirpe des bois, baldingère, ortie dioïque, liseron, eupatoire chanvrine, ...
0	1	2	3																		
		93.56	6.44																		
0	1	2	3																		
5.29	41.27	52.92	0.53																		
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	38.22	58.47 ha (2.50%) <table border="1"> <tr><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr> <tr><td></td><td>14.76</td><td>83.78</td><td>1.46</td></tr> </table>	0	1	2	3		14.76	83.78	1.46	55.46 ha (0.93%) <table border="1"> <tr><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr> <tr><td></td><td>7.09</td><td>92.91</td><td></td></tr> </table>	0	1	2	3		7.09	92.91		Considérées comme rare sur le Val d'Allier, ces prairies de fauche mésophiles sont présentes sur les terrasses hautes, sur des sols terreux. Deux alliances prédominent sur le Val d'Allier : <i>Centaureo jaceae-Arrhenatherenion elatioris</i> qui rassemble les communautés mésotrophiles et <i>Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion elatioris</i> qui rassemble les communautés collinéennes eutrophiles. Les plantes caractéristiques sont : fromental élevé, brome mou, pâturin des prés, dactyle aggloméré, houlque laineuse, ivraie vivace, crételle des prés, vulpin des prés, ... Ces habitats évoluent sur des terrains naturellement riches et donc largement voués à la culture du maïs qui est très répandue dans le Val d'Allier. Cet habitat présente donc un enjeu de conservation fort car menacé par l'évolution des pratiques agricoles.
0	1	2	3																		
	14.76	83.78	1.46																		
0	1	2	3																		
	7.09	92.91																			

Habitats naturels d'intérêt communautaire (* : intérêt prioritaire)	Code Natura 2000	Code Corine Biotope	Val d'Allier Sud Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site et état de conservation**(en %)	Val d'Allier Nord Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site et état de conservation**(en %)	Description sommaire																	
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	8230-4	34.111	61.30 ha (2.12%) <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td></td> <td>9.67</td> <td>71.21</td> <td>19.11</td> </tr> </table>	0	1	2	3		9.67	71.21	19.11	124.74 ha (2.71%) <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td></td> <td>0.83</td> <td>48.27</td> <td>48.8</td> <td>2.02</td> </tr> </table>	0	1	2	3		0.83	48.27	48.8	2.02	Ce sont des pelouses vivaces colonisant les substrats sablo-graveleux non inondables ou dont la submersion est si occasionnelle. On observe une dominance nette des orpins : orpin à six angles, orpin à petites fleurs, orpin des rochers et beaucoup plus rarement orpin âcre. La strate muscinale présente un recouvrement très important accompagné par : alysson blanchâtre, vipérine commune ou brome stérile. Le pâturage et le broutage des lapins aident au maintien de ces pelouses.
0	1	2	3																			
	9.67	71.21	19.11																			
0	1	2	3																			
	0.83	48.27	48.8	2.02																		
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	91E0	44.1, 44.12, 44.13	406.56 ha (18.38%) <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1.05</td> <td>87.65</td> <td>11.15</td> </tr> </table>	0	1	2	3		1.05	87.65	11.15	715.09 ha (14.30%) <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td></td> <td>0.98</td> <td>18.38</td> <td>73.84</td> <td>6.8</td> </tr> </table>	0	1	2	3		0.98	18.38	73.84	6.8	Parmi la forêt alluviale à bois tendre, on distingue 2 types de formation végétale : les saulaies arborescentes à saule blanc et les saulaies peupleraies arborées ou peupleraie noire. La première s'observe sur les terrasses basses subissant des crues fréquentes et est composée de saule blanc accompagné par le peuplier noir ou frêne élevé et en sous-bois : baldingère, impatiens glandulifera, ortie, liseron, houblon. Le second type de végétation, souvent plus élevé, est composé de saule blanc et de peuplier noir et quelques espèces de bois durs (aulne glutineux, frêne élevé et érables) sur des terrasses de niveau topographique plus élevé. En accompagnement on observe : rosier des chiens, sureau noir, aubépine à un style, petit orme, troène, ...
0	1	2	3																			
	1.05	87.65	11.15																			
0	1	2	3																			
	0.98	18.38	73.84	6.8																		
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	91F0	44.4	77.79 ha (3.87%) <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td></td> <td>0.34</td> <td>95.29</td> <td>4.37</td> </tr> </table>	0	1	2	3		0.34	95.29	4.37	439.55 ha (6.68%) <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2.03</td> <td>6.9</td> <td>89.61</td> <td>1.46</td> </tr> </table>	0	1	2	3		2.03	6.9	89.61	1.46	Cet habitat de forêt à bois dur est de type <i>Chênaie pédonculée-Ormaie à Laiche à épis</i> ou <i>Ormaie-Chênaie pédonculée des terrasses alluviales haute</i> (state évolutif du précédent habitat). En accompagne on observe : petit orme, frêne élevé ou pour le deuxième type de végétation : lamier à feuilles panachées, houblon, ...
0	1	2	3																			
	0.34	95.29	4.37																			
0	1	2	3																			
	2.03	6.9	89.61	1.46																		

Annexe 31 : Cartographie des statuts des habitats d'intérêt communautaire sur les sites du val d'Allier 03 (du sud au nord)

Précisions concernant l'état de conservation des habitats :

3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et des Isoeto-Nanojuncetea

Ce groupement de gazon amphibie (code N2000 : 3130-3) a été observé essentiellement sur les vases exondées et nues des bords de l'Allier, le plus souvent au niveau des bras morts connectés au cours d'eau mais également en bordure de rives du cours d'eau. La surface cartographiée pour cet habitat peut varier d'une année sur l'autre (habitat lié à la dynamique alluviale). De ce fait, ce groupement est difficile à détecter et à cartographier car trop éphémère et fluctuant suivant les saisons. Cet habitat est présent sur l'ensemble des sites Val d'Allier Nord et Val d'Allier Sud de façon très fragmentaire. Il abrite des espèces rare et remarquable comme par exemple la marsilée à quatre feuilles.

L'état de conservation de cet habitat est considéré comme moyen. L'enjeu de préservation reste très fort pour le val d'Allier.

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition

Cet habitat correspond à la partie en eau permanente des boires qui comporte généralement une végétation flottante à lentilles d'eau, renoncules aquatique et potamots. On retrouve cet habitat tant dans le lit majeur que dans les forêts alluviales, les prairies ou même en bordure de cultures. Il a cependant besoin d'être associé à la mobilité de la rivière car, sans crues, les boires sont condamnées à se combler naturellement et donc à disparaître (évolution naturelle vers des groupements palustres de type cariçaie ou roselière).

Parmi ce groupement, on distingue :

- Les couvertures de Lemnacées (code N2000 : 3150-3 & code CB 22.411) – Habitat bien représenté sur les sites et paraît assez commun (présence d'une espèce à forte valeur : la lentille d'eau naine);
- Les colonies d'utriculaires et groupements de petits potamots (code N2000 : 3150-2 et code CB 22.414 et 22.422) – Habitat rare au sein des périmètres, sensible aux pollutions et en compétition avec les espèces invasives comme la jussie à grandes fleurs ;
- Les radeaux d'hydrocharis (code N2000 : 3150-3 et code CB 22.412) – Habitat en régression et rare sur les sites, en compétition avec les espèces invasives comme la Jussie à grandes fleurs. Habitat présent sur de petites surfaces et de façon fragmentaire;
- Les végétations enracinées immergées (code N2000 : 3150-1 et code CB 22.42). Habitat bien représenté mais en compétition avec les groupements à potamots.

Occupant des surfaces souvent réduites, ces habitats présentent un enjeu fort sur le site du fait de leur rareté en Auvergne. Il convient de porter une attention particulière sur ces groupements en danger et en compétition directe avec la jussie à grandes fleurs (compétition encore plus importante observée sur le site de la Vallée de l'Allier Sud). Ces habitats apparaissent dégradés par une mauvaise représentation de leur cortège floristique (présence d'espèces invasives, altération de la qualité de l'eau, eutrophisation, ...).

L'état de conservation de ces habitats est considéré comme moyen. Les sites des Vallées de l'Allier Nord et Sud représentent une zone d'enjeu très fort pour ces groupements.

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

Il s'agit ici de 2 groupements :

- Végétations des rivières eutrophes (code N2000 : 3260-5 et code CB : 24.44)
- Végétations des rivières mésotrophes (code N2000 : 3260-4 et Code CB : 24.43)

Présent de façon discontinu sur l'ensemble du Val d'Allier, ces habitats occupent de petites surfaces. Ce groupement pionnier peut évoluer du fait de la dynamique alluviale du cours d'eau (habitat soumis aux fortes crues) d'une part et d'autre part vis-à-vis de la charge en nutriments (habitat favorisé par l'eutrophisation des points d'eau). On observe le développement de ce groupe au sein des boires et sur les bordures du chenal actif de la rivière. Le cortège floristique caractéristique est bien représenté et reste intéressant mais en compétition avec des espèces envahissantes (jussie à grandes fleurs).

L'état de conservation de cet habitat est considéré comme moyen à favorable. Les sites des Vallées de l'Allier Nord et Sud représentent une zone à moindre enjeu pour ces groupements.

3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidention* p.p.

Soumis aux aléas de la dynamique de l'Allier, cet habitat est disséminé sur l'ensemble du périmètre. Il peut ponctuellement se développer sur de grandes surfaces (zones de galets et bancs de sable) possédant un substrat vaseux. Ces peuplements, supportant peu la concurrence végétale, sont rapidement colonisés par des espèces vivaces : saules buissonnants, peupliers, baldingères, roseaux. On observe alors cet habitat la plupart du temps en mosaïque, avec d'autres habitats sur les sites du Val d'Allier. Cet habitat est présent principalement au sein de la RNN et entre Varennes et Créchy (secteurs à forte mobilité de la rivière). Ce groupement reste difficile à appréhender et à cartographier car il est fluctuant dans les années et suivant les saisons.

Ce milieu est un habitat élémentaire typique des grèves de l'Allier. Le cortège floristique caractéristique est bien représenté mais en compétition avec des espèces exotiques (lampourde orientales, renouée du japon...).

L'état de conservation de cet habitat est considéré comme moyen à favorable. Les sites des Vallées de l'Allier Nord et Sud représentent une zone à moindre enjeu pour ces groupements.

6120* : Pelouses calcaires de sables xériques

Ces pelouses vivaces de grèves à corynéphore (habitats d'intérêt prioritaire 6120-1) apparaissent par évolution des pelouses à *Sedum*. Ces végétations sont endémiques du val d'Allier et du Val de Loire. Ces pelouses sont très localisées notamment au centre du Val d'Allier (au sein de la RNN) et sur le Nord de Moulins. Sur le site Val d'Allier Sud, ces pelouses à corynéphore sont moins représentées du fait d'un contexte agricole plus intensif. Cet habitat est très limité en termes de surface sur les sites. Il occupe les zones sur les francs-bords délaissés par le pâturage et semble stable (faible évolution même si certaines pelouses actuelles sont en cours de fermeture sur le Nord du Val d'Allier). Ce groupement reste soumis à la dynamique de la rivière Allier et aux inondations.

Cet habitat protégé est très rare en Auvergne. De ce fait, ce site apparaît comme très fort pour la conservation de cet habitat à l'échelle du Val d'Allier. L'état de conservation de ces pelouses à corynéphore est considéré comme moyen à favorable.

6210 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles

Ces pelouses vivaces sont assez localisées mais de surface assez conséquente et généralement en imbrication avec d'autres habitats (comme les pelouses calcaires). Elles sont moins présentes sur le site du Val d'Allier au nord, à partir de Moulins et plus représentées sur le sud, sur le secteur de la réserve naturelle jusqu'à Charmeil (zone de l'aéroport) sur de plus grandes surfaces. Ces habitats sont aussi présents en évolution vers des prairies à chiendents ou piquetées par les fourrés préforestiers. Ces pelouses abritent une très forte diversité floristique. Elles sont associées à l'action des crues importantes (moins fréquentes) qui déposent des alluvions sableux ou rajeunissent les milieux (destruction de la végétation). Mais leur stabilisation est liée également au

pâturage extensif, à l'action des lapins de garenne ou plus ponctuellement à des pratiques de fauche suivant la topographie des stations. Ces habitats restent donc étroitement liés à une action d'entretien. Si cette gestion est abandonnée, ces milieux se végétaliseront rapidement.

L'état de conservation de cet habitat peut être qualifié de moyen. Cet habitat protégé reste rare en Auvergne. De ce fait, les sites Natura 2000 apparaissent comme importants pour la conservation de cet habitat à l'échelle du Val d'Allier.

6430 : Mégaphorbiaies eutrophes

Cet habitat se développe tout le long de la rivière Allier, soit directement en formation pionnière au sein de dépressions, soit sous forme d'ourlets en lisière de forêts alluviales. Cette formation végétale est directement liée aux fluctuations des niveaux d'eau et s'exprime sur de petites surfaces.

On distingue différents groupements :

- Les mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (code N2000 : 6430-4 et code CB : 37-71) généralement composées d'ortie dioïque, de liseron des haies et du gaillet des marais. Habitat très riche en diversité floristique, il reste commun sur le val d'Allier ;
- Les mégaphorbiaies d'ourlets nitrophile (code N2000 : 6430-6 et code CB : 37-72) généralement composées d'ortie dioïque, d'égopode podagraire et d'impatience glanduleuse et se trouvant en lisière de forêt ;
- Les mégaphorbiaies eutrophes d'ourlets hydrophiles (code N2000 : 6430-4 et code CB : 53.16) ressemblant aux roselières sont généralement composées de la baldingère, d'iris faux-acore, d'ortie dioïque et de salicaire. Cet habitat reste commun sur le Val d'Allier ;
- Les mégaphorbiaies d'ourlets hygrocline (code N2000 : 6430-7 et code CB : 37-72) généralement composées d'euphorbe raide, de pâturin des marais et l'épiaire des marais et se trouvant autant dans les zones de clairières que au contact des saulaies. Habitat rare et fragmenté le long du Val d'Allier ;

Ces groupements sont bien représentés sur les sites du fait de la relative naturalité des secteurs de forêts alluviales. Cependant ces habitats, d'une diversité floristique intéressante et abritant de nombreuses espèces animales remarquables, restent fragiles et dépendants de la gestion hydraulique de la rivière et de celle des berges. Ces groupements évoluent naturellement vers les forêts alluviales auxquelles ils sont étroitement associés. Ils demeurent fragmentaires sur les sites et s'expriment sur de petites surfaces. L'état de conservation des mégaphorbiaies est ici fortement affecté par la progression des plantes exotiques (on observe notamment la présence de la balsamine de l'Himalaya et les renouées exotiques).

L'état de conservation de cet habitat est jugé comme moyen. Les sites des Vallées de l'Allier Nord et Sud représentent une zone à moindre enjeu pour ces groupements.

6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude

Ce type d'habitat concerne l'ensemble des prairies collinéennes eutrophiques de fauches à mésotrophiques et certaines ponctuellement pâturées. Leur aspect habituel de hautes prairies à biomasse élevée est presque toujours associé à la dominance d'espèces de graminées, parmi lesquelles la rare avoine élevée (ou fromental), l'agrostide capillaire, les bromes ainsi que des prairies plus maigres possédant une expression plus importante des dicotylédones.

Ces prairies sont localisées sur le lit majeur de l'Allier (terrasses intermédiaires) et sont présents sur une centaine d'hectares de façon morcelée sur les sites. Ces habitats sont dans un état de conservation moyen suivant leur localisation et les pratiques qui y sont menées. Les prairies identifiées sur les sites correspondent en majorité aux prairies de fauche des captages d'eau. Une zone intéressante hors zone de captage est présente sur la commune de

Bagneux, dans un contexte agricole en mutation, il convient donc de porter une attention particulière à ces sites en dehors des zones de captage. Ces habitats restent préservés de la colonisation par les espèces exotiques.

Cet habitat est considéré comme dans un état de conservation altéré sur le Val d'Allier (principalement due aux pratiques d'entretien de ces espaces). Les sites des Vallées de l'Allier Nord et Sud représentent un enjeu très fort pour la préservation de cet habitat patrimonial à l'échelle du Val d'Allier.

8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière

Cet habitat représente les pelouses vivaces rases à dominance des orpins (code N2000 : 8230-4) et sont endémiques des vallées de la Loire et de l'Allier. Ce groupement original est très riche au niveau floristique (certaines d'entre elles abritent près d'une quarantaine d'espèces et sont donc intéressantes d'un point de vue botanique du fait de leur richesse floristique). Directement liée à la dynamique de la rivière, ces pelouses sont soumises à la fluctuation importante des niveaux d'eau (habitat situé sur les terrasses basses) et sont concentrées sur le centre du Val d'Allier (de la zone de la réserve naturelle jusque vers les communes de St-Rémy-en-Rollat et Charmeil). Ces pelouses sont présentes sur des surfaces plus importantes que l'habitat des « formations herbeuses sèches » mais toujours réparties de façon fragmentée. Elles sont ponctuellement altérées par la présence en nombre des onagres qui dominent ces pelouses et certaines sont dégradées par les modalités d'intervention humaine (surpâturage et piétinement fréquent notamment sur la Vallée de l'Allier Sud).

L'état de conservation de ces pelouses à orpins est considéré comme moyen. Les sites des Vallées de l'Allier Nord et Sud représentent une zone à fort enjeu pour cet habitat.

91E0* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

Il s'agit d'un habitat caractéristique des plaines alluviales encore fonctionnelles (remaniées par des inondations permanentes) et en régression au niveau européen. Ces forêts alluviales (d'intérêt prioritaire), d'une grande biodiversité, sont situées le long immédiat de l'Allier et de ses affluents. On y retrouve des espèces étroitement liées au fonctionnement dynamique de la rivière Allier comme les saules ou les peupliers noirs.

Parmi ce groupement, on distingue :

- Les saulaies blanches arborescentes riveraines (code N2000 : 91^{E0}*-1 et code CB : 44.12). Ces saulaies sont rares sur le Val d'Allier et implantées de manière linéaire et fragmentée sur un mince bandeau le long de la rivière. La présence des espèces invasives altère ces habitats menacés.
- Les saulaies-peupleraies riveraines (code N2000 : 91^{E0}*-3 et code CB : 44.1). Avec une strate arborée dominée par le peuplier noir et le saule blanc, cet habitat est plus répandu sur le Val d'Allier mais reste réparti de façon fragmentée.

Il s'agit ici de forêts alluviales jouant un rôle fondamental tant sur le plan hydrologique (stabilisation des berges), que sur le plan écologique (corridors, ombrage, habitat d'espèces dont certaines sont d'intérêt communautaire comme la loutre d'Europe, les chauves-souris ou encore le lucane cerf-volant). Cet habitat naturel est assez bien représenté à l'échelle du site mais il reste vulnérable à certaines pratiques intensives ou encore à l'envahissement par les plantes exotiques. Au regard de son intérêt patrimonial et de sa fonction dans l'écosystème de la rivière, il est nécessaire de préserver cet habitat, par ailleurs prioritaire, et de constituer une véritable continuité écologique à travers les forêts alluviales.



L'état de conservation de ces forêts alluviales à bois tendres est considéré comme moyen. Les sites des Vallées de l'Allier Nord et Sud représentent une zone à très fort enjeu pour cet habitat.

91F0 Forêt mixte à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior, ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris).

Ici il s'agit de Chênaies pédonculés – Ormaies ou de Ormaies –Chênaies (code Natura 2000 : 91F0-3). On retrouve des essences forestières de bois durs comme les frênes, ormes, tilleuls et chênes dont notamment l'orme lisse et le frêne à feuilles étroites qui sont protégés à l'échelle régionale. Il s'agit, là encore, d'un habitat caractéristique des vallées fluviales mais il est moins soumis aux fluctuations des niveaux d'eau que les forêts à bois tendre. On les retrouve sur des terrasses alluviales hautes fines en sédiments et irrégulièrement inondées donc aux abords moins directs de l'Allier. Toutefois, cet habitat se retrouve parfois en mosaïque avec les forêts à bois tendre (saulaie-peupleraie). Cet habitat a notamment régressé consécutivement aux aménagements de la rivière, à l'extension des gravières, aux aménagements urbains et à la construction d'infrastructures. Cet habitat est beaucoup plus abondant sur le site Vallée de l'Allier Nord avec un continuum forestier bien conservé. Cette répartition est liée aux activités humaines historiques sur les sites, à une mobilité de la rivière différente sur les 2 sites N2000 (dynamique moindre sur la Vallée de l'Allier nord, au nord de Moulins) et aux fluctuations des zones d'enfoncement du lit ponctuel de la rivière. Cet habitat se trouve généralement altéré par la présence d'espèces exotiques (les renouées exotiques) ou par une structure d'âge non diversifiée et des strates plutôt homogènes.

L'état de conservation de ces forêts alluviales à bois durs est considéré comme moyen. Les sites des Vallées de l'Allier Nord et Sud représentent une zone à moindre enjeu pour ces groupements.

3. Espèces d'intérêt communautaire

a) Au titre de la directive Habitats-Faune-Flore (annexe II de la Directive Habitats Faune Flore)

Le Val d'Allier accueille une biodiversité hors du commun avec à ce jour plus de 600 espèces de plantes, 200 espèces de champignons, 266 espèces d'oiseaux, 45 espèces de mammifères, 40 espèces de poissons, 12 espèces d'amphibiens, 9 espèces de reptiles, 80 mollusques et crustacées et plus de 1000 espèces d'insectes et d'arachnides (dont 900 coléoptères, 50 espèces de libellules et 50 espèces de papillons)...(Extrait du livre « Sur les traces de l'Allier, histoire d'une rivière sauvage », sources : LPO Auvergne et CBNMC). Parmi cette multitude d'espèces, certaines sont identifiées comme rares et menacées en France et au niveau européen :

Tableau 15 : Espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/45 (sources : CEN Allier, ONEMA, ONCFS, Fédération de pêche, Logrami, CSA, ONF, LPO, RNVA, VVA, CD03, CBNMC, ACGE)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire à l'échelle des sites Natura 2000	État de conservation à l'échelle biogéographique continental (2)	ZSC Val d'Allier Sud	ZSC Val d'Allier Nord
Groupes Reptiles & Amphibiens							
<i>Emys orbicularis (L.)</i>	Cistude d'Europe	1220	Cette espèce présente de fortes populations dans le département de l'Allier, sur le territoire de la Sologne et du Bocage Bourbonnais et plus ponctuellement sur le Val d'Allier 03 où des populations occupent les boires et abords sableux. Ces dernières populations semblent réparties de façon plus discontinue que sur les étangs de Sologne et du Bocage, en raison de l'éloignement relatif des bras morts et boires favorables. Les stations les plus importantes connues sont celles de la Boire des Carrés à Charmeil et du Clos Richard à Varennes-sur-Allier. Les sites de Charmeil et de la Boire Pierre Talon à Hauterive représente la limite sud de répartition de la métapopulation auvergnon-bourguignonne. Le site semble posséder une responsabilité moyenne vis-à-vis de l'espèce.	Altéré	Défavorable Inadéquat	X	X

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire à l'échelle des sites Natura 2000	État de conservation à l'échelle biogéographique continental (2)	ZSC Val d'Allier Sud	ZSC Val d'Allier Nord
<i>Triturus cristatus (Laurenti)</i>	Triton crêté	1166	Assez commune sur le territoire du Bocage Bourbonnais, l'espèce est présente de manière discontinue sur les boires, mares et prairies humides du Val d'Allier. Le site semble posséder une faible responsabilité vis-à-vis de l'espèce.	Dégradé	Inconnu	X	X
Groupe Insectes							
<i>Osmoderma eremita (Scop.)</i>	Pique-prune	1084	L'espèce affectionne les grandes cavités (ouvertes vers le sud) des chênes âgés, sur des zones plus ou moins boisées. Des recherches d'individus dans les vieux arbres à cavités sur une portion du Val d'Allier nord ont été menées en 2012 sans résultats. Pourtant, des espèces associées et de nombreux habitats favorables ont pu être mis en évidence. Les populations sont certainement présentes à l'état relictuel. Le site semble posséder une forte responsabilité vis-à-vis de l'espèce.	Dégradé	Défavorable mauvais		X
<i>Limoniscus violaceus (Ph.W.M)</i>	Taupin violacé	1079	En France, seule 17 sites sont connus pour cette espèce. Lors de prospections menées en 2012, la présence du taupin a pu être confirmée sur le Val d'Allier (2 arbres abritant l'espèce). Le site possède de nombreux arbres à cavités propices au développement de cette espèce, le site présente donc un intérêt majeur pour l'espèce.	Dégradé	Défavorable mauvais		X
<i>Cerambyx cerdo (L)</i>	Grand capricorne	1088	Quelques données fragmentaires ont pu être recueillies concernant cette espèce. Cet insecte saproxylique est lié aux vieux chênes. Le site présente un enjeu majeur pour l'espèce. Comme pour le lucane, la rareté des zones forestières de chênes au sein du site est un facteur défavorable. Le site semble présenter un enjeu moindre pour l'espèce.	Bon sur VAN Altéré sur VAS	Défavorable inadéquat	X	X
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	L'espèce est présente sur le site mais de façon discontinue le long du Val d'Allier. Elle ne semble pas pour autant en déclin. Elle est plus largement présente au sein du Bocage Bourbonnais notamment sur la Vallée de l'Allier Nord. Le site ne semble pas représenter une responsabilité forte pour l'espèce.	Bon sur VAN Altéré sur VAS	Favorable	X	X

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire à l'échelle des sites Natura 2000	État de conservation à l'échelle biogéographique continental (2)	ZSC Val d'Allier Sud	ZSC Val d'Allier Nord
<i>Lycaena dispar</i> Hwth.	Cuivré des marais	1060	Ce papillon évolue sur les prairies humides avec une végétation haute et diversifiée. Le cycle de ce papillon est étroitement lié à la présence des Rumex. Sur le val d'Allier, aucune prospection spécifique n'a été mise en place pour cette espèce. Quelques données éparses subsistent notamment sur les prairies humides et aux abords des boires et mares. En France ce papillon reste commun et moins menacé en comparaison avec l'échelle européenne. La répartition de cette espèce sur le Val d'Allier reste encore mal connue mais ne semble pas menacée.	Dégradé	Favorable	X	X
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier)	Agrion de mercure	1044	Cette petite libellule est inféodée aux ruisseaux à cours lents, riches en végétation. Suite aux études menées en 2009 et 2010 afin d'évaluer son état de conservation, les populations semblent être de faible taille sur des petits linéaires favorables à moyennement favorables pour l'espèce sur la Vallée de l'Allier Sud tandis que la Vallée de l'Allier Nord possède de belles populations reproductrices sur les quelques sites favorables, avec un nombre important d'individus. Le val d'Allier constitue un site favorable et à enjeu pour l'espèce.	Altéré sur VAS Bon sur VAN	Défavorable inadéquat	X	X
<i>Ophiogomphus cecilia</i> (Geoffroy in Fourcroy)	Gomphe serpent	1037	La présence de ce gomphe est liée à l'existence d'une rivière active avec une mosaïque d'habitats diversifiée (évoluant des zones galets, aux prairies et pelouses sèches et aux forêts alluviales). Une étude menée en 2014 sur l'état de conservation de l'espèce sur la Vallée de l'Allier Sud montre que les populations de Gomphe serpent sont distribuées de façon plus ou moins discontinue. Sur l'ensemble des deux sites, l'espèce est présente du nord du département jusqu'à la commune de Billy. Une donnée isolée a été recensée sur Mariol. On observe donc une fragmentation des populations de Gomphe serpent au sud du département, identifiant ainsi sa limite sud de son aire de répartition (Billy et St Germain des Fossés). Le bassin de l'Allier possède une forte responsabilité pour l'espèce.	Altéré sur VAS Bon sur VAN	Favorable	X	X

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire à l'échelle des sites Natura 2000	État de conservation à l'échelle biogéographique continental (2)	ZSC Val d'Allier Sud	ZSC Val d'Allier Nord
<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale)	Cordulie à corps fin	1041	Cette libellule est inféodée aux rivières calmes et profondes avec une importante ripisylve. Lors d'inventaires menés en 2013 sur la Sioule et en 2014 sur la Vallée de l'Allier Sud quelques données éparses de l'espèce ont pu être recensées sur la rivière Allier, à la confluence avec la Sioule. Il s'agit certainement d'exuvies ayant dérivées depuis les affluents (et notamment la Sioule où les populations sont importantes). L'axe Allier ne semble pas posséder une forte responsabilité pour la préservation de l'espèce.	Indéterminé	Favorable		X
Groupe mammifères							
<i>Barbastella barbastellus</i> Sc	Barbastelle	1308	Aucune prospection spécifique n'a été mise en place pour cette espèce	Indéterminé	Défavorable inadéquat	X	
<i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl)	Murin de Bechstein	1323	Aucune prospection spécifique n'a été mise en place pour cette espèce	Indéterminé	Défavorable inadéquat	X	X
<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen)	Grand Murin	1324	Aucune prospection spécifique n'a été mise en place pour cette espèce	Indéterminé	Défavorable inadéquat	X	X
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Shreber)	Grand Rhinolophe	1304	Aucune prospection spécifique n'a été mise en place pour cette espèce	Indéterminé	Défavorable inadéquat	X	X
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein)	Petit Rhinolophe	1303	Aucune prospection spécifique n'a été mise en place pour cette espèce	Indéterminé	Défavorable inadéquat	X	X
<i>Castor fiber</i> L.	Castor d'Europe	1337	Le castor est présent sur les rivières à faible pente avec une ripisylve riche en essences à bois tendres. L'espèce est réapparue sur le Val d'Allier entre 1993 et 1998. Depuis sa réintroduction sur le Val de Loire, le castor a largement colonisé l'ensemble du Val d'Allier 03 et de ses affluents (Sioule, Valençon etc...). L'espèce semble maintenant être bien implantée et son état de conservation reste favorable. L'axe Allier constitue un site important pour la préservation de cette espèce.	Bon	Favorable	X	X

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire à l'échelle des sites Natura 2000	État de conservation à l'échelle biogéographique continental (2)	ZSC Val d'Allier Sud	ZSC Val d'Allier Nord
<i>Lutra lutra (L.)</i>	Loutre	1355	La Loutre fréquente le lit de la rivière et ses abords (les affluents, les boires, les forêts alluviales) possédant une ressource alimentaire riche (abondance de poissons) et des milieux peu pollués. L'espèce a recolonisé la rivière Allier depuis une dizaine d'années. Des indices de présences sont régulièrement observés notamment sur les axes de piles des ponts du Val d'Allier. Le site joue un rôle important dans la préservation de l'espèce qui reste menacée face aux perturbations qui subsistent.	Altéré	Défavorable inadéquat	X	X
Groupes mollusques et Poissons							
<i>Unio crassus Philipsson</i>	Mulette épaisse	1032	Cette moule d'eau douce est liée aux ruisseaux ou aux fleuves sur des fonds caillouteux à limoneux et s'accommode de substrat légèrement vaseux. L'espèce affectionne principalement les cours d'eau de plaine et la végétation aquatique. Son cycle de vie est lié à la présence de poissons hôtes comme le chabot, la bouvière ou le vairon. Des recherches spécifiques ont été mises en œuvre en 2008 par S. Vrignaud. On ne recense qu'une seule station pour cette espèce à Toulon-sur-Allier, sur la Sonnante. Les 7 autres stations historiquement connues n'ont pas été confirmées. Encore trop peu d'informations sont disponibles pour évaluer l'état de conservation de cette espèce sur le territoire du site Natura 2000. Aucune évaluation de taille de population n'a encore été faite et cette espèce est encore insuffisamment recherchée. L'état de conservation de l'espèce semble être très défavorable sur le site. L'Allier constitue un site important pour la préservation de cette espèce.	Dégradé	Défavorable mauvais		X

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire à l'échelle des sites Natura 2000	État de conservation à l'échelle biogéographique continental (2)	ZSC Val d'Allier Sud	ZSC Val d'Allier Nord
<i>Alosa alosa</i> (L.)	Grande alose	1102	<p>Ce poisson migrateur colonise la rivière de mars à août, les juvéniles (alosos) redescendent vers la mer au mois d'août. La remontée des individus pour leur reproduction est comptabilisée à la passe à poisson de Vichy et le nombre est très fluctuant suivant les années. Sur les 5 dernières années, on comptabilise en moyenne 57 individus/an. 2 zones de frayères forcées, liées à la présence d'obstacles en amont qui contraignent l'alose dans sa migration, sont connues sur le Val d'Allier (aval du Pont Régemortes et aval du Pont barrage de Vichy).</p> <p>Les axes Loire et Allier ont une responsabilité forte à l'échelle nationale et européenne pour la préservation des poissons migrateurs dont la grande alose. L'évolution et la régression de la population de l'alose sur le bassin Loire/Allier est similaire à celle de l'ensemble des grands bassins français. Il faut ainsi rester vigilant quant à l'évolution de cette population dans les années futures. Les sites du Val d'Allier possèdent un enjeu très fort pour la préservation de cette espèce.</p>	Altéré	Défavorable mauvais	X	X
<i>Cottus gobio</i> L.	Chabot	1163	<p>L'espèce a été recensée sur quelques affluents (Andelot, Valencon) mais pas sur le Val d'Allier. Le site ne semble donc pas être l'habitat de prédilection de l'espèce, celle-ci recherchant des rivières avec milieux rocheux des eaux courantes, fraîches et bien oxygénées. L'axe Allier ne semble pas posséder une forte responsabilité pour la préservation de l'espèce.</p>	Altéré	Défavorable inadéquat	X	X
<i>Lampetra planeri</i> (Bloch)	Lamproie de Planer	1096	<p>Aucune prospection spécifique n'a été mise en place pour cette espèce</p>	Altéré	Défavorable inadéquat	X	X

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire à l'échelle des sites Natura 2000	État de conservation à l'échelle biogéographique continental (2)	ZSC Val d'Allier Sud	ZSC Val d'Allier Nord
<i>Petromyzon marinus L.</i>	Lamproie marine	1095	Cette espèce utilise l'Allier pour remonter jusqu'à ses zones de frayères favorables plus en amont. La remontée des individus pour leur reproduction est comptabilisée à la passe à poisson de Vichy et le nombre est très fluctuant suivant les années. Sur les 5 dernières années on comptabilise en moyenne 5 individus. L'espèce semble désormais privilégier le bassin de la Vienne, depuis sa réouverture en 2004, ce qui peut expliquer la diminution des effectifs sur l'Allier depuis cette période. Les axes Loire et Allier ont une responsabilité forte à l'échelle nationale et européenne pour la préservation des poissons migrateurs dont la lamproie marine, espèce vulnérable au niveau nationale.	Dégradé	Défavorable mauvais	X	X
<i>Rhodeus sericeus (Bloch)</i>	Bouvière	1134	La dynamique de la rivière Allier encore préservée permet le maintien des boires, habitat de prédilection de l'espèce. Elle est recensée régulièrement le long de l'Allier nord et sud sur les bras mort. L'axe Allier constitue l'une des dernières rivières sauvages avec son réseau de boires et constitue ainsi un site favorable au développement des populations. L'Allier constitue un site important pour la préservation de cette espèce.	Bon	Favorable	X	X
<i>Salmo salar L.</i>	Saumon	1106	La portion concernée par les sites des Vallées de l'Allier Sud et Nord est considérée comme un couloir migratoire pour l'espèce. Cette espèce utilise l'Allier pour remonter jusqu'à ses zones de frayères favorables plus en amont (rivière Allier au niveau de la Haute-Loire et Sioule). La remontée des individus pour leur reproduction est comptabilisée à la passe à poisson de vichy et le nombre est très fluctuant suivant les années. Sur les 5 dernières années, on comptabilise en moyenne 697 individus. Les axes Loire et Allier ont une responsabilité forte à l'échelle nationale et européenne pour la préservation des poissons migrateurs dont le saumon, espèce emblématique.	Altéré	Défavorable mauvais	X	X

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire à l'échelle des sites Natura 2000	État de conservation à l'échelle biogéographique continentale (2)	ZSC Val d'Allier Sud	ZSC Val d'Allier Nord
Flore :							
<i>Marsilea quadrifolia L.</i>	Marsilée à quatre feuilles	1428	Parmi les quelques données recensées historiquement sur la Vallée de l'Allier Sud, une seule est aujourd'hui encore présente, sur la commune de Mariol. Elle constitue l'une des 4 stations connues dans le département de l'Allier. Cette station est suivie depuis 2003 et les données recueillies quant à sa répartition sont fluctuantes (varie entre 6.9 m ² à 680 m ²). La responsabilité du site Vallée de l'Allier Sud est donc très forte pour cette espèce.	Dégradé	Défavorable mauvais	X	

(1) Nom d'après l'annexe II de la directive 92/43

(2) Résultats de l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore 2012 - MNHN-SPN, MEDDE.

b) Au titre de la directive Oiseaux (annexe I de la directive oiseaux)

Le Val d'Allier Bourbonnais abrite une grande diversité d'habitats naturels, propices à l'accueil de nombreuses espèces d'oiseaux nicheuses, migratrices ou hivernantes. Il est à ce titre reconnu comme une zone humide d'importance internationale, notamment pour les oiseaux.

Le site Natura 2000 accueille 266 espèces d'oiseaux dont plus de 110 hivernants ou migrateurs de passage et 107 nicheurs (LPO Auvergne, RNVA, 2015).

35 espèces d'intérêt communautaire régulières sont recensées, dont :

- **17 espèces nicheuses,**
- **10 espèces hivernantes,**
- **22 espèces migratrices.**

Le tableau présenté ci-dessous a été mis à jour par la LPO Auvergne.

Les effectifs des oiseaux nicheurs inscrits à l'annexe I de la DO, proviennent des connaissances liées à la base de données de la LPO, mais aucune prospection spécifique n'a été menée sur ceux-ci. Ce travail à l'avenir permettrait d'apporter une meilleure évaluation des populations présentes dans la ZPS, site très important pour l'avifaune, notamment liée aux zones alluviales.

Par ailleurs, aucun suivi spécifique n'étant mené sur les oiseaux migrateurs inscrits à l'annexe I de la DO, aucune estimation actualisée et fiable des effectifs ne peut être donnée.



Tableau 16 : Espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe I de la Directive 79/409 (Source : LPO Auvergne, CEN Allier)

* CR : En danger critique / EN : En danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi menacée / LC : Préoccupation mineure / DD : Données insuffisantes

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population en 2016	Habitat de l'espèce Structure et fonctionnalité de la population	Statut de conservation sur le site Natura 2000 (estimation 2016)	État de conservation à l'échelle biogéographique continental (2) (classification LPO Oiseaux nicheurs d'auvergne)*	Nicheur	Hivernant	Migrateur
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	A697	18-20 couples 1 seule colonie au bec de Sioule	L'aigrette garzette se trouve dans une large variété de zones humides ouvertes, près des rivières et des fleuves possédant une forêt alluviale développée. Intérêt majeur du Val d'Allier, responsabilité de niveau régionale pour la conservation de l'espèce.	Défavorable (population vulnérable)	EN	x		

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population en 2016	Habitat de l'espèce Structure et fonctionnalité de la population	Statut de conservation sur le site Natura 2000 (estimation 2016)	État de conservation à l'échelle biogéographique continentale (2) (classification LPO Oiseaux nicheurs d'Auvergne)*	Nicheur	Hivernant	Migrateur
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	A246	Fréquente (+ de 100 couples)	L'alouette lulu affectionne les milieux dégagés, secs et ensoleillés : bocage, landes, friches, pâturages pauvres et clairières forestière. Présente sur une majeure partie du linéaire du Val d'Allier avec des densités particulièrement importantes sur toutes les zones de landes et de pelouses	Assez favorable	NT	x		
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris (Héron bihoreau)	A610-B	Environ 104 couples 3 colonies : Bec de Sioule, Charmeil et boire Talons (Abrest)	Le bihoreau gris vit près des rivières bordés de ripisylve dense. Ils nichent et dorment dans les arbres. Le Val d'Allier a une responsabilité forte pour la préservation du bihoreau en France et en Auvergne.	Assez favorable (mais population assez vulnérable)	VU	x		
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	A168	20-30 couples	Cet oiseau est lié à la présence de zones humides (rivière, boires et mares) qui sont ses terrains de chasse (nourriture dans la vase). Pour sa nidification, il recherche des zones de galets et de sable le long de l'Allier. Espèce plutôt exigeante vis-à-vis de la qualité de l'eau. Les effectifs sont plus importants sur les départements 63 et 43.	Altéré	VU	x		
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	A667-A	56-72 couples	La cigogne affectionne les prairies humides et zones marécageuses, tout en se nourrissant aussi dans les pâturages et cultures. Intérêt majeur : la nidification de la cigogne blanche représente un enjeu régional important. 6-7 couples fréquentent la partie nord où subsistent des boisements alluviaux quasi continus et de grands ensembles prairiaux avec de nombreuses boires dépourvues de végétation arborescente (essentiellement entre Le Veudre et Château). On observe une colonisation vers le sud (développement sur la commune de Billy).	Favorable (population en augmentation)	VU	x		x
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécelle	A096	-	Cet oiseau est lié aux régions cultivées ou peu boisées, et aux landes.	Favorable	LC	x	x	x
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hoberau	A099	10-12 couples	Ce faucon occupe les grandes vallées alluviales bocagères. Il préfère une mosaïque de milieux entre zones de prairies, de cultures et des zones boisées. Malgré des chiffres d'effectifs	Altéré	VU	x	x	x

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population en 2016	Habitat de l'espèce Structure et fonctionnalité de la population	Statut de conservation sur le site Natura 2000 (estimation 2016)	État de conservation à l'échelle biogéographique continentale (2) (classification LPO Oiseaux nicheurs d'Auvergne)*	Nicheur	Hivernant	Migrateur
				en hausse, cette espèce reste vulnérable.					
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	A230	200-300 couples environ	Cet oiseau est lié aux vallées alluviales avec des rivières dynamiques possédant des talus d'érosion, dans lequel il creuse son nid. Il côtoie les terrains bocagers qui bordent l'Allier en tant que zone de chasse. Sur le Val d'Allier, les populations semblent stables et le site présente un fort enjeu de préservation puisque la rivière (sur les départements 03, 63 et 43) accueille plus de 55% des effectifs du bassin de la Loire.	Favorable	VU	x		
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle des rivages	A249	1000-1500 couples environ	Tout comme le guêpier, cette hirondelle affectionne les talus d'érosion de l'Allier. Elle recherche des rivières mobiles possédant des terrains meubles pour installer son nid. Sur la rivière Allier, sur le département 03, les populations concentrent plus de 84% des effectifs par rapport au bassin de la Loire (étude de 2004 de la LPO).	Favorable	LC	x		
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	A229	12-25 couples	Cette espèce affectionne les rives de l'Allier, avec secteurs de berges meubles et abruptes (érodées) pour le forage du nid. Dispersé irrégulièrement tout au long de la rivière. Le maintien des zones d'érosion est primordial pour la conservation de l'espèce.	Favorable	VU	x		

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population en 2016	Habitat de l'espèce Structure et fonctionnalité de la population	Statut de conservation sur le site Natura 2000 (estimation 2016)	État de conservation à l'échelle biogéographique continentale (2) (classification LPO Oiseaux nicheurs d'Auvergne)*	Nicheur	Hivernant	Migrateur
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	A073	50-80 couples	Le milan noir fréquente les grandes vallées alluviales. Il niche dans les zones forestières à proximité de milieux aquatiques mais fréquente une grande diversité de milieux pour se nourrir (zones cultivées, bocage, bois, zones humides...) Intérêt majeur du Val d'Allier pour la préservation de cette espèce qui affectionne les mosaïques de milieux des bords d'Allier	Favorable (en augmentation)	LC	x		
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	A133	75-100 couples nicheurs sur le val d'Allier 37-42 couples au sein de la RNVA hivernant occasionnel	Il fréquente les lieux plats et caillouteux, chauds et secs, à végétation clairsemée : pelouses naturelles, berges et îles des cours d'eau. Intérêt majeur : le site a une responsabilité forte pour la conservation de l'espèce en France (dernière population liée aux plages de galets de rivières). Au niveau régional, site d'importance majeure sur le plan quantitatif. Une part importante de la population est concentrée sur la RNN du Val d'Allier (64 couples). Au nord de Moulins, l'espèce est moins représentée avec 26 couples répartis jusqu'au nord de Villeneuve. Pas de nidification plus en aval. 500 oiseaux en halte migratoire, 4 à 5 méandres concentrent la majorité des effectifs (Vermillière, Verdelet, Bessay, Monétay, Echerolles)	Altéré sur l'enveloppe du lit moyen où les effectifs sont stables. Très défavorable sur le lit majeur, où les effectifs sont en baisses.	EN	x	x	
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	A136	70-85 couples	Cette espèce fréquente les plages de sable et de galets le long de l'Allier. Il recherche sa nourriture dans les zones vaseuses des bords de rivière ou de boires. Espèce donc étroitement liée à la dynamique de l'Allier. L'axe Loire/Allier sur le département 03 joue un rôle important pour la préservation de l'espèce (abritant de 9 à 12% des effectifs nationaux). On observe une population stable ces dernières années sur le Val d'Allier 03.	Favorable	VU	x		

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population en 2016	Habitat de l'espèce Structure et fonctionnalité de la population	Statut de conservation sur le site Natura 2000 (estimation 2016)	État de conservation à l'échelle biogéographique continentale (2) (classification LPO Oiseaux nicheurs d'auvergne)*	Nicheur	Hivernant	Migrateur
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A236	6 couples nicheurs Quelques individus hivernants	Ce pic affectionne les grands massifs boisés (200-500ha), avec la présence d'arbres âgés et de bois mort en abondance (troncs, grosses branches, souches). En expansion, mais seuls quelques couples semblent nicher dans le périmètre ou à proximité. Le château de Lys et la zone de gravières de Bagneux sont les sites où la nidification est la plus probable. Sa présence semble récente et sa population reste limitée à cause de la faible abondance des boisements. Le site du Val d'Allier 03 ne semble pas posséder d'intérêt majeur pour la préservation de l'espèce.	Altéré	LC	x	x	
<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine	A631-A	30-60 couples	Cette espèce est liée aux bancs de sable et de galets et aux îles de l'Allier. Intérêt majeur : le Val d'Allier Bourbonnais a une responsabilité forte pour la conservation de l'espèce au niveau régional. En Auvergne, leur répartition est extrêmement restreinte, puisqu'elle se limite exclusivement au département de l'Allier. Elles restent très sensibles à toute perturbation sur les lieux de reproduction et aux vues des faibles effectifs et des sites de reproduction basés principalement dans l'Allier, le site présente un très fort enjeu de préservation pour l'espèce.	Altéré	EN	x		x
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	A193	60 à 100 couples nicheurs	Cette espèce est liée aux bancs de sable et de galets et aux îles de l'Allier. Intérêt majeur : le Val d'Allier Bourbonnais a une responsabilité forte pour la conservation de l'espèce au niveau régional. En Auvergne, leur répartition est extrêmement restreinte, puisqu'elle se limite presque exclusivement au département de l'Allier. Elles restent très sensibles à toute perturbation sur les lieux de reproduction et aux vues des faibles effectifs et des sites de reproduction basés principalement dans l'Allier (au Pont Régemortes). Le site présente un fort enjeu de préservation pour l'espèce.	Altéré	EN	x		x

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population en 2016	Habitat de l'espèce Structure et fonctionnalité de la population	Statut de conservation sur le site Natura 2000 (estimation 2016)	État de conservation à l'échelle biogéographique continentale (2) (classification LPO Oiseaux nicheurs d'auvergne)*	Nicheur	Hivernant	Migrateur
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	A084	-	Le busard cendré occupe des milieux ouverts variés à végétation peu élevée : champs de céréales, prairies, friches, landes, marais, jeunes plantations, ... Il semble avoir fortement régressé dans le Val d'Allier Bourbonnais, notamment les couples nichant dans les landes. Les rares couples se maintenant semblent nicher dans les zones agricoles du lit majeur en bordure, voir à l'extérieur du périmètre.	Défavorable	VU	?		x
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	A082	-	Ce busard affectionne les milieux ouverts à végétation peu élevée : champs, prairies, friches basses, landes, coupes forestières et zones humides. A quasiment disparu du Val d'Allier Bourbonnais depuis le développement du maïs dans le lit majeur	Défavorable	CR		x	x
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	A160	70-120 hivernants	Sur le Val d'Allier, l'espèce n'est pas nicheuse mais hivernante. Ce courlis occupe les milieux ouverts (prairies humides des plaines inondables) en mosaïque avec des zones de cultures ou de labours.	Défavorable	EN		x	
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	A098	1 à 10 individus hivernants	En hiver, principalement hôte des estuaires et du littoral ouest, mais pouvant être rencontré partout ailleurs en plaine notamment lors des migrations : marais, polders, landes, cultures ...	Altéré	-		x	x
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	A708	1 à 3 individus hivernants	Cette espèce occupe des sites rupestres (falaises, barres rocheuses) pour nicher.	Altéré	VU		x	x
<i>Casmerodius albus</i>	Grande aigrette	A698	400 hivernants	Cette aigrette affectionne les eaux peu profondes et calmes (marais, berges d'étangs, bords des boires et de rivières). En hiver, elle recherche des roselières et arbres bordant les zones d'eau lente.	Assez favorable	-		x	
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	A639-B	1500 à 2000 hivernants	A l'automne et en hiver, la grue cendrée fréquente les grandes cultures et les prairies proches de la rivière et des vastes plans d'eau peu profonds (dortoirs nocturnes) comme les grandes boires.	Favorable	-		x	x

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population en 2016	Habitat de l'espèce Structure et fonctionnalité de la population	Statut de conservation sur le site Natura 2000 (estimation 2016)	État de conservation à l'échelle biogéographique continentale (2) (classification LPO Oiseaux nicheurs d'auvergne)*	Nicheur	Hivernant	Migrateur
<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté	A092	-	Cette espèce affectionne les milieux forestiers ou semi-forestiers calmes et secs, entrecoupés d'espaces ouverts ou de landes. Non nicheur sur le Val d'Allier, il côtoie cet espace en tant que zone de chasse privilégiée.	Défavorable	EN			x
<i>Pandion haliaetus</i>	Balibuzard pêcheur	A094	-	Hôte des abords largement boisés des grands cours d'eau, étangs et lacs lui procurant des territoires de pêche vastes et variés. Cette espèce est soupçonnée comme étant nicheuse sur la confluence Sioule/Allier. Le site du Val d'Allier 03 pourrait ainsi devenir une zone à enjeu pour la préservation de l'espèce.	Altéré	-			x
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	A072	-	Cette espèce côtoie les massifs boisés et prairies en mosaïque, avec présence régulière de zones humides.	Assez favorable Population stable sur le val d'Allier	LC			x
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	A081	-	Cette espèce affectionne les grandes roselières dans les marais ainsi que des prairies humides pour chasser. Pour le moment, le site du Val d'Allier 03 ne semble pas avoir d'intérêt majeur pour la conservation de cette espèce.	Défavorable	-			x
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	A030-A	-	La cigogne noire est liée aux grandes zones boisées surtout feuillues, en plaine et près de zones humides. Très peu connues sur les bords d'Allier, le site ne semble pas posséder de massifs forestiers favorables à son installation. Le site du Val d'Allier 03 ne semble donc pas posséder un fort enjeu pour la préservation de cette espèce.	Favorable	CR			x
<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	A151	-	Tous les sites qu'il fréquente sont liés à la proximité de l'eau. Dans son aire de reproduction, il niche dans les marais humides, et au bord des plans d'eau douce. Le reste de l'année, dans son aire d'hivernage, il fréquente les bords vaseux des plans d'eau douce et les prairies inondées.	Favorable	-			x

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population en 2016	Habitat de l'espèce Structure et fonctionnalité de la population	Statut de conservation sur le site Natura 2000 (estimation 2016)	État de conservation à l'échelle biogéographique continentale (2) (classification LPO Oiseaux nicheurs d'auvergne)*	Nicheur	Hivernant	Migrateur
<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	A635	-	Ce héron niche dans les galeries riveraines, de préférence dans des zones de végétation bien développées et la prédominance d'une végétation aquatique. En migration et pour se nourrir, il fréquente également les mares ou les boires et les fossés. Responsabilité faible au niveau quantitatif, faible proportion de l'effectif nicheurs européens	Défavorable (espèce rarissime)	NA			X
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	A634-A	Nicheur potentiel non avéré pour le moment	Adeptes des grandes roselières le long des cours d'eau, lacs, étangs et dans les marais. Il est soupçonné comme étant nicheur potentiel sur les grandes boires du Val d'Allier. Pour le moment, le site du Val d'Allier 03 ne semble pas avoir d'intérêt majeur pour la conservation de cette espèce.	Altéré	CR			x
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	A074	-	Le milan royal affectionne les zones agricoles ouvertes associant élevage extensif et polyculture et les lisières de massifs forestiers (niche le plus souvent en forêt).	Altéré	VU			x
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	A234	-	Cette espèce est liée à la présence de forêts de feuillues claires (hêtraies et chênaies surtout), à grande diversité de structure ; loge souvent dans un hêtre mort. Le site du Val d'Allier 03 ne semble pas posséder d'intérêt majeur pour la préservation de l'espèce.	Défavorable	EN			X
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	A341	-	La pie-grièche à tête rousse est un oiseau qui aime la chaleur. Elle choisit, pour installer son nid, un endroit exposé au soleil le plus longtemps possible. Elle aime les versants ensoleillés, exposés plein sud, avec une végétation clairsemée de buissons ou d'arbres.	Défavorable	EN			x
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	A338	-	Cette espèce affectionne les milieux semi ouverts : pelouses, prairies et prés extensifs ponctués de buissons bas et d'arbres isolés (souvent épineux). L'espèce est bien représentée dans les prairies pâturées du site, soit dans le bocage, soit dans les francs-bords (landes et zones à végétation pionnière parsemées de massifs arbustifs du lit moyen). Le site du Val d'Allier 03 semble posséder un certain intérêt pour la préservation de l'espèce.	Favorable	LC			x

4. Autres espèces à fort enjeu patrimonial

Tableau 17 : Habitats et espèces patrimoniaux sur les sites (sources : CEN Allier, ONEMA, ONCFS, Fédération de pêche, CSA, ONF, LPO, RNVA, VVA, CD03.....)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	19 espèces (non exhaustif)	<p><u>Reptiles</u> : Couleuvre verte et jaune, coronelle lisse, lézard des murailles, lézard vert occidental</p> <p><u>Amphibiens</u> : Alyte accoucheur, crapaud calamite, rainette verte, grenouille agile, crapaud commun</p> <p><u>Lépidoptère</u> : Azuré du serpolet (secteur de vichy)</p> <p><u>Odonates</u> : Gomphe à pattes jaunes</p> <p><u>Mammifères</u> : Sérotine commune, vespertilion alcathoé, vespertilion à moustaches, vespertilion de Natterer, noctule de Leisler, noctule commune, pipistrelle commune, pipistrelle pygmée, oreillard septentrional, muscardin, chat forestier, putois d'Europe, martre des Pins</p>
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	2 espèces (non exhaustif)	<p><u>Amphibiens</u> : Grenouille rousse, grenouille verte</p> <p><u>Poissons</u> : Barbeau fluviatile, ombre commun</p>



Figure 18 : Pelouses et plages de galets sur les bords d'Allier (CEN Allier)

5. Synthèse du contexte environnemental

Le Val d'Allier est caractérisé par sa dynamique fluviale encore préservée qui donne naissance à une mosaïque de milieux naturels, favorable à l'accueil d'une faune et d'une flore riche et diversifiée.

Sur les sites Natura 2000 **Vallée de l'Allier Nord et Vallée de l'Allier Sud** (fuseau central de 6425 ha, désignés au titre de la DHFF), on dénombre ainsi :

- **11 habitats naturels d'intérêt communautaire**, dont 2 prioritaires (forêts alluviales à aulnes et frênes et des pelouses calcaires de sables xériques)
- **25 espèces d'intérêt communautaire** (hors oiseaux)

Sur le site Natura 2000 **Val d'Allier Bourbonnais** (18 063 ha, désignés au titre de la DO), on dénombre:

35 espèces d'intérêt communautaire régulières sont recensées, dont 17 espèces nicheuses, 10 espèces hivernantes, 22 espèces migratrices.

a) Responsabilité du site pour la conservation de la biodiversité au titre de la DHFF

(1) Les habitats naturels d'intérêt communautaire :

Les habitats d'intérêt communautaire identifiés sur la Vallée de l'Allier Nord et la Vallée de l'Allier Sud, typiques des vallées des grands cours d'eau, sont en régression à l'échelle européenne. Ces habitats sont généralement représentés par des communautés végétales propres au bassin de la Loire.

A l'échelle du site, les enjeux les plus forts en ratio patrimonialité/menaces concernent :

- Les pelouses pionnières à corynéphore blanchâtre – 6120*
- Les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillement sur calcaires (Festuco-Brometalia) – 6210, menacées par endroit par la perturbation de la dynamique fluviale et la fermeture des milieux
- Les prairies maigres de fauche de basse altitude – 6510, seul habitat prairial d'intérêt communautaire présentant une diversité floristique importante et menacé par les changements de pratiques (mise en pâturage ou retournement en culture)
- Les saulaies blanches, forêt alluviale à bois tendre, faisant partie des forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* – 91E0*, présentes sous forme de bandeaux minces et fragmentés le long de l'Allier, et souvent envahies en strate arbustive par des espèces exotiques envahissantes (renouée du Japon).
- Les annexe hydrauliques (eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea – 3130 et lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition) menacées par la perturbation de la dynamique fluviale, l'abaissement de la nappe provoquée par l'incision du lit et la fermeture des milieux.

(2) Les espèces d'intérêt communautaire

A l'échelle nationale et européenne, les espèces directement liées à la rivière et à sa dynamique représentent les principaux enjeux du site :

- 3 espèces de poissons migrateurs : la lamproie marine, la grande alose et le saumon. Le Val d'Allier 03 est un axe de migration majeur pour ces espèces et présente une responsabilité particulièrement forte pour la préservation d'une population de saumon atlantique spécifique du bassin de la Loire. Cette espèce ne se reproduit toutefois pas sur le site qui constitue uniquement un axe de migration.
- 1 espèce de poisson sédentaire : la bouvière. Le Val d'Allier présentant la particularité d'avoir de nombreuses annexes hydrauliques connectées, qui constituent l'habitat de reproduction de l'espèce.
- Le gomphe serpentifère : le Val d'Allier 03 présente des conditions favorables pour cette espèce exigeante, ayant besoin de faciès de cours d'eau variés et de bancs de sable et de galets non végétalisés pour pondre. Ces milieux de reproduction sont menacés par la perturbation de la dynamique fluviale et la végétalisation des milieux pionniers, quant à ces milieux de chasse ils sont menacés par l'homogénéisation des habitats naturels (fermeture du milieu).
- Marsilée à quatre feuilles : les boires déconnectées du Val d'Allier sont des milieux particulièrement favorables à l'espèce, néanmoins aujourd'hui une seule station est connue sur le Val d'Allier. L'espèce est particulièrement menacée de par ses exigences écologiques strictes. La concurrence d'autres végétations et notamment le développement de la jussie à grandes fleurs est particulièrement problématique pour l'espèce sur le Val d'Allier.
- La loutre : cette espèce typique des écosystèmes alluviaux fonctionnels semble aujourd'hui en cours de recolonisation sur le Val d'Allier 03.

Pour d'autres espèces ou groupes d'espèces, il existe un fort besoin en termes de connaissance. Le Val d'Allier peut présenter des milieux favorables pour les espèces de chauves-souris de l'annexe II de la DHFF en général (corridor de déplacement, zone de chasse, espèces arboricoles, ...) et pour le cuivré des marais (prairies humides ou inondables avec oseilles sauvages nécessaire à sa reproduction). Néanmoins, ces espèces n'ayant pas bénéficié de suivi particulier sur le site, il est aujourd'hui impossible de statuer sur les enjeux du Val d'Allier 03 vis-à-vis de ces espèces. Par ailleurs sur la cistude d'Europe, les plus importantes populations connues dans le département de l'Allier se trouvent aujourd'hui en Sologne bourbonnaise. La cistude semble affectionner tout autant les étangs de Sologne que les annexes hydrauliques déconnectées ce qui confère au Val d'Allier une responsabilité importante dans la conservation de cette espèce. Le maintien de ces milieux constitue donc un enjeu à prendre en compte, particulièrement dans un contexte de questionnement sur le renouvellement des populations de cette espèce (populations vieillissantes en Sologne).

b) Responsabilité du site pour la conservation de la biodiversité au titre de la DO

Le Val d'Allier est reconnu comme étant une zone humide d'importance internationale par la richesse de ses milieux et son importance pour les oiseaux :

- Nidification de nombreuses espèces, dont certaines sont rares ;
- Site d'importance majeure pour la migration et l'hivernage.

Pour les nicheurs, le site a une responsabilité particulièrement forte pour les espèces liées intimement à la dynamique fluviale :

- Les sternes pierregarin et naine : le Val d'Allier Bourbonnais a une responsabilité forte pour la conservation de ces espèces au niveau régional. En Auvergne, leur répartition est extrêmement restreinte, puisqu'elle se limite presque-exclusivement au département de l'Allier. Les populations représentent 4 à 5% des populations françaises.

Elles restent très sensibles à toute perturbation sur ses lieux de reproduction. Au vu des faibles effectifs des populations, et de la localisation des sites de reproduction au niveau régional principalement dans l'Allier (au Pont Régemortes), le site présente un fort enjeu de préservation pour l'espèce.

- l'œdicnème criard : le site à une responsabilité forte pour la conservation de l'espèce en France (dernière population liée aux plages de galets de rivières). Au niveau régional, c'est un site d'importance majeure sur le plan quantitatif. Cette responsabilité porte tant sur la reproduction (1-2 % des effectifs nationaux) que son intérêt comme halte migratoire pour l'espèce. Les effectifs en déclin indiquent un état de conservation défavorable, lié à la disparition des zones d'alimentation et de nidification constituées par les prairies et les landes herbacées du lit majeur, ainsi qu'à la sur fréquentation de certaines grandes plages entraînant le dérangement et la destruction des pontes.

-le guêpier d'Europe : cet oiseau est lié aux vallées alluviales avec des rivières dynamiques possédant des talus d'érosion, dans lequel il creuse son nid. Il côtoie les terrains bocagers qui bordent l'Allier en tant que zone de chasse. Sur le Val d'Allier, les populations semblent stables et le site présente un fort enjeu de préservation puisque la rivière (sur les départements 03, 63 et 43) accueille plus de 55% des effectifs du bassin de la Loire. Le site présente donc une responsabilité forte pour la conservation de l'espèce, au niveau régional notamment.

-L'hirondelle de rivage : tout comme le guêpier, cet oiseau affectionne les talus d'érosion de l'Allier. Elle recherche des rivières mobiles possédant des terrains meubles pour installer son nid. Sur la rivière Allier, sur le département 03, les populations concentrent plus de 84% des effectifs par rapport au bassin de la Loire (étude de 2004 de la LPO). Le site présente donc une responsabilité forte pour la conservation de l'espèce, au niveau régional notamment.

- le bihoreau gris : près de 5 % des effectifs nationaux nicheraient sur le Val d'Allier. L'état de conservation de cette espèce sur le site du Val d'Allier Bourbonnais est assez favorable, mais l'existence de seulement trois sites de reproduction rend cette population relativement vulnérable.

- l'aigrette garzette : le Val d'Allier Bourbonnais représente moins de 1 % de la population nicheuse française de l'aigrette garzette. Par contre, il s'agit d'une espèce rare et localisée en Auvergne (statut défavorable). Le Val d'Allier a donc une responsabilité de niveau régional pour la conservation de l'aigrette garzette. Le nombre restreint de sites de reproduction rend cette espèce également vulnérable.

Concernant le groupe des hérons, les héronnières (lieu de nidification de ces espèces) sont encore peu connues sur le Val d'Allier. Une étude permettant leur localisation serait par conséquent pertinente à la fois pour mieux juger de l'état des populations sur le Val d'Allier 03 mais aussi pour mieux préserver ces sites.

6. Principales exigences écologiques des habitats et espèces d'intérêt communautaire (DHFF et DO)

a) Les habitats naturels d'intérêt communautaire :

Plusieurs exigences écologiques sont indispensables à la conservation de ces différents habitats d'intérêt communautaire.

1- Une dynamique fluviale active et un espace de liberté de la rivière suffisant, ceci pour plusieurs raisons :

- L'espace de liberté permet d'augmenter les superficies de milieux naturels fluviaux de part et d'autre de la rivière ;
- La dynamique fluviale permet la restauration d'habitats de grève constitués d'une végétation annuelle sur des sédiments non stabilisés et remaniés fréquemment lors des crues annuelles ;

- Elle permet également la reconstitution et la “ régénération ” des habitats : en l’absence d’intervention de l’homme ou de la rivière, les boires et les pelouses pionnières ou post-pionnières évoluent vers d’autres milieux (notamment des fourrés arbustifs) et disparaissent. La dynamique fluviale permet de les recréer en permanence par remaniement du lit et des alluvions ;
 - L’action érosive des crues permet de maintenir les forêts alluviales à bois tendre, habitat d’intérêt communautaire.
- 2- Une eau de bonne qualité, plus particulièrement pour les boires, mais également pour la végétation oligotrophe des grèves.
- 3- La présence d’une mosaïque d’habitats naturels, d’intérêt communautaire ou d’enjeu plus local, étroitement imbriqués, non affectée par diverses activités économiques (mise en culture, extraction de granulats, voiries, constructions, ...).
- 4- Un niveau d’eau suffisant permettant l’alimentation des boires et le maintien des caractéristiques des forêts alluviales.
- Par ailleurs, la prolifération des plantes exotiques, comme la jussie à grandes fleurs, la renouée du Japon, la balsamine de l’Himalaya ou encore le robinier faux-acacia peuvent devenir dominants au point d’entraîner la disparition de certains habitats d’intérêt européen. Elles constituent un problème majeur sur le Val d’Allier 03.

b) Les espèces d’intérêt communautaire (DHFF) :

La préservation des espèces d’intérêt communautaire nécessite :

- Une continuité longitudinale permettant la libre circulation des espèces, tant aquatiques (poissons migrateurs : saumon atlantique, grande alose, lamproie marine) que terrestres (en maintenant une bande minimale de milieux naturels terrestres en bordure de l’Allier) ;
- Une continuité transversale entre l’Allier et les milieux naturels relictuels du lit majeur (notamment le maintien de corridors entre les boires et l’Allier) ;
- Des annexes hydrauliques connectées, qui constituent l’habitat de reproduction de la bouvière ;
- La présence de milieux d’eau stagnante (boires ou gravières) avec des berges en pente douce et une faible concurrence végétale, favorables à la Marsilée à quatre feuilles
- Des faciès de cours d’eau variés, notamment des zones peu profondes avec des courants rapides et des substrats grossiers pour la reproduction de la grande alose et du gomphe serpent. Ces espèces se rencontrent en effet préférentiellement sur les sections soumises à une forte dynamique ;
- Le maintien des forêts alluviales à bois tendre et de jeunes peuplements de saules et peupliers pour le castor d’Europe (formations végétales favorisées par la dynamique fluviale) ;
- Des forêts alluviales denses et diversifiées, qui constituent entre autres des gîtes pour la loutre d’Europe (dont la recolonisation du site est en cours) et des zones de chasse pour la barbastelle ;
- Des sites favorables à la cistude d’Europe comprenant des habitats aquatiques stagnants déconnectés de l’Allier et peu soumis aux crues (boires éloignées du lit mineur) ou des petits ruisseaux affluents à courant lent, ainsi que des zones de ponte à proximité (pelouses sèches ou prairies sableuses) ;
- Des petits ruisseaux de bonne qualité écologique (eau peu polluée, bordure de végétation naturelle) favorables à l’agrion de Mercure ;
- Des biotopes riches en oseilles (*Rumex*) de type prairie ou friche humide, propices au cuivré des marais ;
- Une bonne qualité de l’eau pour la plupart des espèces aquatiques, tant au niveau des eaux courantes (les secteurs les plus sensibles étant les zones de reproduction de la grande alose et du gomphe serpent), que des milieux stagnants (cistude d’Europe, marsilée à quatre feuilles).

Par ailleurs, la prolifération d'espèces de la faune (introduites ou non) peut avoir des impacts sur les populations d'espèces de la DHFF. Les tortues exotiques sont notamment concurrentes avec les cistudes.

c) Principales exigences écologiques des oiseaux d'intérêt communautaire (DO) :

La préservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire nécessite une bonne diversité de milieux et notamment :

- Une continuité transversale entre l'Allier et les milieux naturels périphériques (notamment le maintien de corridors dans le lit majeur) ;
- La présence de milieux d'eaux stagnante (boires ou gravières) et courante ;
- La présence de milieux ouverts (grèves, prairies, pelouses), semi ouverts (fruticés) et fermés (forêts alluviales), afin de répondre aux exigences écologiques de chaque espèce, à chaque stade de son cycle biologique. Ces milieux doivent présenter une capacité (superficie) suffisante.

La préservation des oiseaux nécessite également :

- Le maintien de zones de quiétude (non affectées par diverses activités humaines), au moins à certaines périodes de l'année ;
- La réduction de certaines causes de mortalité : collision automobile, lignes électriques, ...

Annexe 32 : Cartographie des habitats d'espèces d'intérêt communautaire sur les sites du val d'Allier 03

III. Synthèse des enjeux et définition des objectifs

Mémo : Enjeux = ce que l'on peut perdre ou gagner

Objectifs = But, cible que quelque chose doit atteindre, résultat vers lequel tend l'action

(source Larousse)

Pour rappel, les **Directives « Habitats, faune, flore » et « oiseaux »** ont pour objectif de « **Favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales** ». La préservation des habitats et des espèces constitue donc l'objectif premier du présent document. Cette préservation doit passer par le maintien des activités présentes sur les sites Natura 2000 concernés, dans les limites de compatibilité avec la conservation des habitats et des espèces qu'il accueille.

Sur les 3 sites Natura 2000 du Val d'Allier 30, plusieurs enjeux peuvent être identifiés, présentés ci-après de façon simplifiée:

- Enjeux liés à la préservation des milieux naturels :
 - o Milieux pionniers et sub-pionniers
 - o Milieux prairiaux
 - o Forêt alluviale
 - o Annexes hydrauliques
- Enjeux liés à la préservation des espèces (DO et DHFF) :
 - o Espèces liées aux milieux pionniers
 - o Espèces caractéristiques des rivières fortement mobiles
 - o Espèces liées aux prairies alluviales
 - o Espèces liées aux forêts alluviales
 - o Espèces liées aux annexes hydrauliques
- Enjeux transversaux :
 - o Mobilité de la rivière
 - o Fonction de corridor écologique, axe migratoire
 - o Dimension de réservoir biologique, de zone de quiétude
 - o Effet tampon des milieux alluviaux par rapport aux activités annexes et à la pression anthropique
 - o Proportion d'écotones, mosaïque de milieux
 - o Qualité de l'eau
 - o Activités agricoles (effets positifs et négatifs)
 - o Mobilisation et information des acteurs locaux
 - o Conciliation de la fréquentation du site, des activités de pleine nature et des aménagements avec les enjeux liés aux milieux et aux espèces

Pour répondre à ces enjeux, différents objectifs ont été déclinés sur deux niveaux (objectifs de développement durable et objectifs opérationnels) permettant d'aboutir à des actions précises en lien avec les activités concernées. Les objectifs de développement durable ont été déclinés selon trois niveaux de priorité : *** : Priorité forte / ** : Priorité moyenne / * : Priorité faible

Les actions envisagées sont détaillées dans les fiches actions du paragraphe suivant.

Par ailleurs, afin de faciliter la lecture, diverses catégories d'actions ont été mises en places (référence dans le code de la mesure) :

- **G** : Gestion (restauration et entretien)
- **E** : Suivis et études des habitats et des espèces
- **A** : Animation du document d'objectifs
- **V** : Valorisation, communication et sensibilisation.

Les objectifs généraux validés dans le cadre des précédents Docob sont confirmés :

- Favoriser le maintien voire la restauration d'une dynamique fluviale active et d'un espace de mobilité
- Favoriser le maintien ou le retour d'activités humaines adaptées
- Informer, sensibiliser à la préservation de ce patrimoine naturel

A. Objectifs et enjeux

I. Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

A. **Préserver voire restaurer une dynamique fluviale active et un espace de mobilité *****

1. Prendre en compte la dynamique fluviale dans les projets d'aménagement du territoire en cours et à venir
 - a) *Veiller à la préservation et la restauration de l'espace de mobilité optimal dans les projets et outils d'aménagement du territoire*
 - b) *Rendre compatible la présence des zones de captages d'eau potable avec la dynamique fluviale*
2. Limiter les entraves à la dynamique fluviale et préserver l'espace de mobilité optimal, au regard des enjeux socio-économiques du territoire
 - a) *Proposer un système d'indemnisation pour les propriétaires par acquisition amiable des parcelles situées dans l'espace de mobilité*
 - b) *Soustraire les grandes cultures de l'érosion en mettant en place un système d'échange de parcelle*
 - c) *Réduire le risque de capture des anciennes gravières par la rivière*
3. Communiquer autour des enjeux de préservation de la dynamique fluviale
 - a) *Sensibiliser, informer sur les enjeux de préservation de la dynamique fluviale*
4. Accroître les connaissances sur la dynamique fluviale
 - a) *Améliorer les connaissances sur le fonctionnement de la rivière Allier*

B. **Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire ****

1. Maintenir voire restaurer une trame herbacée (landes, prairies, pelouses) et contenir la fermeture des milieux (hors forêts alluviales)
 - a) *Maintenir, adapter voire restaurer l'entretien des milieux agro-pastoraux sur le DPF*
 - b) *Maintenir, adapter voire restaurer l'entretien des milieux ouverts agro-pastoraux dans la plaine, hors DPF*
 - c) *Faciliter l'information, la sensibilisation, le partage d'expérience avec les agriculteurs*
 - d) *Améliorer les connaissances sur les impacts positifs et/ou négatifs du pâturage en zone alluviale*
 - e) *Etudier l'impact des populations de lapins sur la végétation, définir les conditions d'une éventuelle réintroduction sur le DPF*
2. Maintenir voire restaurer une trame forestière
 - a) *Gérer/restaurer des habitats forestiers à enjeux*
3. Maintenir des corridors écologiques
 - a) *Maintenir voire restaurer des éléments du paysage servant de zones refuges et/ou corridors biologiques (haies, arbres isolés, mares, zones humides, ...)*
 - b) *Améliorer la circulation piscicole*
4. Suivre et adapter les usages pour la préservation d'espèces et/ou de milieux d'intérêt communautaire
 - a) *Mise en défens et/ou adaptation des pratiques en zones sensibles (zone prairiale ou de culture) par rapport à des enjeux ponctuels*
 - b) *Mise en défens et/ou adaptation des pratiques en zones sensibles (Forêts alluviales) par rapport à des enjeux ponctuels*
 - c) *Eviter les impacts sur les habitats sensibles lors de la mise en place de prises d'eau*
5. Préserver la quiétude et la capacité d'accueil des grèves et îles pour les oiseaux nichant au sol
 - a) *Identifier les zones de nidifications effectives des oiseaux nichant sur les grèves et îles et mettre en place le cas échéant des mises en défens temporaires et une signalisation*
 - b) *Mise à jour de l'APPB Oiseaux nichant au sol*
 - c) *Entretenir les bancs alluvionnaires sur des secteurs à faible dynamique fluviale*
6. Surveiller l'installation et le développement des espèces exotiques envahissantes animales et végétales (EEE)
 - a) *Mener une veille des nouvelles zones d'expansions d'espèces exotiques envahissantes et mener une lutte adaptée*

C. **Restaurer les milieux naturels dégradés ***

1. Réhabiliter des milieux

- a) *Mener/encadrer le réaménagement écologique des gravières*
- b) *Gérer / restaurer des annexes hydrauliques*
- c) *Gérer/restaurer des habitats favorables aux espèces d'Intérêt Communautaire*

II. **Objectifs transversaux**

D. **Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob *****

1. Faire connaître les objectifs et les actions du Docob auprès des acteurs locaux
 - a) *Sensibiliser / Diffuser l'information aux acteurs et habitants*
 - b) *Coordonner et centraliser les différentes actions de communication à l'échelle du Val d'Allier menées dans le cadre de différents programmes et par différents acteurs*
2. Identifier et accompagner les acteurs locaux dans une gestion adaptée via la signature de contrats, charte et MAEC
 - a) *Animer les outils contractuels (MAEC, chartes, contrats)*
3. Organiser la gouvernance du site
 - a) *Organiser les Copil, échanger avec les services de l'Etat, gérer administrativement et financièrement les sites Natura 2000*
4. Favoriser la coordination avec les politiques réglementaires et de planification
 - a) *Intégrer le Docob dans les politiques publiques territoriales (RNN, SAGE, CT Val Allier, ...)*

E. **Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces ****

1. Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura 2000
 - a) *Assister la DDT Allier dans sa gestion du DPF*
 - b) *Accompagner les porteurs de projets et les services de l'Etat - Assister l'application du régime d'évaluation d'incidences des projets*
 - c) *Améliorer le dispositif réglementaire et les outils permettant l'intégration des enjeux Natura 2000*
2. Accompagner et Informer les usagers et les professionnels du tourisme des enjeux écologiques
 - a) *Adapter la fréquentation aux enjeux des sites*

F. **Evaluer la mise en œuvre du Docob et suivre l'évaluation des habitats et des espèces ****

1. Assurer le suivi écologique du site et améliorer les connaissances des habitats et des espèces
 - a) *Améliorer les connaissances et pérenniser les suivis scientifiques – suivre l'évolution des espèces patrimoniales*
 - b) *Actualiser la cartographie des formations végétales (CHANES)*
2. Evaluer l'influence des mesures de gestion mises en place
 - a) *Suivre la mise en œuvre du document d'objectifs*
 - b) *Réviser ou actualiser le document d'objectifs*

B. Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines et fiches mesures associées

Tableau 18 : Synthèse des objectifs et mesures liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines.

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code mesure	Types de mesures envisagés	Outils mobilisables via Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées (DO/DHFF)	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A. Préserver voire restaurer une dynamique fluviale active et un espace de mobilité ***	1. Prendre en compte la dynamique fluviale dans les projets d'aménagement du territoire en cours et à venir	A1	Veiller à la préservation et la restauration de l'espace de mobilité optimal dans les projets et outils d'aménagement du territoire	Animation / Contractualisation	Tous	Toutes	Urbanisation Infrastructure routière STEP Agriculture	SAGE Allier aval Contrat Territorial Val d'Allier alluvial
		A2	Rendre compatible la présence des zones de captages d'eau potable avec la dynamique fluviale	Animation/ Etude			Captage eau potable	
	2. Limiter les entraves à la dynamique fluviale et préserver l'espace de mobilité optimal, au regard des enjeux socio économiques du territoire	A3	Proposer un système d'indemnisation pour les propriétaires par acquisition amiable des parcelles situées dans l'espace de mobilité	Animation			Agriculture	
		A4	Soustraire les grandes cultures de l'érosion en mettant en place un système d'échange de parcelle	Animation			Agriculture	
		A5	Réduire le risque de capture des anciennes gravières par la rivière	Animation / Contractualisation			Extraction granulat	
	3. Communiquer autour des enjeux de préservation de la dynamique fluviale	V1	Sensibiliser, informer sur les enjeux de préservation de la dynamique fluviale	Animation			Toutes	
	4. Accroître les connaissances sur la dynamique fluviale	E1	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement de la rivière Allier	Etude			Toutes	

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code mesure	Types de mesures envisagés	Outils mobilisables via Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées (DO/DHFF)	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
B. Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire **	1. Maintenir voire restaurer une trame herbacée (landes, prairies, pelouses) et contenir la fermeture des milieux (hors forêts alluviales)	G1	Maintenir, adapter voire restaurer l'entretien des milieux agro-pastoraux sur le DPF	Animation / Etude / Contractualisation	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude	Cistude d'Europe, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, alouette lulu, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, œdicnème criard, courlis cendré	Agriculture	PAC SRCE
		G2	Maintenir, adapter voire restaurer l'entretien des milieux ouverts agro-pastoraux dans la plaine, hors DPF	Animation / Contractualisation			Agriculture	PAC SRCE
		V2	Faciliter l'information, la sensibilisation, le partage d'expérience avec les agriculteurs	Animation			Agriculture	Contrat Territorial Val d'Allier alluvial
		E2	Améliorer les connaissances sur les impacts positifs et/ou négatifs du pâturage en zone alluviale	Etude	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 6430-4, 6430-6 et 6430-7 : Megaphorbaies eutrophes 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière 3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	Cistude d'Europe, triton crêté, alouette lulu, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, chevalier guignette, petit gravelot, œdicnème criard, courlis cendré, combattant varié, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe	Agriculture	Contrat Territorial Val d'Allier alluvial
		G3	Etudier l'impact des populations de lapins sur la végétation, définir les conditions d'une éventuelle réintroduction sur le DPF	Animation / Etude / Action non contractuelle	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière	Barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, alouette lulu, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, œdicnème criard, courlis cendré	Agriculture / chasse	PAC SRCE

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code mesure	Types de mesures envisagés	Outils mobilisables via Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées (DO/DHFF)	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
B. Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire **	2. Maintenir voire restaurer une trame forestière	G4	Gérer/restaurer des habitats forestiers à enjeu	Animation / Contractualisation	91E0-1, 91E0-3 et 91E0-8 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) 91F0-3 : Forêt mixte à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , ou <i>fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	Pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, cordulie à corps fin, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, castor d'Europe, loutre, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris, cigogne blanche, cigogne noire, milan noir, milan royal, balbuzard pêcheur, pic noir, pic cendré	Sylviculture	SRCE
	3. Maintenir des corridors écologiques	G5	Maintenir voire restaurer des éléments du paysages servant de zones refuges et/ou corridors biologiques (haies, arbres isolés, mares, zones humides, ...)	Animation / Contractualisation	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et des Isoeto-Nanojuncetea 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	Cistude d'Europe, triton crêté, pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, cuivré des marais, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe Tous les oiseaux d'IC	Agriculture / Urbanisation	PAC SRCE
		G6	Améliorer la circulation piscicole	Animation / Etude / Contractualisation	3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	Grande alose, lamproie de Planer, lamproie marine, saumon atlantique	Pêche Urbanisation	SAGE Allier aval DCE / Loi sur l'eau AELB
	4. Suivre et adapter les usages pour la préservation d'espèces et/ou de milieux d'intérêt communautaire	G7	Mettre en défens et/ou adapter des pratiques en zones sensibles (zone prairiale ou de culture) par rapport à des enjeux ponctuels	Animation / Contractualisation	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 6430-4, 6430-6 et 6430-7 : Megaphorbaies eutrophes 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière 3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	Cistude d'Europe, pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, cuivré des marais, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, oedicnème criard, courlis cendré, faucon crécelle, faucon hoberau, faucon émerillon, faucon pèlerin, busard cendré, busard saint-martin, busard des roseaux.	Agriculture Fréquentation	PAC

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code mesure	Types de mesures envisagés	Outils mobilisables via Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées (DO/DHFF)	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours	
B. Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire **	4. Suivre et adapter les usages pour la préservation d'espèces et/ou de milieux d'intérêt communautaire	G8	Mettre en défens et/ou adapter des pratiques en zones sensibles (Forêts alluviales) par rapport à des enjeux ponctuels	Animation / Contractualisation	91E0-1, 91E0-3 et 91E0-8 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) 91F0-3 Forêt mixte à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , ou <i>fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	Pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, castor d'Europe, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris, cigogne blanche, cigogne noire, milan noir, milan royal, pic noir, pic cendré	Fréquentation Sylviculture		
		A6	Eviter les impacts sur les habitats sensibles lors de la mise en place de prises d'eau	Animation	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	Cistude d'Europe, triton crêté, bouvière, bihoreau gris, aigrette garzette, grande aigrette	Agriculture Captage	SAGE Allier aval	
	5. Préserver la quiétude et la capacité d'accueil des grèves et îles pour les oiseaux nichant au sol	G9	Identifier les zones de nidification effectives des oiseaux nichant sur les grèves et îles / mettre en place des mises en défens temporaires et/ou une signalisation sur les zones sensibles identifiées	Animation / Contractualisation			Chevalier guignette, petit gravelot, œdicnème criard, courlis cendré, combattant varié, sterne naine, sterne pierregarin	Fréquentation Canoé	
		A7	Mettre à jour de l'APPB « Oiseaux nichant au sol »	Animation				Fréquentation Canoé	
		G10	Entretien des bancs alluvionnaires sur des secteurs à faible dynamique fluviale	Animation / Etude / Contractualisation	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière	Gomphe serpent, chevalier guignette, petit gravelot, œdicnème criard, courlis cendré, combattant varié, sterne naine, sterne pierregarin			
	6. Surveiller l'installation et le développement des espèces exotiques envahissantes animales et végétales (EEE)	G11	Mener une veille des nouvelles zones d'expansions d'espèces exotiques envahissantes et mener une lutte adaptée	Animation / Contractualisation	Tous	Toutes	Toutes	Contrat Territorial Val d'Allier alluvial	

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code mesure	Types de mesures envisagés	Outils mobilisables via Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées (DO/DHFF)	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
C. Restaurer les milieux naturels dégradés *	1. Réhabiliter des milieux	G12	Mener/encadrer le réaménagement écologique des gravières	Animation / Contractualisation	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	Cistude d'Europe, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris, hirondelle de rivage, martin-pêcheur d'Europe, guêpier d'Europe, milan noir, milan royal	Extraction granulat	
		G13	Gérer / restaurer des annexes hydrauliques	Animation / Etude / Contractualisation	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	Castor d'Europe, loutre, mulette épaisse, bouvière, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris.	Pêche	
		G14	Gérer/restaurer des habitats favorables aux espèces d'Intérêt Communautaire	Animation / Etude / Contractualisation	Tous	Toutes	Toutes	

A. Préserver voire restaurer une dynamique fluviale active et un espace de mobilité

Objectif opérationnel	PRENDRE EN COMPTE LA DYNAMIQUE FLUVIALE DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN COURS ET A VENIR					
A1	VEILLER A LA PRESERVATION ET A LA RESTAURATION DE L'ESPACE DE MOBILITE OPTIMAL DANS LES PROJETS ET OUTILS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				PRIORITE	
					1	2
Descriptif de l'opération						
Contexte	<p>L'Allier possède une forte dynamique fluviale, se traduisant par une grande mobilité latérale de son cours. Cette mobilité génère l'érosion d'une partie de ses berges (située en grande majorité au sein du domaine public fluvial) qui permet à la rivière de dissiper son énergie en déplaçant des alluvions (sables, galets) et ainsi limiter le phénomène d'enfoncement du lit, préjudiciable à la préservation du patrimoine naturel mais aussi de la ressource en eau offerte par la nappe alluviale et de la stabilité des ouvrages (notamment des ponts). Une dynamique fluviale active est par ailleurs favorable à la création et au maintien de milieux d'intérêt communautaire tels que les forêts alluviales et les pelouses pionnières.</p> <p>Le SAGE Allier Aval a défini l'espace de mobilité optimal de la rivière comme « l'espace de mobilité à préserver pour permettre au cours d'eau de conserver son potentiel d'ajustement en plan et en long et de se recharger en sédiments. Cet espace est basé sur des critères hydrologiques, sédimentologiques ou écologiques. Les contraintes socio-économiques majeures (zones habitées, grosses infrastructures routières, ouvrages de franchissements, champ captant pour l'alimentation d'eau potable, groupement de gravières importants), sont exclues de l'espace de mobilité optimal et pourront être protégées. Les contraintes socio-économiques secondaires (axes de communication communaux, puits de captages isolés, certaines gravières, habitations isolées) sont parfois intégrées. »</p> <p>Un conseil doit donc être apporté aux riverains touchés par l'érosion et aux porteurs de projets afin d'anticiper les éventuels problèmes liés à cette dynamique et trouver des solutions alternatives permettant d'intégrer cet enjeu. Il s'agit de proposer des actions rendant compatibles les projets avec le maintien de la dynamique fluviale sur l'espace de mobilité. Ces actions peuvent toucher des zones en cours d'érosion, des zones potentiellement érodables ou des zones actuellement protégées qui permettraient la reconquête d'un espace de mobilité, lorsque les conditions de faisabilité techniques et foncières sont réunies (accords amiables).</p>					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que les projets d'aménagement du territoire (construction de nouvelles infrastructures, révision de documents d'urbanisme, Pylônes RTE,...) intègrent les enjeux liés au maintien de la dynamique fluviale. - Mener un travail d'animation et de conseil en amont permettant d'anticiper les situations d'urgence, d'améliorer la prise en compte de la dynamique fluviale par la recherche de solutions adaptées voire de faire émerger des actions de restauration. - Apporter du conseil technique sur les problématiques de dynamique fluviale. - Favoriser la recherche de solutions préventives et durables vis-à-vis de la dynamique fluviale. - Faire émerger des actions de préservation/restauration de la dynamique fluviale. 					
Nature de l'opération	Animation / Contractualisation		Habitats et / ou espèces visés	Tous		
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03 <i>Annexes 15, 17, 19</i>		Mesure(s) associée(s)	A2/A3/A4/A5/V1/E1		
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000 en lien avec le SAGE Allier aval, acteurs du Contrat territorial Allier alluvial, propriétaires riverains		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000, contrat N2000) / Agence de l'eau, FEDER, collectivités (Contrat Territorial 2015-2020)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	x	x	x	x	x	x
Outils contractuels mobilisables	<p><u>Contrat mobilisable</u> : A32316P – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive</p> <p><u>Charte Natura 2000</u> : Engagements boires et cous d'eau n°1</p>					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Nombre de projets accompagnés / Nombre de restauration de la dynamique fluviale					

Objectif opérationnel	PRENDRE EN COMPTE LA DYNAMIQUE FLUVIALE DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN COURS ET A VENIR								
A2	RENDRE COMPATIBLE LA PRESENCE DES ZONES DE CAPTAGES D'EAU POTABLE AVEC LA DYNAMIQUE FLUVIALE					PRIORITE <table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>	1	2	3
1	2	3							
Descriptif de l'opération									
Contexte	La pérennité de la ressource en eau de la nappe alluviale est conditionnée par le maintien d'une dynamique fluviale de l'Allier et donc d'un espace de mobilité pour la rivière. Cette mobilité peut fragiliser les champs captants lorsqu'ils se situent dans des zones soumises à l'érosion (déstabilisation des puits ou au contraire éloignement de la rivière). Il existe aujourd'hui des solutions d'aménagements (mises en œuvre notamment sur le Val de Loire) permettant d'envisager des nouvelles installations plus légères qui permettraient d'envisager un éventuel déplacement progressif des puits en cas d'érosion ou d'éloignement de la rivière (installation de plusieurs puits fusibles plutôt que des puits uniques : investissement moins coûteux et déplacement progressif sans mettre en péril la continuité du captage).								
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que le maintien de puits de captage soit compatible avec la préservation de la mobilité de l'Allier. - Veiller à ce que soit privilégiées les zones déjà protégées pour la mise en place de nouvelles installations (telles que la proximité des ponts). - Faire émerger des solutions alternatives permettant la préservation de l'espace de mobilité tout en garantissant la pérennité des ouvrages (puits fusibles). - Analyser, le cas échéant, des solutions alternatives à des renforcements de berges sur les zones de puits de captage. - Mener une étude prospective sur l'évolution de l'érosion latérale sur les zones de captages : l'objectif est de proposer au syndicat d'eau potable dont l'érosion pourrait mettre à mal la pérennité des sites des solutions d'aménagements et des alternatives adaptées au contexte (évaluation du coût de déplacement du captage et comparaison avec le coût de l'ouvrage à réaliser pour le protéger contre l'érosion). 								
Nature de l'opération	Animation / Etude		Habitats et / ou espèces visés	Tous					
Modalité de la mise en œuvre									
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03 <i>Annexes 15, 14</i>		Mesure(s) associée(s)	A1/A3/A4/A5/V1/E1					
Acteurs potentiels	Animateur N2000, communes, gestionnaires captages		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000) / Agence de l'eau, FEDER, collectivités (Contrat Territorial 2015-2020)					
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	x	x	x	x	x	x			
Outils contractuels mobilisables	Charte Natura 2000 : Engagements boires et cous d'eau n°1								
Evaluation & Suivis									
Indicateur de suivi	Nombre de projets accompagnés								

Objectif opérationnel	LIMITER LES ENTRAVES A LA DYNAMIQUE FLUVIALE ET PRESERVER L'ESPACE DE MOBILITE OPTIMAL, AU REGARD DES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE					
A3	PROPOSER UN SYSTEME D'INDEMNISATION POUR LES PROPRIETAIRES PAR ACQUISITION AMIABLE DES PARCELLES SITUEES DANS L'ESPACE DE MOBILITE				PRIORITE	
					1	2
					3	
Descriptif de l'opération						
Contexte	<p>En se déplaçant, la rivière érode des terres situées en grande majorité (68 % durant les 20 dernières années) dans le domaine public fluvial (DPF) mais aussi des parcelles privées limitrophes. Les surfaces touchées par l'érosion intègrent alors automatiquement le DPF et sont donc retranchées à la propriété privée riveraine. Il n'est aujourd'hui plus possible d'envisager la protection des berges de ces parcelles privées situées dans l'espace de mobilité défini par le SAGE, pour répondre à l'enjeu collectif de maintien de la dynamique fluviale, et donc de l'érosion latérale pour lutter contre l'enfoncement du lit. Il est donc nécessaire de proposer des outils d'indemnisation afin de ne pas faire peser cet intérêt collectif de maintien de l'érosion sur les quelques propriétaires riverains. L'acquisition foncière à l'amiable des terrains riverains de l'Allier dans les zones à forte mobilité latérale, par les collectivités ou par les organismes agréés comme les CEN, constitue un mode d'indemnisation des propriétaires. Ces acquisitions peuvent permettre d'éviter des conflits d'usage et assurer la pérennité de la préservation de l'espace de mobilité.</p>					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Mener une animation foncière ciblée sur les zones en cours d'érosion ou potentiellement érodables à 20 ans. - Mener une veille foncière SAFER sur les zones potentiellement érodables (outil vigifoncier). - Mener des négociations tarifaires sur la base de l'évaluation du service des Domaines ou de la SAFER. - Mener une concertation préalable avec l'exploitant agricole si celui-ci est différent des propriétaires. - Suivre l'élaboration et la réalisation des dossiers d'acquisition, réaliser une assistance auprès des collectivités. - Porter des acquisitions proposées aux collectivités. - Etudier la plus-value et la faisabilité de la mise en place d'une servitude de mobilité pour les collectivités et communes du Val d'Allier. 					
Nature de l'opération	Animation	Habitats et / ou espèces visés	Tous			
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	Parcelles concernées par l'érosion de l'Allier au sein de son espace de mobilité sur l'ensemble des sites du Val d'Allier 03 <i>Annexe 15</i>		Mesure(s) associée(s)	A1/A2/A4/A5/V1/E1		
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000 en lien avec le SAGE Allier aval, les acteurs du Contrat territorial Allier alluvial, propriétaires et agriculteurs riverains, SAFER, chambre d'agriculture		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000) pour l'animation foncière / Agence de l'eau, FEDER, collectivités (Contrat Territorial 2015-2020) pour les acquisitions		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	x	x	x	x	x	x
Outils contractuels mobilisables	-					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Nombre de contact avec des propriétaires / Nombre d'acquisition foncière réalisé					

Objectif opérationnel	LIMITER LES ENTRAVES A LA DYNAMIQUE FLUVIALE ET PRESERVER L'ESPACE DE MOBILITE OPTIMAL, AU REGARD DES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE					
A4	SOUSTRAIRE LES GRANDES CULTURES DE L'EROSION EN METTANT EN PLACE UN SYSTEME D'ECHANGE DE PARCELLES				PRIORITE	
					1	2
Descriptif de l'opération						
Contexte	<p>L'acquisition de parcelles peut apporter une réponse aux propriétaires subissant l'érosion mais ne répond pas à l'enjeu de préservation de l'activité économique agricole existant sur ces parcelles privées. La perte progressive de surfaces en herbe peut être compensée par la mise à disposition d'autres surfaces en herbe, dans le domaine privé ou sur le DPF. Il est en revanche plus délicat d'envisager un report de surfaces cultivées perdues par l'érosion de la rivière, en particulier lorsqu'il s'agit de parcelles de cultures irriguées.</p> <p>Sur le Val d'Allier, l'agriculture céréalière existe depuis très longtemps. Cependant, elle s'est fortement développée depuis les années 90 en direction de la rivière, jusqu'à atteindre la limite du DPF. Certaines cultures sont aujourd'hui directement bordées par la rivière et soumises à l'érosion. Il n'est aujourd'hui plus possible d'envisager de protéger les berges de ces parcelles situées dans l'espace de mobilité de la rivière, afin de ne pas renforcer le phénomène d'enfoncement du lit préjudiciable à la préservation de la nappe alluviale, du patrimoine naturel et à la stabilité des ouvrages d'art.</p> <p>Il ne s'agit pas de remettre en cause la présence des grandes cultures irriguées sur le Val d'Allier mais plutôt d'envisager leur éventuel déplacement sur des zones disponibles plus éloignées de la rivière et du DPF, si possible en dehors de l'espace de mobilité optimal, sous réserve de l'accord de l'agriculteur concerné. Cet éventuel transfert amiable ne peut s'envisager qu'en instituant un système de réserve foncière sur des surfaces de grandes cultures en vente, en amont de tout projet de déplacement. Les parcelles de cultures ainsi déplacées pourraient ensuite faire l'objet d'un travail avec la profession agricole pour un retour de surfaces pâturées au plus près du DPF et de la rivière.</p>					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les zones de grandes cultures soumises à l'érosion ou qui pourraient être prochainement concernées (érosion potentielle à 20 ans), et pour lesquelles un transfert amiable pourrait être proposé et rencontrer les propriétaires/agriculteurs concernés. - Identifier des terrains d'échange au sein de la plaine alluviale, éloignés du DPF et de la rivière, si possible en dehors de l'espace de mobilité optimal, susceptibles de compenser un déplacement de grandes cultures irriguées et donc d'être proposés aux agriculteurs concernés. - Etudier, avec la SAFER et la Chambre d'agriculture, les dispositifs qui pourraient être mis en place pour constituer une réserve foncière sur ces terrains, s'ils devaient être disponibles à la vente, ou pour rendre prioritaire les agriculteurs concernés par un éventuel transfert de cultures soumises à l'érosion. - Définir les modalités de mises en œuvre d'un tel dispositif sur le Val d'Allier. - Faciliter les échanges à proximité des sièges d'exploitation des agriculteurs concernés ou des parcelles précédemment cultivées. - Suivre l'élaboration et la réalisation des dossiers de transfert ou d'acquisition. - Définir les modalités de transformation d'usage agricole des parcelles libérées, en lien avec la profession agricole. 					
Nature de l'opération	Animation	Habitats et / ou espèces visés	Tous			
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	Parcelles agricoles (céréalières) concernées par l'érosion de l'Allier au sein de son espace de mobilité sur l'ensemble des sites du Val d'Allier 03 - <i>Annexe 15</i>		Mesure(s) associée(s)	A1/A2/A3/A5/V1/E1		
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000 en lien avec le SAGE Allier aval, les acteurs du Contrat territorial Allier alluvial, propriétaires et agriculteurs riverains, SAFER, Chambre Agriculture		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000) pour l'animation foncière / Agence de l'eau, FEDER (Contrat Territorial 2015-2020) pour les acquisitions		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	x	x	x	x	x	x
Outils contractuels mobilisables	-					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Mise en place d'un groupe de travail / Nombre d'échanges de parcelles réalisé					

Objectif opérationnel	LIMITER LES ENTRAVES A LA DYNAMIQUE FLUVIALE ET PRESERVER L'ESPACE DE MOBILITE OPTIMAL, AU REGARD DES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE								
A5	REDUIRE LE RISQUE DE CAPTURE DES ANCIENNES GRAVIERES PAR LA RIVIERE					PRIORITE			
						<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>	1	2	3
1	2	3							
Descriptif de l'opération									
Contexte	<p>L'exploitation des granulats sur le Val d'Allier s'est fortement développée à la fin du XX^e siècle. La réglementation interdit aujourd'hui toute nouvelle exploitation sur la zone en connexion avec la nappe alluviale de l'Allier et donc sur le lit majeur de la rivière. Cette activité a cependant laissé de nombreuses gravières, fruits de cette exploitation historique, parfois à proximité directe de la rivière. Ces gravières sont aujourd'hui des contraintes au sein de l'espace de mobilité, pouvant constituer des pièges à sédiments important en cas de capture par la rivière : si le lit de l'Allier venait par le jeu de l'érosion ou des crues à passer au sein d'une gravière présentant un grand volume, les sédiments prélevés à l'amont se retrouveraient piégés, renforçant le phénomène d'enfoncement du lit en amont et en aval de la gravière.</p> <p>Il est donc important de déterminer le risque de capture de ces gravières : il peut être envisagé de laisser capturer une gravière de faible volume si la perte de sédiments occasionnée est minime au regard du gain d'espace de mobilité situé au-delà de cette gravière ; il ne peut être envisagé de laisser capturer une gravière au volume conséquent.</p>								
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les études menées sur les risques de recaptures des gravières, notamment celles menées par la DREAL et de la DDT. - Identifier les gravières susceptibles d'être capturées à court ou moyen terme, déterminer les gravières problématiques et définir les solutions à apporter. - Assurer une veille autour des gravières problématiques et des systèmes de protection existants. - Suivre et accompagner les éventuelles interventions sur les gravières problématiques. 								
Nature de l'opération	Animation / Contractualisation		Habitats et / ou espèces visés	Tous					
Modalité de la mise en œuvre									
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03 <i>Annexe 15</i>		Mesure(s) associée(s)	A1/A2/A3/A4/V1/E1					
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000 en lien avec le SAGE Allier aval, les acteurs du Contrat territorial Allier alluvial, DREAL, DDT		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation et contrat Natura 2000) / Agence de l'eau, FEDER, collectivité (Contrat Territorial 2015-2020)					
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	x	x	x	x					
Outils contractuels mobilisables	A32316P – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive								
Evaluation & Suivis									
Indicateur de suivi	Nombre de projets accompagnés								

Objectif opérationnel	COMMUNIQUER AUTOUR DES ENJEUX DE PRESERVATION DE LA DYNAMIQUE FLUVIALE					
V1	SENSIBILISER/INFORMER SUR LES ENJEUX DE PRESERVATION DE LA DYNAMIQUE FLUVIALE					PRIORITE
						1 2 3
Descriptif de l'opération						
Contexte	<p>La dynamique fluviale active de l'Allier, et la mobilité latérale de son cours qui en découle, constitue un des moteurs de la régénération de la mosaïque de milieux naturels du Val d'Allier bourbonnais. Elle est également garante de la préservation de la ressource en eau du département, de la stabilité des ouvrages d'art et des zones d'expansion de crues. Cette dynamique fluviale marque également l'identité du territoire, notamment paysagère, ayant modelé la plaine et les activités humaines qui s'y sont déployées. Parfois complexe à définir et à comprendre, la dynamique fluviale est régulièrement associée à des contraintes pour les riverains et acteurs locaux. Au fil du temps, la préservation d'un espace de mobilité et sa restauration a été identifiée comme essentielle à l'équilibre de la rivière et du territoire.</p> <p>Il est donc important d'informer et de sensibiliser les riverains, usagers et collectivités riveraines sur cette thématique.</p> <p>Le but de cette mesure est de poursuivre le travail de sensibilisation des riverains aux enjeux de préservation d'un espace de mobilité de l'Allier, à travers une meilleure compréhension des processus d'évolution de l'infrastructure naturelle que représente le Val d'Allier et sa nappe alluviale et des activités humaines qui s'y exercent.</p> <p>Par ailleurs, la préservation de cette dynamique fluviale fait du Val d'Allier un territoire de référence pour les gestionnaires et élus riverains d'autres systèmes fluviaux aujourd'hui dégradés, qui ont des projets de restauration sur leur territoire. De nombreuses délégations nationales ou internationales viennent découvrir le Val d'Allier et les actions mises en œuvre pour assurer la préservation de la dynamique fluviale dans les projets d'aménagement du territoire. Ce rôle du Val d'Allier doit être mieux identifié et valorisé.</p>					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des animations locales dans les communes (animations sur sites, diaporamas...). - Participer à des manifestations locales ayant un lien avec la rivière. - Contribuer à l'émergence de projet valorisant la rivière, sa dynamique fluviale, ses patrimoines naturels, historiques et culturels, ses usages et renforçant l'identité du territoire. - Faciliter l'échange et le partage d'expériences entre les élus et gestionnaires au sein du Val d'Allier bourbonnais, avec les territoires amont et aval, avec les territoires riverains des autres rivières dynamiques françaises et européennes. 					
Nature de l'opération	Animation	Habitats et / ou espèces visés	Tous			
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03 <i>Annexe 15</i>		Mesure(s) associée(s)	A1/A2/A3/A4/A5/A9/E1/V4		
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000 en lien avec le SAGE Allier aval, acteurs du Contrat territorial Allier alluvial		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000) / Agence de l'eau, FEDER, collectivités (Contrat Territorial 2015-2020)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	x	x	x	x	x	x
Outils contractuels mobilisables	-					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Nombre d'animations réalisées					

Objectif opérationnel	ACCROITRE LES CONNAISSANCES SUR LA DYNAMIQUE FLUVIALE					
E1	AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA RIVIERE ALLIER					PRIORITE
						1 2 3
Descriptif de l'opération						
Contexte	De nombreuses études ont été menées ou sont toujours en cours sur le Val d'Allier afin d'en étudier et comprendre son fonctionnement, réalisées notamment dans le cadre du SAGE ou dans le cadre des contrats territoriaux ou projets associatifs. Ces études ont besoin d'être mieux partagées avec les riverains et élus pour une meilleure appropriation et compréhension des processus, voire pour développer un travail participatif des paramètres suivis (enfouissement du lit, érosion de berges, transit sédimentaire...).					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Partager les études existantes. - Identifier les sujets nécessitant un plus grand partage voire la mise en place de suivis participatifs. - Mettre en place un outil de suivi partagé et de connaissance de l'évolution de la morphologie du lit de l'Allier. 					
Nature de l'opération	Etude	Habitats et / ou espèces visés	Tous			
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03 <i>Annexe 15</i>		Mesure(s) associée(s)	A1/A2/A3/A4/A5/V1		
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000 en lien avec le SAGE Allier aval, les acteurs du Contrat territorial Val Allier alluvial		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000) / Agence de l'eau, FEDER, collectivités (Contrat Territorial 2015-2020)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
		x	x			
Outils contractuels mobilisables	-					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Etude réalisée / Nombre de réunions					

B. Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel	MAINTENIR VOIRE RESTAURER UNE TRAME HERBACEE (LANDES, PRAIRIES, PELOUSES) ET CONTENIR LA FERMETURE DES MILIEUX (HORS FORETS ALLUVIALES)								
G1	MAINTENIR, ADAPTER VOIRE RESTAURER L'ENTRETIEN DES MILIEUX AGRO-PASTORAUX SUR LE DPF					PRIORITE			
						<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>	1	2	3
1	2	3							
Descriptif de l'opération									
Contexte	<p>La forte mobilité du cours de l'Allier permet la création et la régénération d'une mosaïque de milieux naturels, avec notamment la recréation de milieux pionniers et herbacés. Historiquement, ces milieux, composante essentielle de la mosaïque, étaient entretenus par l'action conjuguée des crues (très importantes jusqu'au milieu du XXe siècle) et du pâturage (exercé depuis plus de 1 000 ans sur les pacages communs bordant la rivière). L'embroussaillage était également limité par les coupes de ligneux réalisées par les hommes et la présence de lapins. L'ensemble de ces facteurs agissent aujourd'hui de façon moindre sur le DPF. La réduction de ces facteurs a permis la réapparition des stades de végétations forestières, notamment la forêt alluviale, et une meilleure expression de la mosaïque de milieux naturels. L'équilibre est aujourd'hui en train de basculer avec une progression des milieux fermés (fruticées, broussailles) au détriment des milieux ouverts. Pour maintenir cet équilibre et préserver une mosaïque de milieux, et sans remettre en cause la place et le grand intérêt des forêts alluviales, il semble important de maintenir voire restaurer les facteurs d'entretien de la végétation sur des secteurs en déprise agricole (fruticées, broussailles). En ce sens, le pastoralisme, voire l'action du lapin, peuvent répondre à cet enjeu.</p> <p>Ces dernières années, l'élevage a connu un déclin significatif sur le Val d'Allier en raison des difficultés économiques, des conditions de travail difficiles et du changement de mode de vie. Pratiquée de manière extensive, cette activité permet pourtant l'entretien de milieux naturels ouverts (gestion des zones herbagères, limitation de l'embroussaillage sur le DPF). Le maintien d'un pâturage extensif adapté sur le DPF, et parcelles privées enclavées ou riveraines formant une même unité de gestion, représente donc un réel enjeu de conservation de la mosaïque de milieux naturels.</p> <p>L'objectif est d'atteindre un équilibre à l'échelle du Val d'Allier 03 entre les proportions de milieux ouverts (landes, prairies, pelouses) et les milieux fermés (fruticées, broussailles). Ce stade d'équilibre n'est pas forcément un stade figé. Certaines parties, hors forêt alluviale, peuvent faire l'objet d'opération de réouverture alors que d'autres continueront à s'embroussailler. Il est pour cela important d'accompagner les agriculteurs acceptant de poursuivre l'entretien de ces zones fragiles et délicates à exploiter, et de leur apporter une aide pour le maintien d'une pratique viable écologiquement et économiquement.</p>								
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les pratiques agricoles ayant lieu sur le DPF et échanger avec les agriculteurs sur d'éventuelles adaptations. - Maintenir ou adapter les pratiques pour permettre le maintien de milieux naturels de qualité, dans un bon état de conservation. - Définir et mettre en place les outils d'accompagnement de ces éventuelles adaptations - Réaliser des plans de gestion à l'échelle des francs bords (zones agricoles du DPF) actuellement exploités ou dont l'exploitation est en projet. - Accompagner des exploitants dans la contractualisation des MAEC. - Accompagner des propriétaires dans la contractualisation des contrats Natura 2000. 								
Nature de l'opération	Animation/ Etude (Plan de gestion) / Contractualisation	Habitats et / ou espèces visés	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude Cistude d'Europe, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, alouette lulu, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, oedicnème criard, courlis cendré.						
Modalité de la mise en œuvre									
Localisation	Domaine public fluvial sur l'ensemble des sites du Val d'Allier 03 <i>Annexe 21</i>		Mesure(s) associée(s)	G2/V2/E2/E3/E4					
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000, gestionnaire du DPF, agriculteurs, Chambre d'agriculture		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000, contrat N2000)					
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	x	x	x	x	x	x			

Outils contractuels mobilisables	<p>MAEC : AU_ALA5_HE04 Gestion extensive : 75,44€/ha/an / AU_ALA5_HE05 Reconquête milieux ouverts et gestion extensive : 284,44€/ha/an / AU_ALA5_HE06 Maintien milieux ouverts et gestion extensive : 113€/ha/an / AU_ALA5_HE07 Mise en défens et gestion extensive : 125€/ha/an.</p> <p><u>Contrats mobilisables :</u></p> <p>A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage</p> <p>A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (uniquement en complément du A32303R)</p> <p>A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</p> <p>A32304R – Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts</p> <p>A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p> <p><u>Charte Natura 2000 :</u> Engagements liés aux milieux agricoles n°1,2 et 3 / Engagements tous milieux n°1 et 2</p> <p><u>Recommandations techniques pour la mise en place des outils contractuels:</u></p> <p><i>La pression de pâturage est difficile à définir en UGB/ha compte-tenu de l'hétérogénéité des parcs et de la ressource, et de la forte dépendance aux aléas climatiques (période de sécheresse). A titre d'ordre de grandeur, les AOT fixent le chargement sur les parcelles ou îlot entre 0,4 UGB et 1 UGB par ha de pâturage en herbage.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La période de pâturage conseillée sur ce type de milieux est environ de fin avril à fin octobre (suivant les conditions climatiques et les niveaux d'eau).</i> - <i>L'affouragement ne pourra être pratiqué qu'en cas de grande sécheresse ou en fin de saison, après validation par la structure animatrice et définition des modalités techniques (quantité, localisation privilégiée sur les parcelles attenantes hors DPF, ...). L'apport de foin entraîne un enrichissement du sol en minéraux et en matière organique, ce qui est défavorable à la végétation que l'on cherche à préserver. De plus, l'affouragement limite l'impact des animaux sur la végétation (recherche de nourriture moindre) qui est ici l'objectif recherché de limitation du développement des buissons.</i> - <i>Pas de fertilisation minérale et organique. En effet, l'augmentation de la fertilisation des prairies a pour conséquence une homogénéisation des milieux du point de vue de la disponibilité en ressource qui a entraîné la disparition des espèces adaptées aux milieux pauvres en nutriments et le remplacement d'espèces spécialistes par des espèces généralistes.</i> - <i>Après traitement sanitaire, il est préférable d'attendre 15 jours pour mettre les animaux sur le site Natura 2000 afin d'éviter l'empoisonnement des insectes décomposeurs, qui participent à la richesse écologique du site.</i>
Evaluation & Suivis	
Indicateur de suivi	Surface et état de conservation des prairies et pelouses d'IC / Contractualisation

Objectif opérationnel	MAINTENIR VOIRE RESTAURER UNE TRAME HERBACEE (LANDES, PRAIRIES, PELOUSES) ET CONTENIR LA FERMETURE DES MILIEUX (HORS FORETS ALLUVIALES)					
G2	MAINTENIR, ADAPTER VOIRE RESTAURER L'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS AGRO-PASTORAUX DANS LA PLAINE, HORS DPF					PRIORITE
						1 2 3
Descriptif de l'opération						
Contexte	<p>Au-delà du DPF, les prairies de la plaine constituent des habitats naturels et des habitats d'espèces importants pour la préservation du patrimoine naturel des sites Natura 2000 du Val d'Allier 03. Par ailleurs, les surfaces au contact du DPF représentent également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des zones tampons entre les grandes cultures et les milieux naturels du DPF, plus compatibles avec les processus d'érosion liés à la dynamique fluviale (cf. mesure 4 transferts cultures). - Des zones complémentaires et indispensables au maintien des surfaces pâturées du DPF, permettant le repli des troupeaux en cas de crue. <p>Ces surfaces ont pourtant subi une forte régression depuis les années 1970, puis 1990, accélérée ces dernières années du fait de la progression des surfaces cultivées et de la régression, voire de l'abandon de l'élevage sur plusieurs secteurs de la plaine. Il s'agit aujourd'hui d'accompagner les agriculteurs pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les surfaces prairiales encore existantes sur la plaine, en particulier les prairies jamais retournées depuis plusieurs dizaines d'années et les prairies bordant le DPF ; - Maintenir ou adapter les pratiques pour permettre le maintien de milieux naturels de qualité, dans un bon état de conservation et d'accompagner ces éventuelles adaptations. - Reconquérir des surfaces prairiales par conversion de cultures en surfaces en herbe, en premier lieu en bordure du domaine public fluvial ou de boires situées dans la plaine. 					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'émergence d'outils visant à préserver les dernières prairies (révision de la deuxième liste locale d'évaluations des incidences Natura 2000 permettant de soumettre à autorisation les projets de retournement des prairies). - Suivre les pratiques agricoles et échanger avec les agriculteurs sur les éventuelles adaptations. - Porter une attention particulière aux prairies attenantes au DPF. - Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage des prairies présentant un intérêt majeur. - Accompagner des exploitants dans la contractualisation des MAEC. - Accompagner des propriétaires dans la contractualisation des contrats Natura 2000. 					
Nature de l'opération	Animation / Contractualisation	Habitats et / ou espèces visés	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude Cistude d'Europe, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, alouette lulu, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, œdicnème criard, courlis cendré			
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03, hors DPF <i>Annexe 21</i>		Mesure(s) associée(s)	G1/V2/E2/E3/E4		
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000, agriculteurs, chambre d'agriculture		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000, contrat N2000)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	x	x	x	x	x	x

Outils contractuels mobilisables	<p><u>MAEC</u> : AU_ALA5_HE01 : Zéro fertilisation azotée minérale et organique : 65,17€/ha/an / AU_ALA5_HE02 : Gestion extensive et zéro fertilisation azotée minérale et organique : 140,61€/ha/an / AU_ALA5_HE03 : Recréation de surface en herbe : 359,09€/ha/an.</p> <p><u>Contrats mobilisables</u> :</p> <p>A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32304R – Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (complémentaire à A32301P et A32302P)</p> <p><u>Charte Natura 2000</u> : Engagements liés aux milieux agricoles n°1,2,3 et 5 / Engagements tous milieux n°1 et 2</p> <p><u>Recommandations techniques pour la mise en place des outils contractuels</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Limitation voire suppression des amendements azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage).</i> - <i>Exclusion de tout traitement phytosanitaire (à l'exception des traitements encadrés par un arrêté préfectoral).</i> - <i>Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle de 1.2 UGB/ha.</i> - <i>Respect du chargement minimal moyen à la parcelle de 0.6 UBG/ha.</i> - <i>Après traitement sanitaire, il est préférable d'attendre 15 jours pour mettre les animaux sur le site Natura 2000 afin d'éviter l'empoisonnement des insectes décomposeurs, qui participent à la richesse écologique du site.</i>
Indicateur de suivi	Surface et état de conservation des prairies / Contractualisation

Objectif opérationnel	MAINTENIR VOIRE RESTAURER UNE TRAME HERBACEE (LANDES, PRAIRIES, PELOUSES) ET CONTENIR LA FERMETURE DES MILIEUX (HORS FORETS ALLUVIALES)					
V2	FACILITER L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION, LE PARTAGE D'EXPERIENCE AVEC LES AGRICULTEURS					PRIORITE
						1 2 3
Descriptif de l'opération						
Contexte	<p>L'agriculture est l'activité principale sur les sites du Val d'Allier 03. Les pratiques pastorales ou de fauche contribuent à l'entretien des milieux ouverts et interfèrent sur de nombreux enjeux liés à la plaine alluviale (paysage, qualité de l'eau, écoulement des eaux, zone d'expansion de crues...).</p> <p>Ces enjeux, mais aussi les atouts et les difficultés de maintien de l'activité pastorale sur la plaine, doivent être mieux identifiés et valorisés, notamment au travers d'un échange de savoirs et d'expériences entre agriculteurs concernés.</p> <p>Sans remettre en cause l'existence et le développement des cultures, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre lisible le rôle de l'activité pastorale sur la plaine, - Définir les conditions de sa viabilité pour les milieux naturels et pour les agriculteurs, - Mettre en place des projets de valorisation. <p>Cette action vise en premier lieu l'activité pastorale particulière qui s'exerce sur une partie du DPF, soumise aux aléas de la dynamique et des crues de l'Allier, à la présence d'une végétation naturelle originale et diversifiée sur de grands parcours.</p>					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des journées d'échanges adressées au monde agricole permettant de favoriser la prise en compte des enjeux écologiques des milieux naturels dans leur mode d'exploitation, en lien avec la productivité de leur exploitation. - Informer et accompagner les exploitations dans la mise en place de nouvelles productions ou dans l'adaptation de leurs pratiques. - Accompagner les agriculteurs dans l'émergence et le montage de leurs projets innovants au profit de l'entretien des milieux alluviaux. - Apporter des retours d'expériences et favoriser le développement d'un réseau d'éleveurs sur l'Allier en lien avec des réseaux existants (Pasto'Loire, Patur'Ajuste, ProPasto,...). - Promouvoir l'activité pastorale extensive. - Favoriser la valorisation des pratiques agro-environnementales existantes et les produits de ses pratiques (labels, ...). 					
Nature de l'opération	Animation	Habitats et / ou espèces visés	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude Cistude d'Europe, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, alouette lulu, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, œdicnème criard, courlis cendré.			
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03		Mesure(s) associée(s)	G1/G2/E2/E3/E4		
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000, Chambre d'agriculture, agriculteurs, collectivités		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000) / Agence de l'eau, FEDER, collectivités (Contrat Territorial 2015-2020)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	x	x	x	x	x	x
Outils contractuels mobilisables	-					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Nombre de formations et/ou de journées d'échanges mises en place					

Objectif opérationnel	MAINTENIR VOIRE RESTAURER UNE TRAME HERBACEE (LANDES, PRAIRIES, PELOUSES) ET CONTENIR LA FERMETURE DES MILIEUX (HORS FORETS ALLUVIALES)				
E2	AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES IMPACTS POSITIFS ET/OU NEGATIFS DU PATURAGE EN ZONE ALLUVIALE			PRIORITE	
				1	2
Descriptif de l'opération					
Contexte	<p>Sur le Val d'Allier, les milieux ouverts constituent un enjeu majeur en termes de biodiversité, de fonctionnalité et d'identité du territoire (perception paysagère). Ils ont régressé ces dernières décennies du fait des évolutions hydro-morphologiques de la rivière et de l'évolution des activités humaines.</p> <p>Face à la régression des facteurs d'entretien historiques de ces milieux (réduction de la fréquence et de l'importance des crues, régression du pâturage, de l'entretien mécanique complémentaire, régression de l'impact du lapin), le pâturage constitue le principal levier permettant d'interférer sur la limitation de la dynamique végétale sur le DPF et de maintenir des surfaces herbacées dans la plaine.</p> <p>Il s'agit de mieux définir les conditions optimales de cette activité sur les milieux naturels caractéristiques du Val d'Allier.</p>				
Moyens proposés	<p>Mener une étude afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déterminer l'impact et le rôle du pâturage dans la conservation des milieux ouverts, dans la plaine et sur le DPF, en tant que facteurs de diversité et/ou de dégradation. -Etablir un protocole pour évaluer le surpâturage ou au contraire le sous-pâturage des sites, et ainsi permettre au mieux d'adapter les chargements aux enjeux des milieux. -Développer un outil d'orientation de gestion type de ces milieux agro-pastoraux en zones alluviales à destination des acteurs de la filière agricole. 				
Nature de l'opération	Etude	Habitats et / ou espèces visés	<p>6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 6430-4, 6430-6 et 6430-7 : Megaphorbaies eutrophes 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière 3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses</p> <p>Cistude d'Europe, triton crêté, alouette lulu, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, chevalier guignette, petit gravelot, œdicnème criard, courlis cendré, combattant varié, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe.</p>		
Modalité de la mise en œuvre					
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03		Mesure(s) associée(s)	G1/G2/V2/E3/E4	
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000, CBNMC, RNNVA		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000) / Agence de l'eau, FEDER, collectivités (Contrat Territorial 2015-2020)	
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021
		x			
Outils contractuels mobilisables	-				
Evaluation & Suivis					
Indicateur de suivi	Etude réalisée				

Objectif opérationnel	MAINTENIR VOIRE RESTAURER UNE TRAME HERBACEE (LANDES, PRAIRIES, PELOUSES) ET CONTENIR LA FERMETURE DES MILIEUX (HORS FORETS ALLUVIALES)					
G3	ETUDIER L'IMPACT DES POPULATIONS DE LAPINS SUR LA VEGETATION, DEFINIR LES CONDITIONS D'UNE EVENTUELLE REINTRODUCTION SUR LE DPF				PRIORITE	
					1	2
Descriptif de l'opération						
Contexte	<p>Parmi les facteurs historiques de limitation de l'embroussaillage de la végétation sur le DPF figure l'action du lapin de garenne. Son impact semble avoir régressé depuis plusieurs dizaines d'années avec la réduction des populations sur une grande partie du DPF.</p> <p>Au-delà du pastoralisme, il est intéressant de mieux comprendre le rôle du lapin pour le maintien d'une mosaïque d'habitats sur le domaine public fluvial, à travers une meilleure connaissance de la densité et la localisation des populations existantes et de leur impact sur la végétation et les usages riverains.</p> <p>Si son rôle se révèle positif, une étude de faisabilité pour la réintroduction du lapin pourra être menée. Une expérimentation de réintroduction sera proposée le cas échéant.</p>					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier les populations de lapin actuellement présentes sur quelques secteurs échantillons du DPF et définir leur impact sur la végétation. - Le cas échéant, étudier la faisabilité de réintroduction du lapin (recueil d'expérience sur le sujet, évaluation de la faisabilité technique et financière, concertation auprès de l'ensemble des acteurs concernés et identification des éventuels conflits d'usage (notamment vis-à-vis de la proximité de cultures), définition de sites test). - Mise en place d'un groupe de travail. - Définir les modalités de mise en place et de suivi en cas d'expérimentation effective. 					
Nature de l'opération	Animation / Etude / Action non contractuelle		Habitats et / ou espèces visés	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière Barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, alouette lulu, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, œdicnème criard, courlis cendré.		
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	A déterminer sur l'ensemble des sites du Val d'Allier 03 au sein du DPF		Mesure(s) associée(s)	E4		
Acteurs potentiels	Animateur N2000, en lien avec la Fédération de chasse, les agriculteurs, les gestionnaires de la RNNVA, le GMA		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000, contrat N2000)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
		x	x	x	x	x
Outils contractuels mobilisables	-					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Etude réalisée / Expérimentation					

Objectif opérationnel	MAINTENIR VOIRE RESTAURER UNE TRAME FORESTIERE		
G4	GERER/RESTAURER DES HABITATS FORESTIERS A ENJEUX	PRIORITE	
		1	2
			3
Descriptif de l'opération :			
Contexte	<p>Les milieux forestiers représentent aujourd'hui plus de 30% (1853ha) des milieux présents sur les sites Val d'Allier Sud et Val d'Allier Nord. Près de 88% de ces habitats forestiers (1640ha) sont des habitats d'intérêt communautaire (91E0* et 91F0). Environ 68% (soit 1117 hectares) de ces habitats d'IC sont sur le DPF et 32% sont en propriétés privées (soit 521hectares, dont plus de la moitié au nord du département, entre Villeneuve sur Allier et Château sur Allier). Les forêts à bois durs (91F0) sont proportionnellement plus présentes en propriétés privées (61% contre 39% en DPF) alors que les forêts à bois tendres (91E0) sont majoritairement sur le DPF (82% contre 18% en domaine privé).</p> <p>Avant les années 1950, la forêt alluviale n'était que très peu présente aux abords de l'Allier, limitée par l'action de facteurs naturels (crues plus fréquents et importantes, dynamique fluviale plus active qu'aujourd'hui) et de facteurs anthropiques (pression de pâturage exercée sur de plus grandes surfaces, utilisation du bois pour le chauffage ou la vannerie). Depuis la fin du XXe siècle, la régression, voire la disparition de ces facteurs ont permis aux forêts alluviales de se développer sur l'axe Allier et de former un corridor écologique rare le long de nos rivières françaises et européennes. Les forêts alluviales représentent des habitats naturels remarquables et abritent de nombreuses espèces animales et végétales patrimoniales. Elles participent à la bonne réalisation des cycles biologiques de certaines d'entre elles (lieux de nidification, zone d'alimentation...). Outre cette richesse, la forêt alluviale possède un intérêt fonctionnel non négligeable (stabilisation des sols, épuration de l'eau). Leur forte dépendance au cours d'eau qu'elles côtoient les rend fragiles. En effet, la modification de la dynamique fluviale peut avoir de nombreuses conséquences sur les milieux adjacents que soit par la diminution de l'importance et de la fréquence des inondations réduites ou encore par un accès à la nappe phréatique plus difficile du à l'enfoncement du lit. Par ailleurs, la forêt alluviale peut être fragilisée par le développement d'espèces exotiques envahissantes comme la renouée du Japon ou encore le robinier faux-acacia, l'érable negundo et l'ailante qui concurrencent la flore caractéristique de ces milieux. Néanmoins, la gestion des forêts alluviales ne demande que très peu d'interventions tant il est préférable que ce milieu évolue, mûrisse et se structure librement. Pour approcher des processus d'évolution naturelle, il est très difficile de pouvoir intervenir sur les paramètres extérieurs à la forêt (dynamique du cours d'eau, humidité et qualité des sols...). Aujourd'hui, sur les sites Natura 2000 du Val d'Allier 03, les forêts alluviales se trouvent principalement dans le DPF et sont de fait non exploitées. Les menaces principales sur ces habitats sont donc les entraves à la dynamique fluviale et les espèces exotiques envahissantes.</p>		
Moyens proposés	<p>En cas de forêts gérées (hors DPF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le maintien de bois sénescents ou en maturation. - Mettre en place une gestion adaptée (favoriser et préserver des arbres morts sur pied, préserver des bois morts, favoriser les futaies irrégulières et les structurations d'âges diversifiées, préserver les essences rares/emblématiques comme l'orme lisse ou le peuplier noir). - Accompagner les propriétaires de plantations de peupliers hybrides vers une replantation progressive d'arbres d'essences locales adaptés. - Accompagner les propriétaires de forêts privées dans la gestion de leurs parcelles (Plan Simple de Gestion,...). 		
Nature de l'opération	Animation / Contractualisation	Habitats et / ou espèces visés :	<p>91E0-1, 91E0-3 et 91E0-8 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)</p> <p>91F0-3 : Forêt mixte à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i>, ou <i>fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>).</p> <p>Pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, cordulie à corps fin, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, castor d'Europe, loutre, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris, cigogne blanche, cigogne noire, milan noir, milan royal, balbuzard pêcheur, pic noir, pic cendré.</p>
Modalité de la mise en œuvre			
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03 <i>Annexe 29</i>	Mesure(s) associée(s) :	G8/G11/E4/A1
Acteurs	Animateur des sites Natura 2000, ONF, CRPF, RNVA, CBNMC	Type de financement	Etat et FEADER (Animation Natura 2000, contrat N2000)

potentiels							mobilisable :						
Calendrier prévisionnel	2017		2018		2019		2020		2021		2022		
	x		x		x		x		x		x		
Outils contractuels mobilisables	<u>Contrats mobilisables :</u> F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents. F22715 – Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive. F22713 – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats. <u>Charte Natura 2000</u> : Engagements liés aux parcelles forestières n°1,2, 3 et4 / Engagements tous milieux n°1, 2 et 3												
Evaluation & Suivis													
Indicateur de suivi	Surface et état de conservation de forêt alluviale d'IC												

Objectif opérationnel	MAINTENIR DES CORRIDORS ECOLOGIQUES					
G5	MAINTENIR VOIRE RESTAURER DES ELEMENTS DU PAYSAGE SERVANT DE ZONES DE REFUGES ET/OU DE CORRIDORS BIOLOGIQUES (HAIES, ARBRES ISOLES, MARES, ZONES HUMIDES, ...)				PRIORITE	
					1	2
Descriptif de l'opération						
Contexte	De nombreuses espèces d'intérêt communautaire sont dépendantes de la présence d'éléments paysagers ponctuels ou linéaires (haies, bosquets, arbres isolés, mares). Ces derniers constituent des zones de chasse, de refuge, de reproduction, de nidification ou encore de nourrissage nécessaire au maintien de la biodiversité et assurent un rôle de corridor dans le déplacement de certaine espèce.					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter des recommandations techniques permettant la conservation des éléments du paysage. - Accompagner des exploitants dans la contractualisation des MAEC. - Accompagner des exploitants/propriétaires dans la contractualisation des contrats Natura 2000. - Accompagner des exploitants/propriétaires dans la signature des chartes Natura 2000. 					
Nature de l'opération	Animation / Contractualisation	Habitats et / ou espèces visés	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et des Isoeto-Nanojuncetea 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition Cistude d'Europe, triton crêté, pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, cuivré des marais, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe. Tous les oiseaux d'IC			
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03		Mesure(s) associée(s)	E3		
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000, chambre d'agriculture, agriculteur		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation et contrat Natura 2000)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	x	x	x	x	x	x
Outils contractuels mobilisables	<p><u>MAEC</u> : AU_ALA5_HA01 Préservation des haies 0,36€/ml/an / AU_ALA5_AR01 Préservation des arbres 3,96€/arbre/an / AU_ALA5_PE01 Préservation des mares 58,63€/mare / AU_ALA5_BO01 Préservation des bosquets 145,85€/ha/an.</p> <p><u>Contrats mobilisables</u> :</p> <p>A32306P – Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets. A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets. A32311P – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles. F22706 – Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles. A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs. A32309R – Entretien de mares ou d'étangs. F22705 – Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production.</p> <p><u>Charte Natura 2000</u> : Engagements liés aux milieux agricoles n°3 et 4 / Engagements boires et cours d'eau : n°2, 3 et 4 / Engagements tous milieux n°1 et 2</p> <p><u>Recommandations techniques pour la mise en place des outils contractuels:</u> Haies/arbres isolés/ bosquets : Utiliser des essences locales (Annexe 33 : Listing des essences locales)</p>					

	<p>1 taille en 5 ans (arbre isolé) / 2 tailles en 5 ans (bosquet et haie) Ne pas réaliser d'entretien horizontal pour les haies Période d'intervention entre le 1er octobre et le 1er mars Utiliser du matériel n'éclatant pas les branches - Matériel autorisé : Lamier à scie, tronçonneuse, broyeur Type de taille à réaliser : taille en têtard ou émondage, élagage (arbre isolé) / gestion sylvicole irrégulière, taille douce des branches, maintien de sections de non interventions, sections de replantations (bosquet) N'abatte les arbres morts ou en mauvais état sanitaire qu'en cas de danger pour des biens ou des personnes, car ils constituent des abris favorables à la biodiversité. Mares : Toutes interventions sur une mare doit être réalisées uniquement entre le 15 septembre et le 15 février Ne pas empoissonner Ne pas introduire d'espèces exotiques Reprofilage des berges en pentes douces si besoin, curage si besoin (envasement excessif, étouffement par la végétation, embroussaillage)</p>
Evaluation & Suivis	
Indicateur de suivi	Contractualisation / Linéaire de haies / Nombre de mares, arbres isolés et bosquets

Objectif opérationnel	MAINTENIR DES CORRIDORS ECOLOGIQUES					
G6	AMELIORER LA CIRCULATION PISCICOLE					PRIORITE
						1 2 3
Descriptif de l'opération						
Contexte	Sur l'axe Allier, en tant que cours d'eau à enjeux « poissons migrateurs », les ouvrages doivent comporter des dispositifs assurant la circulation de ces espèces. Sur les sites Natura 2000 du Val d'Allier 03, le réseau hydrographique présente encore localement des difficultés à la migration des poissons.					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Mener une étude préalable à la restauration de la circulation piscicole afin de préciser la pertinence et la faisabilité technique et financière et les modalités de restauration. - Accompagner la mise en place d'un contrat Natura 2000 sur les ouvrages dont le seuil est problématique pour les poissons migrateurs (cas du Pont Régemortes à Moulins pour les aloses). - Suivre les actions de restauration mises en place et leur efficacité. 					
Nature de l'opération	Animation / Etude / Contractualisation	Habitats et / ou espèces visés :	3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion Grande alose, lamproie de Planer, lamproie marine, saumon atlantique			
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	Pont Régemortes à Moulins ou autres ouvrages problématiques Ensemble des sites du Val d'Allier 03		Mesure(s) associée(s) :	E3		
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000, Fédération de pêche, LOGRAMI, ONEMA		Type de financement mobilisable :	Etat et FEADER (Animation et contrat Natura 2000)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	x	x	x	x	x	x
Outils contractuels mobilisables	<u>Contrats mobilisables</u> : A32317P – Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons <u>Charte Natura 2000</u> : Engagements boires et cours d'eau : n°1					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Nombre d'opérations de restauration de la circulation piscicole / Nombre de seuils et ouvrages problématiques					

Objectif opérationnel	SUIVRE ET ADAPTER LES USAGES POUR LA PRESERVATION D'ESPECES ET/OU DE MILIEUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE								
G7	METTRE EN DEFENS ET/OU ADAPTER DES PRATIQUES EN ZONES SENSIBLES (ZONE PRAIRIALE OU DE CULTURE) PAR RAPPORT A DES ENJEUX PONCTUELS					PRIORITE <table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>	1	2	3
1	2	3							
Descriptif de l'opération									
Contexte	Les milieux alluviaux, et plus particulièrement les boires, peuvent présenter des sensibilités au piétinement des animaux. Le sur-piétinement autour d'une boire peut entraîner une détérioration de la qualité de l'eau, une dégradation de la végétation de ces milieux et avoir par conséquent des effets négatifs sur la faune qui y est liées (libellules, papillons, oiseaux,...). Les milieux ouverts, qu'ils soient de type prairial ou de type culture, peuvent être utiles à la réalisation du cycle biologique de certaines espèces d'intérêt communautaire (nidification d'oiseaux, zones de pontes pour la cistude,...). Ils peuvent nécessiter une mise en défens saisonnière, notamment pendant les périodes de reproduction de ces espèces.								
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer annuellement les éventuelles zones sensibles à mettre en défens. - Mener une réflexion sur les aménagements éventuels à mettre en place en lien avec l'agriculteur concerné et étudier la faisabilité technique et financière. - Accompagner les exploitants dans la mise en place des adaptations des pratiques préconisées et les éventuelles réalisations d'exclos. - Etudier annuellement la pertinence du maintien des exclos ou adaptations des pratiques mises en place en fonction des enjeux actuels (zone de ponte toujours effective,...). 								
Nature de l'opération	Animation / Contractualisation	Habitats et / ou espèces visés	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 6430-4, 6430-6 et 6430-7 : Megaphorbaies eutrophes 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière 3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses Cistude d'Europe, pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, cuivré des marais, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, œdicnème criard, courlis cendré, faucon crécelle, faucon hoberau, faucon émerillon, faucon pèlerin, busard cendré, busard saint-martin, busard des roseaux.						
Modalité de la mise en œuvre									
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03		Mesure(s) associée(s)	E3/E4					
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000, agriculteurs, Chauve-souris Auvergne, LPO		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation et contrat Natura 2000)					
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	x	x	x	x	x	x			
Outils contractuels mobilisables	MAEC : AU_ALA5_HE07 Mise en défens et gestion extensive (uniquement DPF) 125€/ha/an <u>Contrats mobilisables</u> : A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements d'accès. Charte Natura 2000 : Engagements tous milieu n°1, 2 et 3 / Engagements parcelles agricoles n° : 1, 2, 3 et 4								
Evaluation & Suivis									
Indicateur de suivi	Superficie des zones à enjeux préservée / Espèces et milieux concernés								

Objectif opérationnel	SUIVRE ET ADAPTER LES USAGES POUR LA PRESERVATION D'ESPECES ET/OU DE MILIEUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE								
G8	METTRE EN DEFENS ET/OU ADAPTER DES PRATIQUES EN ZONES SENSIBLES (FORETS ALLUVIALES) PAR RAPPORT A DES ENJEUX PONCTUELS					PRIORITE <table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>	1	2	3
1	2	3							
Descriptif de l'opération									
Contexte	Les forêts alluviales, au-delà de leur richesse et leur rareté intrinsèque, présentent par ailleurs une richesse écologique remarquable en abritant de nombreuses espèces animales et végétales patrimoniales et en participant à la bonne réalisation des cycles biologiques de certaines d'entre elles (lieux de nidification, zone d'alimentation...). Outre cette richesse, la forêt alluviale possède un intérêt fonctionnel non négligeable (stabilisation des sols et des berges, limitation de l'érosion, épuration de l'eau). De nombreuses espèces d'intérêt communautaire sont intimement liées à la forêt alluviale, comme l'aigrette garzette, le bihoreau gris, le balbuzard pêcheur, le milan noir et le castor d'Europe.								
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer annuellement les éventuelles zones sensibles à mettre en défens. - Mener une réflexion sur les aménagements éventuels à mettre en place en lien avec les acteurs concernés et étudier la faisabilité technique et financière. - Accompagner les acteurs dans la mise en place des adaptations des pratiques préconisées et les éventuelles réalisations d'exclos. - Etudier annuellement la pertinence du maintien des exclos ou adaptations des pratiques mises en place en fonction des enjeux actuels (zone de nidification effective,...). 								
Nature de l'opération	Animation / Contractualisation	Habitats et / ou espèces visés	91E0-1, 91E0-3 et 91E0-8 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) 91F0-3 Forêt mixte à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , ou <i>fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>). Pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, castor d'Europe, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris, cigogne blanche, cigogne noire, milan noir, milan royal, pic noir, pic cendré.						
Modalité de la mise en œuvre									
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03		Mesure(s) associée(s)	E3/E4					
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000, gestionnaire DPF, Chauve-souris Auvergne, LPO, propriétaires parcelles forestières		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation et contrat Natura 2000)					
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	x	x	x	x	x	x			
Outils contractuels mobilisables	<u>Contrats mobilisables :</u> F22710 – Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire. F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents. F22705 – Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production. F22714 – Investissements visant à informer les usagers de la forêt. <u>Charte Natura 2000 :</u> Engagements tous milieux n°1, 2 et 3 / Engagements parcelles forestières n°1, 2, 3 et 4								
Evaluation & Suivis									
Indicateur de suivi	Superficie des zones à enjeux préservée / Espèces et milieux concernés								

Objectif opérationnel	SUIVRE ET ADAPTER LES USAGES POUR LA PRESERVATION D'ESPECES ET/OU DE MILIEUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE								
A6	EVITER LES IMPACTS SUR LES HABITATS SENSIBLES LORS DE LA MISE EN PLACE DE PRISES D'EAU					PRIORITE <table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>	1	2	3
1	2	3							
Descriptif de l'opération									
Contexte	L'agriculture irriguée aux abords de l'Allier, et de façon secondaire l'alimentation en eau du bétail, a pour conséquence une forte demande de prélèvement d'eau. Les prélèvements peuvent avoir lieu dans le lit même de l'Allier et, par le passé, au sein des bras morts. Aujourd'hui, une réglementation est en place pour suivre ces prélèvements et par ailleurs, depuis décembre 2015, il existe un organisme unique pour les demandes en eau d'irrigation dans le département de l'Allier.								
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les demandes d'autorisation de pompage. - Accompagner les demandeurs pour adapter si besoins le pompage aux nécessités de respect du milieu. - Alerter les autorités compétentes en cas de mise en danger d'habitats sensibles. - Suivre l'évolution de la réglementation. 								
Nature de l'opération	Animation	Habitats et / ou espèces visés	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses Cistude d'Europe, triton crêté, bouvière, bihoreau gris, aigrette garzette, grande aigrette.						
Modalité de la mise en œuvre									
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03		Mesure(s) associée(s)	E4					
Acteurs potentiels	Animateur N2000, SAGE Allier, Services de l'Etat, Chambre d'agriculture, Agriculteurs, ONEMA		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000)					
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	x	x	x	x	x	x			
Outils contractuels mobilisables	Charte Natura 2000 : Engagements boires et cours d'eau n°4								
Evaluation & Suivis									
Indicateur de suivi	Nombre de projets accompagnés								

Objectif opérationnel	PRESERVER LA QUIETUDE ET LA CAPACITE D'ACCUEIL DES GREVES ET ILES POUR LES OISEAUX NICHANT AU SOL					
G9	IDENTIFIER LES ZONES DE NIDIFICATION EFFECTIVES DES OISEAUX NICHANT SUR LES GREVES ET ILES METTRE EN PLACE DES MISES EN DEFENS TEMPORAIRES ET/OU UNE SIGNALISATION SUR LES ZONES SENSIBLES IDENTIFIEES					PRIORITE 1 2 3
Descriptif de l'opération						
Contexte	Un des enjeux majeurs de la ZPS Val Allier Bourbonnais est la protection de l'avifaune d'intérêt communautaire nichant au sol, typiques des milieux alluviaux (Sterne naine, sterne pierregarin, œdicnème criard, petit gravelot). La nidification de ces espèces peut être mise à mal par la sur-fréquentation de certaines plages entraînant le dérangement et la destruction des pontes.					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les localisations des sites de nidification en partenariat avec les acteurs concernés. - Mise en place d'exclos ou autres aménagements adaptés à la préservation de ces espèces. - Informer les usagers : pose de panneaux d'information (interdiction d'accès à une zone) et/ou de sensibilisation (explication des enjeux liés à ces espèces). - Surveillance ponctuelle des sites couplée à la sensibilisation du grand public. 					
Nature de l'opération	Animation / Contractualisation	Habitats et / ou espèces visés	Chevalier guignette, petit gravelot, œdicnème criard, courlis cendré, combattant varié, sterne naine, sterne pierregarin.			
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	Iles du pont Régemortes à Moulins et autres zones problématiques au sein de la ZPS Val Allier Bourbonnais <i>Annexe 31</i>	Mesure(s) associée(s)	A7/E3			
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000, LPO, Services de l'Etat, Gestionnaire DPF, ONCFS	Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation et contrat Natura 2000)			
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	x	x	x	x	x	x
Outils contractuels mobilisables	<u>Contrats mobilisables :</u> A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements d'accès. A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact. <u>Charte Natura 2000 :</u> Engagements tous milieux n°1, 2 et 3 <u>Recommandation technique pour la mise en place des outils contractuels :</u> <i>Les panneaux doivent être positionnés à des endroits stratégiques pour les usagers et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs.</i>					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Nombre d'actions mises en œuvre en faveur de l'avifaune d'IC nichant au sol					

Objectif opérationnel	PRESERVER LA QUIETUDE ET LA CAPACITE D'ACCUEIL DES GREVES ET ILES POUR LES OISEAUX NICHANT AU SOL					
A7	METTRE A JOUR DE L'APPB « OISEAUX NICHANT AU SOL »					PRIORITE
						1 2 3
Descriptif de l'opération						
Contexte	<p>Le dernier APPB « Oiseaux nichant au sol » date du 26 mai 2011, modifié par arrêté préfectoral du 30 janvier 2017. Il vise à préserver les zones essentielles à la survie de plusieurs espèces d'oiseaux protégées, en particulier la sterne naine, la sterne pierregarin et l'œdicnème criard. Cet APPB permet d'encadrer et réglementer les actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique de ces milieux et plus particulièrement l'accès à ces sites en période de nidification des oiseaux nichant au sol (1 avril au 30 août).</p> <p>Ce nouvel arrêté a permis de remettre à jour les 3 APPB pris entre 1988 et 1993 qui s'appliquaient à des périmètres figés (sites parfois délaissés) et concernaient uniquement des lieux de nidification des sternes. A l'inverse l'APPB actuel prévoit une clause de remise à jour potentiellement annuelle des lieux soumis à réglementation en fonction du déplacement éventuel des sites de nidification et de la fragilité de ces lieux.</p> <p>Depuis 2017, cet APPB concerne 5 îlots localisés sur le DPF sur 6 communes (Château-sur-Allier, Saint-Léopardin-d'Augy, Moulins, Varennes-sur-Allier, Créchy, Saint-Yorre).</p>					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les localisations des sites de nidification en partenariat avec les acteurs concernés. - Communiquer dès l'arrivée des oiseaux (avril-mai) aux services de l'Etat la localisation des sites sensibles nécessitant d'être protégés par cet APPB pour mettre à jour la carte d'application de cet outil réglementaire (ajout ou suppression de sites). 					
Nature de l'opération	Animation	Habitats et / ou espèces visés	Chevalier guignette, petit gravelot, œdicnème criard, courlis cendré, combattant varié, sterne naine, sterne pierregarin.			
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	ZPS Val Allier Bourbonnais <i>Annexe12, 31</i>		Mesure(s) associée(s)	G9/E3		
Acteurs potentiels	Animateur N2000, Services de l'Etat, LPO, ONCFS		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	x	x	x	x	x	x
Outils contractuels mobilisables	<p><u>Contrats mobilisables</u> :</p> <p>A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.</p>					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Mise à jour de l'APPB					

Objectif opérationnel	PRESERVER LA QUIETUDE ET LA CAPACITE D'ACCUEIL DES GREVES ET ILES POUR LES OISEAUX NICHANT AU SOL					
G10	ENTREtenir LES BANCS ALLUVIONNAIRES SUR DES SECTEURS A FAIBLE DYNAMIQUE FLUVIALE					PRIORITE
						1 2 3
Descriptif de l'opération						
Contexte	La présence de bancs d'alluvions non végétalisés, et par conséquent mobiles, est nécessaire au développement d'espèces végétales et animales liées aux milieux pionniers. Ces conditions écologiques se retrouvent sur les bancs alluvionnaires modelés par la rivière Allier. Cependant, les aménagements hydrauliques et la rareté des fortes crues entraînent parfois la colonisation rapide par les ligneux de ces milieux et créent ainsi une perte potentielle d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Localiser les bancs alluvionnaires qui pourraient faire l'objet d'une remise en mobilité. - Etudier au cas par cas la pertinence de mener une action. - Mettre en œuvre le rajeunissement par dévégétalisation/scarification (destruction de l'appareil racinaire avec engin adapté) sur les bancs alluvionnaires retenus, éventuellement via un contrat Natura 2000. - Mettre en place un suivi des travaux et de l'évolution du site après intervention. 					
Nature de l'opération	Animation / Etude / Contractualisation		Habitats et / ou espèces visés	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière Gomphe serpent, chevalier guignette, petit gravelot, œdicnème criard, courlis cendré, combattant varié, sterne naine, sterne pierregarin.		
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	ZPS Val Allier Bourbonnais		Mesure(s) associée(s)	E3/E4		
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000, gestionnaire du DPF		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation et contrat Natura 2000)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
		X			X	
	Contrats éventuels non chiffrés.					
Outils contractuels mobilisables	<p><u>Contrats mobilisables :</u> A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32308P – Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec. A32318P – Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires.</p> <p><u>Recommandations techniques pour la mise en place des outils contractuels:</u> <i>Cette action ne peut être mise en œuvre que dans des secteurs à faible dynamique fluviale et uniquement si elle est significativement favorable à des espèces et habitats d'intérêt communautaire ou pour la sécurité des biens et des personnes.</i> <i>Enfin, une attention particulière doit être portée sur les éventuelles incidences des travaux sur les espèces fréquentant ces milieux (période à adapter en fonction des oiseaux nichant au sol, des poissons migrateurs ou des Gomphidés,...) ou des habitats naturels en place.</i></p>					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Nombre d'entretiens de bancs alluvionnaires réalisés / Surface					

Objectif opérationnel	SURVEILLER L'INSTALLATION ET LE DEVELOPPEMENT DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ANIMALES ET VEGETALES (EEE).					
G11	MENER UNE VEILLE DES NOUVELLES ZONES D'EXPANSIONS D'ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET MENER UNE LUTTE ADAPTEE				PRIORITE	
					1	2
Descriptif de l'opération						
Contexte	La prolifération d'espèces (animales ou végétales) exotiques envahissantes (EEE) est considérée comme une cause de dégradation forte des milieux alluviaux du Val d'Allier et peut avoir des impacts non négligeables sur des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Rien que pour la flore exotique envahissante, on dénombre actuellement plus d'une soixantaine d'espèces en plaine alluviale et près de 18 espèces animales exotiques.					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les zones de présence des EEE. - Surveiller l'apparition de nouvelles EEE ou l'expansion d'EEE connues dans de nouveaux sites. - Mettre en œuvre un programme de lutte ciblé contre les espèces envahissantes sur les milieux naturels à enjeux du Val d'Allier, adapté en fonction de la répartition de l'espèce (largement répandue / ponctuelle / potentielle) : <ol style="list-style-type: none"> 1. Prévenir l'apparition de nouvelles espèces (<i>pas de plantation d'espèces exotiques, limiter les surfaces de sol à nu, maintenir un couvert végétal dense</i>). 2. Détecter précocement et supprimer les espèces émergentes en assurant une veille afin de repérer les espèces envahissantes ponctuelles ou potentielles. (listes de ces espèces : http://www.centrederesources-loirenature.com/mediatheque/especes_inva/guide/guidelinvasives_Loire.pdf et http://eee-auvergne.fr/wordpress/) 3. Confiner les espèces répandues en menant des opérations d'urgence adaptées à l'EEE ciblée, sur des stations de faible dimension et/ou venant d'apparaître (en priorité : Sénéçon du cap sur les milieux pionniers, Jussie sur les boires, tortue de Floride). 4. Atténuer les impacts des espèces largement répandues (Jussie à grandes fleurs, renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya, ailante, robinier faux acacia, berce du Caucase, ambrosie, ragondin, bernache du Canada, ...). - Expérimenter des techniques de lutte des EEE. - Accompagner les exploitants/propriétaires dans la contractualisation de contrats Natura 2000. - Informer et accompagner les exploitants/propriétaires à l'adhésion de la charte Natura 2000. - Suivre les évolutions de connaissances et d'actions sur les EEE, notamment à travers le réseau GRAPPE. 					
Nature de l'opération	Animation / Contractualisation		Habitats et / ou espèces visés	Tous		
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03		Mesure(s) associée(s)	E3/E4		
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000, GRAPPE, CBNMC, Fédérations de pêche, Fédération de chasse		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation et contrat Natura 2000)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	x	x	x	x	x	x

Outils contractuels mobilisables	<p><u>Contrats mobilisables :</u> A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable. F22711 – Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable. <u>Charte Natura 2000</u> : Engagements tous milieux n°1, 2 et 5</p> <p><u>Recommandations techniques pour la mise en place des outils contractuels:</u> <i>Détecter rapidement et éliminer les stations d'EEE lorsqu'elles sont peu développées.</i> <i>Avant toute intervention sur les EEE :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>connaître l'écologie de l'espèce (reproduction sexuée et/ou végétative, exigences en lumière...)</i> pour trouver la bonne technique d'intervention, - <i>connaître son niveau d'invasion pour juger de la pertinence d'une action de lutte,</i> - <i>établir un état initial avant travaux,</i> - <i>choisir la période de travaux en fonction de l'écologie de l'espèce,</i> - <i>former les intervenants à la reconnaissance de l'espèce et aux risques de confusion,</i> - <i>proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires en raison de la nappe d'eau alluviale,</i> - <i>prévenir les risques de dissémination lors des travaux (ramassage des fragments de végétaux) et du transport des déchets,</i> - <i>anticiper le devenir des déchets : plateforme professionnelle de compostage (montée en température garantissant la destruction des plantes) ou incinération dans certains cas,</i> - <i>nettoyage du matériel et des bottes après travaux,</i> - <i>suivi annuel après travaux et si nécessaire intervention d'entretien.</i>
Evaluation & Suivis	
Indicateur de suivi	Nombre d'EEE sur le Val d'allier 03 (faune et flore) / Nombre d'intervention sur les EEE

C. Restaurer les milieux naturels dégradés

Objectif opérationnel	REHABILITER DES MILIEUX								
G12	MENER/ENCADRER LE REAMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES GRAVIERES				PRIORITE <table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>		1	2	3
1	2	3							
Descriptif de l'opération									
Contexte	<p>L'exploitation des granulats sur le Val d'Allier s'est fortement développée à la fin du XXe siècle. La réglementation interdit aujourd'hui toute nouvelle exploitation sur la zone en connexion avec la nappe alluviale de l'Allier et donc sur le lit majeur de la rivière. Cette activité a cependant laissé de nombreuses gravières, fruits de cette exploitation historique, parfois à proximité directe de la rivière. Depuis 1993, les carrières sont soumises à la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Elle impose en particulier que le site soit remis en état en fin d'exploitation.</p> <p>Certaines, dont le volume est faible, ont vocation à être reprises par l'Allier sans risque d'aggravation du déficit sédimentaire. Celles dont le volume constitue un risque de constituer un piège à sédiment trop conséquent doivent faire l'objet d'une protection pour éviter leur capture et doivent donc faire l'objet de renaturation.</p> <p>Les projets de remise en état et d'aménagement des gravières doivent être conçus dans un souci de réduction de la vulnérabilité de la nappe alluviale (SAGE Allier aval - Disposition 4.2.3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En restaurant au mieux la capacité auto-épuratrice des alluvions, et en portant une attention particulière sur la nature des matériaux utilisés pour le remblaiement du site, lesquels devront permettre de maintenir les conditions de circulation de nappe alluviale et ne pas en altérer la qualité même à long terme. - En privilégiant la récréation des sites naturels et en évitant au mieux les activités susceptibles de générer des pollutions ou d'impacter la dynamique fluviale de l'Allier. 								
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre et accompagner les programmes de réhabilitation et de gestion des gravières. - Préconiser des modalités de réhabilitation écologique en fonction des enjeux des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. - Avoir un regard sur les activités et aménagements pratiqués au sein des gravières. 								
Nature de l'opération	Animation / Contractualisation	Habitats et / ou espèces visés	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses Cistude d'Europe, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris, hirondelle de rivage, martin-pêcheur d'Europe, guépier d'Europe, milan noir, milan royal.						
Modalité de la mise en œuvre									
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03 / Annexes 15		Mesure(s) associée(s)	A5					
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000, collectivités, LPO		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation et contrat Natura 2000)					
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	x	x	x	x	x	x			
Outils contractuels mobilisables	Contrats mobilisables : A32313P – Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau								
Evaluation & Suivis									
Indicateur de suivi souhaité :	Nombre de réaménagements écologiques de gravières accompagnés								

Objectif opérationnel	REHABILITER DES MILIEUX								
G13	GERER/RESTAURER DES ANNEXES HYDRAULIQUES				PRIORITE <table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>		1	2	3
1	2	3							
Descriptif de l'opération									
Contexte	Les boires, ou bras morts, sont des habitats dépendants de la dynamique de l'Allier, issus du recoupement d'anciens méandres de l'Allier. Dans certains secteurs cette mobilité est restreinte par des aménagements et l'Allier ne peut recréer ce type de milieux humides qui se comble au fil des années. L'envasement des boires peut conduire à la perte de leur intérêt écologique, voire leur disparition sur le moyen à long terme. Il est par conséquent important de définir et de mettre en œuvre un programme concerté de gestion des annexes hydrauliques pour leur entretien et/ou leur restauration dans les zones à faible mobilité de l'Allier.								
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter et poursuivre le travail de hiérarchisation de l'intérêt écologique des boires et de leur besoin de restauration (Fédération de pêche de l'Allier et CEN Allier, 2016). - Etudier la faisabilité technique et financière des actions de restauration envisageables. - Présenter et valider en groupe de travail la hiérarchisation des boires et les éventuels travaux de restauration nécessaire. - Entreprendre, le cas échéant, des travaux de restauration des boires identifiées dans des secteurs à mobilité réduite de l'Allier. - Suivre l'évolution des milieux et la recolonisation des espèces après travaux. 								
Nature de l'opération	Animation / Etude / Contractualisation		Habitats et / ou espèces visés		3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses. Castor d'Europe, loutre, mulette épaisse, bouvière, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris.				
Modalité de la mise en œuvre									
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03 / Annexes 15		Mesure(s) associée(s)	E4					
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000, Fédération de pêche 03, ONEMA		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation et contrat Natura 2000)					
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	x	x	x	x	x	x			
Outils contractuels mobilisables	<u>Contrats mobilisables :</u> A32315P – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques. <u>Charte Natura 2000 :</u> Engagements boire et cours d'eau n°2 et n° 4. <u>Recommandations techniques pour la mise en place des outils contractuels:</u> <i>La période des travaux devra se dérouler entre septembre et novembre de chaque année et des conditions quant à l'utilisation d'engins et de produits non impactant pour la biodiversité devront être réfléchis. L'action engagée devra veiller particulièrement aux impacts potentiellement négatifs sur certaines espèces comme la cistude d'Europe.</i>								
Evaluation & Suivis									
Indicateur de suivi	Nombre d'annexes hydrauliques restaurées								

Objectif opérationnel	REHABILITER DES MILIEUX								
G14	GERER/RESTAURER DES HABITATS FAVORABLES AUX ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE				PRIORITE <table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>		1	2	3
1	2	3							
Descriptif de l'opération									
Contexte	<p>Le Val d'Allier 03 abrite une grande diversité d'habitats naturels propices à l'accueil de nombreuses espèces patrimoniales. Ainsi de nombreux oiseaux nicheurs, migrateurs ou hivernants sont dénombrés sur le site du Val d'Allier bourbonnais, sur lequel en particulier 35 espèces d'intérêt communautaire régulières sont recensées, dont 17 nicheuses.</p> <p>Par ailleurs, sur les sites du Val d'Allier Nord et du Val d'Allier Sud, 25 espèces d'intérêt communautaire (hors oiseaux) ont été identifiées.</p> <p>Certaines pratiques peuvent avoir un effet destructeur de façon directe ou indirecte sur les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 (dégradation d'écosystèmes, dégradation physico-chimique ou raréfaction des ressources alimentaires, aménagement contraignant pour les espèces...). Il est par conséquent important d'améliorer les conditions d'accueil pour ces espèces.</p>								
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier l'impact des pratiques et activités néfastes aux espèces ayant justifié la désignation du site. - Mettre en place quand cela est nécessaire des aménagements spécifiques pour favoriser l'accueil de la faune. - Suivre les pratiques antiparasitaires sur les animaux d'élevage et accompagner la limitation/l'optimisation de l'utilisation de ces produits. 								
Nature de l'opération	Animation / Etude / Contractualisation		Habitats et / ou espèces visés	Tous					
Modalité de la mise en œuvre									
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03 / Annexes 31		Mesure(s) associée(s)	E3					
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000, toute structure travaillant sur la faune, la flore et les habitats naturels		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation et contrat Natura 2000)					
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	x	x	x	x	x	x			
Outils contractuels mobilisables	<p><u>Contrats mobilisables</u> :</p> <p>A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation des sites.</p> <p>A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats.</p> <p>F22713 – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats.</p> <p>A32319P – Restauration de frayères.</p> <p>Charte Natura 2000 : Engagements tous milieux n° 1, 2 et 3</p>								
Evaluation & Suivis									
Indicateur de suivi	Aménagements mis en place en faveur des espèces d'IC								

C. Objectifs transversaux et fiches mesures associées

Tableau 19 : Synthèse des objectifs et des mesures transversaux.

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code mesure	Types de mesures envisagés	Outils mobilisables via Natura 2000
D. Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob ***	1. Faire connaître les objectifs et les actions du Docob auprès des acteurs locaux	V4	Sensibiliser / Diffuser l'information aux acteurs et habitants	Animation
		A9	Coordonner et centraliser les différentes actions de communication à l'échelle du Val d'Allier menées dans le cadre de différents programmes et par différents acteurs	Animation
	2. Identifier et accompagner les acteurs locaux dans une gestion adaptée via la signature de contrats, charte et MAEC	A10	Animer les outils contractuels (MAEC, chartes, contrats)	Animation
	3. Organiser la gouvernance du site	A11	Organiser les Copil, échanger avec les services de l'Etat, gérer administrativement et financièrement les sites Natura 2000	Animation
E. Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces **	1. Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura 2000	A12	Intégrer le Docob dans les politiques publiques territoriales (RNN, SAGE, CT Val Allier, ...)	Animation
		A13	Assister la DDT Allier dans sa gestion du DPF	Animation
		A14	Accompagner les porteurs de projets et les services de l'Etat - Assister l'application du régime d'évaluation d'incidences des projets	Animation
	2. Accompagner et Informer les usagers et les professionnels du tourisme des enjeux écologiques	A15	Améliorer le dispositif réglementaire et les outils permettant l'intégration des enjeux Natura 2000	Animation
F. Evaluer la mise en œuvre du Docob et suivre l'évaluation des habitats et des espèces **	1. Assurer le suivi écologique du site et améliorer les connaissances des habitats et des espèces	V5	Adapter la fréquentation aux enjeux des sites	Animation
		E3	Améliorer les connaissances et pérenniser les suivis scientifiques – suivre l'évolution des espèces patrimoniales	Etude
	2. Evaluer l'influence des mesures de gestion mises en place	E4	Actualiser la cartographie des formations végétales (CHANES)	Etude
		A16	Suivre la mise en œuvre du document d'objectifs	Animation
		A17	Réviser ou actualiser le document d'objectifs	Animation

D. Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob

Objectif opérationnel	Faire connaître les objectifs et les actions du Docob auprès des acteurs locaux																	
V4	SENSIBILISER / DIFFUSER L'INFORMATION AUPRES DES ACTEURS ET HABITANTS					PRIORITE												
						<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>	1	2	3									
1	2	3																
Descriptif de l'opération																		
Contexte	<p>Le manque de communication et d'information peut parfois être la cause d'incompréhension, voire de crainte vis-à-vis du programme Natura 2000. Il est par conséquent important de communiquer auprès des acteurs locaux sur le contenu de celui-ci dans le contexte particulier des sites du Val d'allier 03, sur les habitats et espèces qu'il vise à protéger et sur les actions mises en place ou pouvant être mises en place à travers lui.</p> <p>Depuis le début de l'animation des sites Natura 2000 du Val d'Allier, de nombreux outils de communication et actions de sensibilisation ont été mise en place autour des questions de préservation de la dynamique fluviale et du patrimoine naturel. Il est important de les poursuivre, voire de les accentuer.</p>																	
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les outils de communication en fonction du public visé (propriétaires, habitants des communes concernées, élus, usagers, scolaires, touristes ...) et du/des messages à délivrer, et les mettre en place le cas échéant (lettres, journée de sensibilisation : animation nature/diapo, expo, panneaux, plaquettes, ...). - Relayer les actions menées sur les sites Natura 2000 à travers les sites internet et bulletins communaux. - Mettre à jour régulièrement le site internet du site Natura 2000 : http://val-allier-03.n2000.fr/ - Accompagner des projets pédagogiques auprès des scolaires. - Suivre, accompagner, organiser l'émergence des projets touristiques et de valorisation du territoire en participant à l'intégration et la mise en avant des enjeux environnementaux des sites Natura 2000 du Val d'Allier. 																	
Nature de l'opération	Animation	Habitats et / ou espèces visés	Tous															
Modalité de la mise en œuvre																		
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03		Mesure(s) associée(s)	A9/V1														
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation)														
Calendrier prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> </tbody> </table>						2017	2018	2019	2020	2021	2022	x	x	x	x	x	x
2017	2018	2019	2020	2021	2022													
x	x	x	x	x	x													
Outils contractuels mobilisables	-																	
Evaluation & Suivis																		
Indicateur de suivi	Nombre d'actions de communications réalisées / Nombre de personnes sensibilisées																	

Objectif opérationnel	Faire connaître les objectifs et les actions du Docob auprès des acteurs locaux					
A9	COORDONNER ET CENTRALISER LES DIFFERENTES ACTION DE COMMUNICATION A L'ECHELLE DU VAL D'ALLIER MENEES DANS LE CADRE DE DIFFERENTS PROGRAMMES ET PAR DIFFERENTS ACTEURS					PRIORITE
						1 2 3
Descriptif de l'opération						
Contexte	Le Val d'Allier est un territoire très riche où de nombreux programmes se juxtaposent. Il existe aujourd'hui une multitude d'outils de communication sur le Val d'allier, sa richesse écologique et sa fonctionnalité. Ce foisonnement d'outils de communication peut avoir parfois des effets contraires aux objectifs initiaux de communication en noyant le grand public sous une source d'information trop grande. Il est important de structurer ensemble la communication autour du Val d'Allier afin de gagner en efficacité et lisibilité en termes de sensibilisation.					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des outils de communication existants sur le Val d'Allier 03 et les milieux alluviaux, tous programmes et tous porteurs confondus. - Organisation d'une coordination des actions de communication entre les différents programmes et acteurs existant (Natura 2000, RNN Val d'Allier, Sage, Contrat territorial, ...) documents et stratégie commune. - Construction d'un programme pluriannuel associant les partenaires. 					
Nature de l'opération	Animation	Habitats et / ou espèces visés	Tous			
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03		Mesure(s) associée(s)	V4/V1		
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000 en lien avec les différents acteurs du territoire (RNN Val Allier, Sage, Contrat territorial,...)		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	x			x		
Outils contractuels mobilisables	-					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Recensement des outils de communication disponibles					

Objectif opérationnel	Identifier et accompagner les acteurs locaux dans une gestion adaptée via la signature de contrats, charte et MAEC								
A10	ANIMER LES OUTILS CONTRACTUELS (MAEC, CHARTES, CONTRATS)					PRIORITE			
						<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>	1	2	3
1	2	3							
Descriptif de l'opération									
Contexte	La mise en œuvre du Docob s'appuie en partie sur l'animation et la mise en place d'outils contractuels propres au réseau Natura 2000. L'animateur Natura 2000 a par conséquent la responsabilité d'accroître l'implication et l'engagement des acteurs locaux dans la démarche Natura 2000 en faisant la promotion et l'accompagnement de ses outils, pour lesquels l'engagement reste une démarche volontaire.								
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les exploitants et les propriétaires de parcelles au sein des sites Natura 2000 de l'existence des 3 dispositifs contractuels. - Faire le point des zones où des actions contractuelles seraient prioritairement à mettre en place et sensibiliser les propriétaires. - Assurer l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. 								
Nature de l'opération	Animation	Habitats et / ou espèces visés		Tous					
Modalité de la mise en œuvre									
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03		Mesure(s) associée(s)	G1/G2/G4/G5/G6/G7/G8/G9/G10/G11/G12/G13/G14/A1/A2/A5/V5/A6/A7/E3/E4					
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation et contrat Natura 2000)					
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	x	x	x	x	x	x			
Outils contractuels mobilisables	-								
Evaluation & Suivis									
Indicateur de suivi	Nombre d'engagement pour les Contrats et les Chartes / Nombre de contractualisation MAE								

Objectif opérationnel	Organiser la gouvernance du site								
A11	ORGANISER LES COPIL, ECHANGER AVEC LES SERVICES DE L'ETAT, GERER ADMINISTRATIVEMENT ET FINANCIEREMENT LES SITES N2000					PRIORITE			
						<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>	1	2	3
1	2	3							
Descriptif de l'opération									
Contexte	La mise en œuvre du Docob est basée sur la concertation. Pour se faire chaque site Natura 2000 est doté d'un Comité de pilotage (COPIL) qui est un organe officiel de concertation et de débat. D'autres réunions de concertation, sur des questionnements et sujets particuliers, peuvent être menées à travers des groupes de travail thématiques. Par ailleurs pour la bonne réalisation de l'animation Natura 2000, un lien important entre l'animateur et la structure porteuse (actuellement l'Etat) des sites Natura 2000 est nécessaire. Enfin la gestion courante de la mise en place de l'animation nécessite pour l'animateur de consacrer du temps de suivis et de gestions des aspects administratifs et financiers.								
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et animer au moins un Copil par an afin de présenter le bilan annuel de l'animation du site et d'échanger sur les perspectives d'actions. - Organiser et animer des groupes de travail thématiques. - Rédiger des comptes rendus suite au Copil, aux groupes de travail ou autres réunions. - Mener et suivre la gestion technique, administrative et financière de la programmation annuelle d'animation en lien avec la structure porteuse. - Suivre les procédures administratives et les outils liés à Natura 2000 aux niveaux départemental, régional et national (séminaire des animateurs, formations,...). 								
Nature de l'opération	Animation	Habitats et / ou espèces visés	Tous						
Modalité de la mise en œuvre									
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03		Mesure(s) associée(s)	Toutes					
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000)					
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	x	x	x	x	x	x			
Outils contractuels mobilisables	-								
Evaluation & Suivis									
Indicateur de suivi	Nombre de Copil réalisé / Nombre de rapport d'activité rédigé								

Objectif opérationnel	Favoriser la coordination avec les politiques réglementaires et de planification								
A12	INTEGRER LES OBJECTIFS DU DOCOB DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES (LIENS AVEC RNN, SAGE, CT VAL D'ALLIER ...)					PRIORITE			
						<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>	1	2	3
1	2	3							
Descriptif de l'opération									
Contexte	<p>Les sites Natura 2000 du Val d'Allier sont en interaction avec de nombreuses politiques territoriales : le SAGE Allier aval, la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier, le Contrat Territorial du Val d'Allier Alluvial, les ENS (Boire des Carrés et Coqueteaux), les sites Natura 2000 sur l'Allier en amont et aval et sur la Sioule, les projets des collectivités locales, les plans de préventions des risques ...</p> <p>Afin de coordonner les actions, procédures et activités sur les sites Natura 2000 avec les politiques et projets locaux, il convient de veiller à la cohérence les divers documents de planification, d'aménagement et de gestion du territoire et d'organiser l'intégration des préconisations du Docob aux documents de planification et aux projets de développement locaux.</p>								
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'articulation avec les différentes politiques publiques sur les sites. - Faire connaître et mettre à disposition le Docob auprès des structures chargées de l'animation des différentes politiques territoriales ayant lieu sur le Val d'Allier 03. - Veiller à la cohérence entre les diverses politiques territoriales et les enjeux et objectifs des sites Natura 2000 du Val d'allier 03, notamment en participant aux réunions liées à ces politiques et/ou en organisant des temps d'échanges avec les animateurs de ces différentes politiques. - Accompagner les politiques d'aménagement du territoire de type PLU, SCOT ... afin de veiller au respect des enjeux des sites Natura 2000. - Rechercher une synergie entre les moyens techniques, financiers et humains des différentes politiques territoriales. 								
Nature de l'opération	Animation		Habitats et / ou espèces visés		Tous				
Modalité de la mise en œuvre									
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier 03 / Annexe 16		Mesure(s) associée(s)	Toutes					
Acteurs potentiels	Animateur N2000 en lien avec RNNVA, SAGE Allier, CD03, DDT, LPO, collectivités ...		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000)					
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	x	x	x	x	x	x			
Outils contractuels mobilisables	-								
Evaluation & Suivis									
Indicateur de suivi	Nombre de réunions et/ou échanges avec les animateurs des autres politiques publics territoriales								

E. Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces

Objectif opérationnel	Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura 2000								
A13	ASSISTER LA DDT ALLIER DANS SA GESTION DU DPF					PRIORITE			
						<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>	1	2	3
1	2	3							
Descriptif de l'opération									
Contexte	<p>La rivière Allier a la particularité d'être classée rivière domaniale. Ses abords sont donc classés en Domaine Public Fluvial (DPF), sur un fuseau large de 300 m à 4km, couvrant 4596 hectares du sud au nord du département de l'Allier.</p> <p>La gestion du DPF du Val d'Allier 03 relève de la compétence de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier. Les usages qui affectent le DPF doivent donc se pratiquer dans le cadre d'autorisations ou de conventions délivrées par le gestionnaire. Il peut s'agir d'autorisations d'occupation temporaire du domaine, de conventions de superposition de gestion, de conventions de transfert de gestion, d'autorisations de travaux. Par ailleurs le périmètre du DPF implique la prise en compte de paramètres liés à la sécurité des biens et des personnes (écoulement des crues). Pour cela, la DDT réalise régulièrement des travaux d'entretien sur la DPF.</p> <p>Plus de 80 autorisations d'occupation temporaire (AOT) sont en cours en 2016 et concernent des usages diverses : élevage, pêche, activités de sports et loisirs, puits de captage, guinguettes... Ces AOT couvrent une surface totale 1 130 hectares de DPF.</p>								
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre un échange régulier avec les services de l'Etat des mesures de gestion, travaux, aménagements ou tous autres projets ayant lieu sur le DPF. - Apporter un appui technique aux services de l'Etat quant à la gestion générale du DPF et les assister ponctuellement sur les travaux d'entretien qui y sont menés (enlèvement raisonné des embâcles, dévégétalisation des îles et berges, autres travaux pour la sécurité des biens et des personnes...) vis-à-vis des enjeux des sites Natura 2000. - Suivre les AOT délivrés sur le DPF et contribuer à la rédaction des cahiers des charges pour intégrer les recommandations nécessaires à la préservation du patrimoine naturel. 								
Nature de l'opération	Animation	Habitats et / ou espèces visés		Tous					
Modalité de la mise en œuvre									
Localisation	DPF sur le Val d'Allier Sud et le Val d'Allier Nord		Mesure(s) associée(s)	E3/E4					
Acteurs potentiels	Animateur N2000 en lien avec les Services de l'Etat		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000)					
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	x	x	x	x	x	x			
Outils contractuels mobilisables	-								
Evaluation & Suivis									
Indicateur de suivi	Nombre de réunion / Nombre de travaux accompagnés								

Objectif opérationnel	Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura 2000					
A14	ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS ET LES SERVICES DE L'ETAT - ASSISTER L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES				PRIORITE	
				1	2	3
Descriptif de l'opération						
Contexte	La démarche d'évaluation des incidences prévoit que les projets susceptibles d'affecter un site Natura 2000 de manière significative doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences, au regard des objectifs de conservation du site. En effet, la démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites. Ainsi, l'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines. Le but est d'identifier, en amont de toute intervention, plan ou projet, les impacts, directs et indirects, temporaires ou permanents, que le projet est susceptible d'engendrer sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Cette analyse des effets du projet vise la définition de mesures destinées à éviter, voire réduire, et en dernier recours, compenser, les incidences négatives sur l'environnement.					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Etre à disposition des services de l'Etat en charge du suivi des études d'incidences (projets soumis à évaluation d'incidences en annexe 13) ou tout autre projet susceptibles d'avoir un impact sur le site. - Mettre en place une veille sur les projets en cours ou à venir. - Alerter les services de l'Etat sur d'éventuels projets pouvant impacter les habitats et espèces qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000. - Donner un avis d'expert sur les études d'incidences relatives au site Natura 2000 sur demande des services de l'Etat et rédiger des notes techniques à destination de ces services. - Fournir aux maîtres d'ouvrage des aménagements et travaux les informations sur les enjeux faune/flore/habitats au titre des directives Oiseaux et Habitats, des sites du Val d'Allier 03. - Elaborer une fiche de synthèse par site pour aider les porteurs de projet à réaliser leur évaluation d'incidence. - Participer aux réunions et comités de pilotages menés par les différents porteurs de projets. - Accompagner, dans la mesure des connaissances de l'animateur, les porteurs de projets dans la recherche de mesures d'évitements, de réductions voire de compensations en contribuant à la réflexion relatives aux solutions pour éviter, réduire, voire compenser les impacts sur les habitats et espèces, sans se substituer à aux obligations des porteurs de projets. - Suivre l'application des mesures compensatoires et avoir une veille sur les suivis scientifiques menés dans ce cadre. 					
Nature de l'opération	Animation	Habitats et / ou espèces visés	Tous			
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier03		Mesure(s) associée(s)	E3/E4		
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	x	x	x	x	x	x
Outils contractuels mobilisables	-					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Nombre de projets accompagnés					

Objectif opérationnel	Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura 2000					
A15	AMELIORER LE DISPOSITIF REGLEMENTAIRE ET LES OUTILS PERMETTANT L'INTEGRATION DES ENJEUX NATURA 2000					PRIORITE
						1 2 3
Descriptif de l'opération						
Contexte	Il existe aujourd'hui sur les périmètres des sites du Val d'Allier 03 deux Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotopie (APPB) qui ont pour objectif de favoriser la conservation de milieux naturels nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces protégées (faune et flore) sur le territoire français. L'un concerne les oiseaux nichant au sol et l'autre concerne les milieux naturels aux abords de la rivière Allier. D'autres outils pourraient être mobilisés afin de faire valoir les enjeux des sites Natura 2000 du Val d'Allier					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les deux APPB et alerter les services de l'Etat si ces dispositifs ont besoin d'être réactualisés. - Apporter un avis sur les projets nécessitant une autorisation administrative au titre de ces dispositifs. - Suivre les outils réglementaires en lien avec la politique Natura 2000 et proposer des évolutions en lien avec les enjeux des sites Natura 2000. 					
Nature de l'opération	Animation	Habitats et / ou espèces visés	Tous			
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	Val d'Allier Sud et Val d'Allier Nord		Mesure(s) associée(s)	A7		
Acteurs potentiels	Animateur N2000, services de l'Etat, ONEMA, ONCFS, Chambre d'agriculture		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	x	x	x	x	x	x
Outils contractuels mobilisables	-					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Réunions / Type de dispositif mis en place pour l'intégration des enjeux					

Objectif opérationnel	Accompagner et Informer les usagers et les professionnels du tourisme des enjeux écologiques								
V5	ADAPTER LA FREQUENTATION AUX ENJEUX DU SITE					PRIORITE			
						<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>	1	2	3
1	2	3							
Descriptif de l'opération									
Contexte	<p>La fréquentation à but touristique ou de loisir (canoë, baignade, balade, pêche, chasse, sport nautique, sport motorisé ...) des sites Natura 2000 reste modérée. Néanmoins certaines pratiques peuvent ponctuellement avoir des impacts négatifs sur les habitats ou espèces ayant justifié la désignation des sites du fait de la méconnaissance du patrimoine naturel et de sa sensibilité.</p> <p>Les accès à la rivière et les sentiers pour se promener aux bords de l'Allier sont aujourd'hui peu nombreux en dehors des contextes urbains, péri urbains et des ENS, notamment du fait de la mobilité la rivière et des crues qui rendent compliqué l'installation pérenne de mobilier et oblige à l'instauration de sentier éphémère.</p> <p>Ces dernières années, une forte demande des collectivités et des riverains de mieux identifier les accès existant et de créer ou valoriser quelques sentiers a émergé. Cette demande doit être accompagnée afin de permettre une meilleure appropriation des abords de l'Allier par les riverains, tout en préservant veillant au respect des enjeux écologiques des sites. Sur la partie du DPF entre Saint-Loup et Bressolles, classées en Réserve naturelle, un schéma de valorisation prévoyant la signalisation d'accès et/ou de sentiers éphémère (1 par commune) a été validé en 2016.</p>								
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les espaces, sites et itinéraires de loisirs et sports de nature aux sensibilités et aux exigences écologiques des sites Natura 2000 du Val d'Allier. - Identifier les zones et itinéraires d'accès aux bords de l'Allier et les divers usages associés, en articulation avec le schéma de valorisation de la RNNVA. - Identifier les zones où la fréquentation peut être problématique vis-à-vis des enjeux des sites Natura 2000. - Mettre en place, le cas échéant, des aménagements visant à limiter les impacts de la fréquentation sur les sites Natura 2000. - Accompagner les collectivités et les services de l'Etat à la création, la valorisation ou l'entretien de sentiers sur les bords d'Allier en veillant à la préservation des habitats et espèces d'intérêts communautaires. - Concevoir si nécessaire des outils de sensibilisation adaptés à chaque type d'usagers, réguliers ou occasionnels. - Suivre et accompagner l'émergence de projet de valorisation touristique des bords d'Allier et veiller à l'intégration des enjeux environnementaux des sites Natura 2000 du Val d'Allier dans ces projets. 								
Nature de l'opération	Animation	Habitats et / ou espèces visés	Tous						
Modalité de la mise en œuvre									
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier03		Mesure(s) associée(s)	E3/E4					
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000)					
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	x	x	x	x	x	x			
Outils contractuels mobilisables	<p><u>Contrats mobilisables :</u></p> <p>A32325P – Prise en charge de certains couts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires.</p> <p>A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.</p> <p>A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès.</p> <p>F22714 – Investissements visant à informer les usagers de la forêt.</p> <p><u>Charte Natura 2000 :</u> Engagements tous milieux n°2 et 4.</p>								
Evaluation & Suivis									
Indicateur de suivi	Nombre de projets accompagnés								

F. Evaluer la mise en œuvre du Docob et suivre l'évaluation des habitats et des espèces

Objectif opérationnel	Assurer le suivi écologique du site et améliorer les connaissances des habitats et des espèces								
E3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ET PERENNISER LES SUIVIS SCIENTIFIQUES – SUIVRE L'EVOLUTION DES ESPECES PATRIMONIALES					PRIORITE			
						<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> </table>	1	2	3
1	2	3							
Descriptif de l'opération									
Contexte	Les suivis et inventaires scientifiques sont primordiaux car ils participent à l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats. Ils permettent d'améliorer les connaissances sur les milieux et les espèces à enjeux, pour une meilleure prise en compte dans la gestion courante. Ils permettent aussi de mieux évaluer la gestion menée dans le cadre du Docob et de mieux identifier, appréhender, apprécier, les facteurs interférant sur l'évolution des milieux (mobilité, crues, changement climatique, activités humaines...). Ces suivis et inventaires se font en lien avec les acteurs concernés par les espèces suivies.								
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et tenir un tableau de bord de suivi des espèces d'IC et de leur état de conservation sur les sites Natura 2000. - Réaliser des inventaires naturalistes et des suivis scientifiques des espèces des annexes II et IV de la directive habitats avec en priorité : les chiroptères, le Gomphe serpentin, la Cistude d'Europe, la Marsilée à quatre feuilles ... - Réaliser des inventaires des oiseaux de l'annexe I de la directive oiseaux avec en priorité les oiseaux nicheurs (en particulier oiseaux des grèves et groupe des Hérons). - Améliorer les connaissances de certains groupes faunistiques peu étudiés sur le Val d'Allier 03 et présentant un enjeu patrimonial, avec en priorité le groupe des amphibiens et des reptiles. - Recueillir les données concernant les espèces d'IC auprès des différents partenaires. - Réaliser un bilan tous les 3 ans concernant l'état des populations d'espèces d'IC. 								
Nature de l'opération	Animation / Etude		Habitats et / ou espèces visés	Ensemble des espèces d'IC					
Modalité de la mise en œuvre									
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier03		Mesure(s) associée(s)	A16/A17					
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000, LPO, GMA, Chauve-souris Auvergne, ONF, Fédé de pêche, Fédé de chasse, Logrami, ONCFS, ONEMA, RNNVA ...		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000)					
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
	x	x	x	x	x	x			
Outils contractuels mobilisables	Charte Natura 2000 : Engagements tous milieux n°1								
Evaluation & Suivis									
Indicateur de suivi	Nombre de suivi réalisé / Nombre d'espèce d'IC / Etat de conservation								

Objectif opérationnel	Assurer le suivi écologique du site et améliorer les connaissances des habitats et des espèces					
E4	ACTUALISER LA CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS VEGETALES (CHANES)					PRIORITE
						1 2 3
Descriptif de l'opération						
Contexte	Entre 2013 et 2015, une cartographie d'habitats a été réalisée à l'échelle du Val d'Allier Nord et Val d'Allier Sud selon la méthodologie CHANES. Les habitats alluviaux sont soumis à de fortes évolutions liées aux crues et à la mobilité de la rivière. Des évaluations et réactualisations pourront être mises en place ponctuellement sur la cartographie des habitats sur les zones à forte mobilité de l'Allier (comme les grèves et vases exondées et les pelouses soumises aux crues). Par ailleurs, des études spécifiques d'état de conservation de certains habitats d'intérêt communautaire pourront être menées.					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter la cartographie d'habitats suite à l'évolution des périmètres validés en 2016 du Val d'Allier Sud et du Val d'Allier Nord (environ 250 hectares manquants). - Réactualiser, si nécessaire, la cartographie d'habitats sur des zones à forte mobilité. - Mener des études spécifiques d'état de conservation sur certains habitats d'intérêt communautaire. 					
Nature de l'opération	Animation / Etude		Habitats et / ou espèces visés	Tous		
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	Val d'Allier Sud et Val d'Allier Nord		Mesure(s) associée(s)	A16/A17		
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000, CBNMC en lien avec RNNVA		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	x		x			x
Outils contractuels mobilisables	Charte Natura 2000 : Engagements tous milieux n°1					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Superficie des habitats réactualisés ou étudiés					

Objectif opérationnel	Evaluer l'influence des mesures de gestion mises en place					
A16	SUIVRE ET EVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB					PRIORITE
						1 2 3
Descriptif de l'opération						
Contexte	Le but de l'évaluation du Docob, en tant que politique publique, est d'une part de révéler les bénéfices liés aux actions et aux investissements réalisés dans le cadre de sa mise en œuvre. D'autre part de fournir, aux services de l'État et au comité de pilotage, une vision claire à moyen et plus long terme de la gestion des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation du site. L'évaluation doit permettre de mettre en évidence les acquis à pérenniser (objectifs de gestion, mesures et stratégie de mise en œuvre, ...), les problématiques qui n'ont pu être réglées, les nouveaux enjeux qui sont apparus depuis la rédaction du Docob ainsi que les modalités de travail à envisager pour prolonger les acquis de l'animation conduite par la structure animatrice. Il s'agit également de pouvoir trouver des réponses adaptées aux éventuels obstacles ou freins identifiés. Cette démarche vise à assurer la pérennité des actions mises en place et des investissements réalisés dans le cadre contractuel (MAE, contrats Natura 2000, Charte Natura 2000). Il est donc important, avant de poursuivre l'action existante ou de s'engager dans de nouvelles actions, d'évaluer les résultats obtenus après plusieurs années d'animation. Pour ce faire un suivi annuel des actions doit être réalisé.					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une page commune aux 3 sites du Val d' Allier 03 sur le SIN2, site de suivi nationale de l'animation Natura 2000, et la renseigner au fil de l'animation des sites. - Réaliser à partir du SIN2 des bilans annuels et pluriannuels (correspondant à la fin de marché d'animation pour la structure animatrice, à savoir trois ans actuellement). 					
Nature de l'opération	Animation	Habitats et / ou espèces visés	Tous			
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier03		Mesure(s) associée(s)	Toutes		
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	x	x	x	x	x	x
Outils contractuels mobilisables	-					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Bilan annuel / Saisie sur SIN2					

Objectif opérationnel	Evaluer l'influence des mesures de gestion mises en place					
A17	ACTUALISER LE DOCUMENT D'OBJECTIFS					PRIORITE
						1 2 3
Descriptif de l'opération						
Contexte	Au fil de l'animation des sites Natura 2000 les enjeux et objectifs peuvent évoluer. Le suivi et l'évaluation du Docob doivent permettre de soulever les éventuels compléments, modifications à apporter au Docob.					
Moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des groupes de travaux thématiques et Copils. - Rédiger l'actualisation du Docob. 					
Nature de l'opération	Animation	Habitats et / ou espèces visés		Tous		
Modalité de la mise en œuvre						
Localisation	Ensemble des sites du Val d'Allier03		Mesure(s) associée(s)	E3/E4/A16		
Acteurs potentiels	Animateur Natura 2000		Type de financement mobilisable	Etat et FEADER (Animation Natura 2000)		
Calendrier prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
			x			x
Outils contractuels mobilisables	-					
Evaluation & Suivis						
Indicateur de suivi	Actualisation réalisée					

D. Synthèse des objectifs de développement durable

Tableau 20 : Récapitulatif des objectifs de développement durable.

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Niveau de priorité	Type d'objectifs			
			Protéger	Entretenir	Restaurer	Communiquer
Habitats et espèces d'intérêt communautaire	A. Préserver voire restaurer une dynamique fluviale active et un espace de mobilité ***	***	X	X	X	X
	B. Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire **	**	X	X	X	X
	C. Restaurer les milieux naturels dégradés *	*	X	X	X	
Objectifs transversaux	D. Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob ***	***	X			X
	E. Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces **	**	X			X
	F. Evaluer la mise en œuvre du Docob et suivre l'évaluation des habitats et des espèces **	**				X

*** niveau de priorité élevé, ** niveau de priorité moyen, * niveau de priorité faible.

E. Contrats Natura 2000

Certaines des actions de gestion définies s'appuient sur la mobilisation de contrats Natura 2000. Les intitulés des contrats font référence à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000. Les mesures contractuelles pourront être adaptées si besoin, notamment en cas de modifications des règles ou de la nouvelle programmation des fonds européens. La liste ci-dessous présente les mesures « contrats Natura 2000 » proposées sur le site. Cette liste, pourra être revue si nécessaire dans le cadre de l'animation du site.

Tableau 21 : Contrats Natura 2000 applicables aux actions de gestion.

Code	Intitulé	Description (extraits de la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000)	Mesures associées
A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	L'action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.	G1/G2
A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (complémentaire à A32301P et A32302P)		G1/G2/G10
A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (uniquement en complément du A32303R)	Cette action a pour objectif de financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.	G1/G2
A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsqu'aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.	G1/G2
A32304R	Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts	L'action vise à mettre en place une fauche (mécanique ou manuelle) pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole. Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles, comme le rappellent les cahiers d'habitats agropastoraux. Cette pratique de gestion peut être mise en œuvre autant de fois qu'il est jugé nécessaire par le Docob au cours du contrat (fauche annuelle, triennale...).	G1/G2
A32306P	Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	L'action se propose de mettre en œuvre des opérations de réhabilitation ou/et de plantation en faveur des espèces d'intérêt communautaire que ces éléments accueillent. Dans le cadre d'un schéma de gestion sur cinq ans cette action peut être mise en œuvre la première année afin de reconstituer la haie suivie de l'action A32306R pour assurer son entretien.	G5
A32306R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	L'action se propose de mettre en œuvre des opérations d'entretien en faveur des espèces d'intérêt communautaire que ces éléments accueillent.	G5
A32308P	Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec	Un griffage de surface ou un décapage léger peuvent être utiles pour quelques milieux pionniers comme certaines pelouses ou certains milieux rocheux : ainsi le retrait de la couche la plus riche permet aux plantes pionnières issues des banques de graines de se développer.	G10
A32309P	Création ou rétablissement de mares ou d'étangs	L'action concerne le rétablissement ou la création de mares ou d'étangs au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique, en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mares (ou d'étangs) cohérent pour une population d'espèce. Cette action permet de maintenir ou de développer un maillage de mares (ou d'étangs) compatible avec des échanges intra-populationnels des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.	G5
A32309R	Entretien de mares ou d'étangs	L'action concerne l'entretien de mares ou d'étangs permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Cette action permet de maintenir un maillage de mares (ou d'étangs) compatible avec des échanges intra populationnels des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.	G5
A32311P	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	L'action vise la restauration des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles.	G5
A32313P	Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau	L'envasement des étangs, lacs et plans d'eau peut conduire à la perte de leur intérêt écologique. Les opérations éligibles dans le cadre de cette action doivent permettre de lutter contre cet envasement et de préserver des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.	G12

Code	Intitulé	Description (extraits de la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000)	Mesures associées
A32315P	Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	Cette action concerne les bras morts et bras annexes (secondaires) des cours d'eau qui hébergent des habitats ou des espèces justifiant la désignation d'un site. Ces annexes peuvent être isolées complètement du chenal actif pendant l'étiage et ne plus être alimentées que par les relations avec les nappes. Elles peuvent aussi garder un lien avec le lit principal. L'action concerne donc des investissements pour la réhabilitation ou la reconnexion des annexes hydrauliques dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats, y compris des investissements légers dans le domaine hydraulique.	G13
A32316P	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	Cette action favorise la diversité des écoulements, de la nature des fonds et des hauteurs d'eau et privilégie la conservation d'un lit dynamique et varié plutôt qu'un cours d'eau homogène et lent. Cette action comprendra donc certains éléments liés à la gestion intégrée de l'érosion fluviale : démantèlement d'enrochements ou d'endiguements ou encore le déversement de graviers en lit mineur pour favoriser la dynamique fluviale.	A1/A5
A32317P	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	Cette action vise à conserver la continuité des habitats d'espèces et les possibilités de migration en favorisant la connectivité, longitudinale mais aussi latérale, des habitats. Elle concerne principalement les poissons migrateurs.	G6
A32318P	Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires	La présence d'alluvions non végétalisés est nécessaire au développement de la végétation annuelle du <i>Chenopodium rubri</i> ou à la présence des espèces végétales et animales qui recherchent les milieux alluviaux pionniers. Ces conditions écologiques se retrouvent sur les bancs alluvionnaires modelés par les rivières. Cependant, l'aménagement hydraulique et la colonisation parfois rapide par les ligneux entraîne la fixation définitive des bancs avec comme conséquence une réduction du débit solide pouvant entraîner l'enfoncement du lit (incision) et la réduction du lit mineur à de petits chenaux actifs voire à un chenal unique. De plus, pour des raisons de sécurité en cas de crue, il est jugé préférable de ne pas laisser s'installer une végétation pérenne.	G10
A32319P	Restauration de frayères	Les frayères des cours d'eau rapides sur graviers sont parfois dégradées ou absentes et méritent d'être restaurées et entretenues. Le colmatage du substrat est préjudiciable, les éléments fins réduisant la percolation et donc l'apport d'oxygène aux oeufs ou aux jeunes alevins.	G14
A32320P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	L'action concerne les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale envahissante qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action.	G11
F22711	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable		G11
A32323P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation des sites	Cette action regroupe toutes les catégories d'actions en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site qui nécessitent d'acheter, de fabriquer et/ou de disposer d'objets ou d'aménagements particuliers ou encore de réaliser des prestations techniques particulières qui facilitent l'une ou l'autre des étapes du cycle de vie des espèces considérées. Il peut s'agir d'ébauches de nids ou de nichoirs, de sites de nourrissage, d'éléments de protection des gîtes de chauves-souris, de réhabilitation de murets, etc.	G14
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements d'accès	L'action concerne la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation ou de la pression des ongulés. Cette action peut également permettre de préserver des espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement comme par exemple le balbuzard pêcheur pendant sa période de nidification.	G7/G9/V5
A32325P	Prise en charge de certains couts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	L'action concerne la prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des routes, des chemins, des dessertes ou autres infrastructures linéaires non soumises à évaluation des incidences. Cette action est liée à la maîtrise de la fréquentation dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sensibles au dérangement, notamment en période de reproduction. La mise en place d'ouvrages de franchissement (notamment temporaires) destinés à minimiser l'impact d'interventions sur l'environnement peut également être pris en charge dans le cadre de cette action ainsi que l'aménagement de passages inférieurs ou de passages spécifiques pour limiter l'impact des routes sur le déplacement de nombreux amphibiens, reptiles et mammifères.	V5
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles. Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations. Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers, et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.	G9/A7/V5

Code	Intitulé	Description (extraits de la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000)	Mesures associées
F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	Cette action concerne les travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, c'est-à-dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation d'un site. On associe à cette action la taille en têtard ou l'émondage de certains arbres dans les zones concernées par certaines espèces comme <i>Osmoderna eremita</i> , <i>Cerambyx cerdo</i> ou <i>Rosalia alpina</i> (en plaine pour les saules, les frênes, les peupliers ou encore les chênes).	G5/G8
F22706	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	L'action concerne les investissements pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves et de forêts alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive, y compris des investissements mineurs dans le domaine hydraulique, indispensables pour atteindre l'objectif recherché. Il s'agit d'améliorer les boisements en place ou de constituer des boisements feuillus au bénéfice des espèces et habitats visés par l'action. L'action est particulièrement adaptée pour reconstituer des boisements ou des corridors cohérents à partir d'éléments fractionnés.	G5
F22710	Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire	L'action concerne la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles au piétinement, à l'abrutissement ou aux risques inhérents à la divagation des troupeaux, ainsi qu'aux dégradations (dépôts d'ordures entraînant une eutrophisation). Cette action peut également permettre de préserver des espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement. Il faut cependant souligner qu'il peut s'agir d'une action coûteuse : c'est donc une action à ne mobiliser que dans des situations réellement préoccupantes. Enfin, l'aménagement d'accès existants et créant des impacts négatifs peut être envisagé à partir du moment où il ne s'agit pas simplement d'un moyen pour mettre en place l'ouverture au public.	G8
F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	L'action concerne un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : augmenter le nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, ayant atteint la sénescence, voire dépérissants, ainsi que d'arbres à cavité, présentant un intérêt pour certaines espèces. En fonction des habitats ou espèces d'intérêt communautaires visés par l'action, il peut être intéressant soit de développer le bois sénescents sous la forme d'arbres disséminés dans le peuplement, soit sous la forme d'îlots d'un demi-hectare minimum, à l'intérieur desquels aucune intervention sylvicole n'est autorisée et dont la mise en réseau peut être particulièrement profitable.	G4/G8
A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	L'action concerne les opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site, prescrites et réalisées sous contrôle d'une expertise scientifique désignée par le préfet de région. Il s'agit d'opérations dont les techniques elles-mêmes sont innovantes, ou plus simplement d'opérations inhabituelles ne relevant d'aucune des actions listées dans la présente circulaire.	G14
F22713	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats		G4/G14
F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	L'action concerne les investissements visant à informer les usagers de la forêt afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles. Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage (en lien avec l'action F22710), ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple). Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...) et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.	G8/V5
F22715	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	L'action concerne des travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers au profit d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation d'un site. Quelques espèces trouvent de meilleures conditions écologiques au regard de leurs besoins dans des peuplements irrégularisés ou en mosaïque. L'état d'irrégularisation ne peut pas être défini comme un état unique et théorique car il existe des situations diverses de structure, de matériel et de composition qui correspondent à des états satisfaisants pour le peuplement, aussi bien sur le plan de la production ou de la pérennité qu'en termes d'accueil des espèces. En outre, ce n'est pas l'état d'irrégularisation du peuplement qui donne lieu à financement ; ce sont les actions nécessaires pour atteindre ou entretenir cet état qui sont financées.	G4

F. Mesures Agro-environnementales

Les actions de gestion définies (entretien et gestion) s'appuient sur la mobilisation de mesures agro-environnementales sur les parcelles déclarées à la PAC. Les intitulés et les montants des MAE précisés ci-après (et dans les fiches actions) font référence au programme de développement rural hexagonal 2014-2020. Ils sont présentés pour préciser les grandes lignes d'action sur les zones agricoles, mais l'ensemble devra être révisé à l'occasion du prochain programme (programme dépendant de la Politique Agricole Commune). Elles seront notamment à décliner en fonction du demandeur (groupements ou individuels).

Tableau 22 : Mesures Agro-environnementales proposées sur le site (2015-2016).

Code de la mesure	Type de couvert et/ou habitat visé	Objectifs de la mesure	Engagements unitaires mobilisables	Codes des engagements unitaires mobilisables
AU_ALA5_HE02	Prairies	Préservation des prairies et maintien de la richesse floristique avec gestion extensive	Absence totale de fertilisation minérale et organique / Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes	HERBE_03 / HERBE_04
AU_ALA5_HE01	Prairies	Préservation des prairies et maintien de la richesse floristique	Absence totale de fertilisation minérale et organique	HERBE_03
AU_ALA5_HE04	Pelouses et prairies sur les franc-bords (DPF)	Gestion extensive (Préservation des francs-bords)	Gestion pastorale adaptée	HERBE_09
AU_ALA5_HE05	Pelouses et prairies sur les franc-bords (DPF)	Reconquête milieux ouverts et gestion extensive (Préservation des francs-bords)	Ouverture d'un milieu en déprise / Gestion pastorale adaptée	OUVERT_01 / HERBE_09
AU_ALA5_HE06	Pelouses et prairies sur les franc-bords (DPF)	Maintien milieux ouverts et gestion extensive (Préservation des francs-bords)	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables / Gestion pastorale adaptée	OUVERT_02 / HERBE_09
AU_ALA5_HE07	Boires, pelouses pionnières, ... sur les franc-bords (DPF)	Mise en défens et gestion extensive (Préservation de milieux sensibles)	Mise en défens temporaire de milieux remarquables / Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes	MILIEU_01 / HERBE_04
AU_ALA5_HE03	Cultures	Recréation de surfaces en herbe	Absence totale de fertilisation minérale et organique / Création et entretien d'un couvert herbacé	HERBE_03 / COUV_06
AU_ALA5_HA01	Haies	Préservation des haies	Entretien de haies localisées de manière pertinente	LINEA_01
AU_ALA5_AR01	Arbres isolés	Préservation des arbres	Entretien d'arbres isolés ou en alignement	LINEA_02
AU_ALA5_PE01	Bosquets	Préservation des bosquets	Entretien de bosquets	LINEA_04
AU_ALA5_BO01	Mares et plans d'eau	Préservation des mares (entretien et restauration)	Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau	LINEA_07

G. Charte Natura 2000



CHARTRE NATURA 2000
Sites FR 8301015 « Val d'Allier nord », FR 8301016 « Val d'Allier sud », FR 8310079 « Val d'Allier Bourbonnais »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements suivants :
(Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

Rappel : les activités de chasse et de pêche sont exclusivement encadrées par la législation départementale. Le réseau Natura 2000 n'induit aucune réglementation supplémentaire pour leur pratique.

Le document d'objectifs du site Natura 2000 est le document référence. Il est consultable dans les mairies des communes concernées par le site ainsi que sur Internet via le lien : * <http://val-allier-03.n2000.fr/>.

La structure animatrice fournira, dans la mesure des données disponibles, aux propriétaires les cartographies de localisation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire lorsque cela est nécessaire à la mise en œuvre et au respect des différents engagements souscrits. La structure animatrice réalisera les états des lieux nécessaires aux points de contrôle lors des signatures des chartes.

☐ TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles :

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice (ou ses prestataires) pour la réalisation d'inventaires ou de suivis scientifiques. Les dates de passage et la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations seront communiquées préalablement. L'accès à la parcelle se fait aux risques et périls des personnes. En cas d'incident, la responsabilité civile du propriétaire ne pourra être engagée. Seule la responsabilité de la structure que représente l'intervenant sera engagée.

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice

② Informer les mandataires et toute autre personne intervenant sur les parcelles des engagements souscrits dans la charte et, le cas échéant, modifier les mandats au plus tard à la date de leur renouvellement afin de les rendre conformes.

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par l'intervenant, vérification sur pièce du mandat modifié

③ En cas de présence d'une espèce animale ou végétale d'intérêt patrimonial localisée sur la parcelle, respecter une zone de tranquillité en période de reproduction ainsi que l'intégrité de la station en tenant compte des simples recommandations faites par la structure animatrice. Cette dernière fournira l'ensemble des informations nécessaires au respect de cet engagement (périodes, localisation, prescriptions). Les précautions envisagées n'amèneront pas de surcoût financier pour l'exploitant ou le propriétaire. (cf. liste des espèces en annexe 1)

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice, état des lieux du document d'objectifs, calendrier des travaux fournis par le propriétaire

④ Informer et associer préalablement la structure animatrice en cas de mise en place de projets et travaux d'aménagement touristiques et de loisirs.

Point de contrôle : Contrôle de la réalisation de projets ou aménagements sur place, correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice.

⑤ En dehors des prescriptions réglementaires relatives aux espèces végétales et animales exotiques envahissantes, consulter la structure animatrice et suivre ses prescriptions en cas d'intervention visant à lutter contre leur propagation (cf. liste en annexe 2). Proscrire toute lutte chimique. Les prescriptions de la structure animatrice en cas de travaux de lutte ne devront pas entraîner de surcoût relevant alors d'un contrat Natura 2000. Cet engagement n'est pas applicable à la gestion courante des plantations existantes de robinier faux-acacia.

Point de contrôle : Contrôle de la réalisation de travaux sur place, correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice

☐ **PARCELLES AGRICOLES**

Engagements soumis à contrôles :

① Préservation des prairies permanentes : absence de retournement, de nouvelle mise en culture, de plantation, hormis pour la plantation ou restauration de haie ou d'arbres isolés et travaux de restauration de la ripisylve validés par la structure animatrice.

Point de contrôle : Déclaration PAC, définition initiale des prairies et vérification au bout de 5 ans du maintien des prairies, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement et aux cultures.

② Préservation les pelouses sèches d'intérêt communautaire, les prairies de fauche à fromental et les prairies naturelles à panicaut champêtre (liste complémentaire de prairies naturelles à établir par CBNMC au cours de l'été 2010), absence de retournement, de mise en culture, de remblaiement, de sursemis, de plantation, hormis pour la plantation ou restauration de haie ou d'arbres isolés et travaux de restauration de la ripisylve validés par la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement et aux cultures, contrôle sur place de l'absence de travaux, de sursemis.

③ Préservation des zones humides : pas de drainage, d'assèchement volontaire, de nivellement, de comblement des zones humides (quelque soit leur taille), des mares et des zones d'écoulements préférentiels. Le caractère humide sera défini par la structure animatrice et le service police de l'eau de la DDAF selon les critères de définition et de délimitation de l'arrêté du 24 juin 2008.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de réalisation de ces travaux, définition initiale du caractère humide de la parcelle et vérification au bout de 5 ans du maintien de son caractère humide

④ Conservation des haies existantes avec leurs vieux arbres et hauts-jets et autres éléments paysagers (arbres isolés, alignements) excepté en cas de danger pour les biens ou les personnes ou excepté en cas de chute imminente en cas d'érosion de la berge. Dans ces derniers cas, le(s) signataire(s) devront, au préalable des travaux d'urgence, informer la structure animatrice. Cette information devra inclure un argumentaire sur la notion de danger établie.

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien de ces éléments, correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice.

⑤ Pour les parcelles en culture, hors prairies temporaires ou artificielles, conserver une rotation des cultures en implantant au moins 3 couverts différents sur les 5 années d'engagement.

Point de contrôle : Vérification à partir des couverts déclarés à la PAC

PARCELLES FORESTIERES

Engagements soumis à contrôles :

① Préservation de l'habitat d'intérêt communautaire « Forêt alluviale »¹ : absence de plantation, de coupes rases et de destruction de l'habitat et des espèces sauf travaux de gestion en faveur des habitats, validés par la structure animatrice ou dans un cadre réglementaire de protection des biens et des personnes.

Point de contrôle : Contrôle sur place, conformité avec la cartographie du DOCOB et les photographies aériennes.

¹ Forêt alluviale : boisement frais à humide situé à proximité d'un cours d'eau

② Pour les parcelles de plus de 1 hectare (hors parcelle de jeune peuplement), maintenir à minima le nombre de 5 arbres morts sur pied ou à terre et de 5 arbres vivants à cavités (présence à confirmer lors de l'état des lieux), par hectare. Ces arbres permettent de favoriser la présence d'insectes, champignons, lichens, mammifères, oiseaux... Pour des raisons de sécurité, ces arbres pourront être localisés à l'écart des voies de circulation ou de fréquentation par le public. Ils seront référencés et marqués sur le terrain par la structure animatrice en présence du propriétaire.

Point de contrôle : Contrôle de la présence des arbres référencés et marqués.

③ Mettre en conformité le plan simple de gestion des forêts (ou document d'aménagement) avec les engagements souscrits, dans les 3 ans après la signature de la charte. (Ceci pour répondre aux garanties de gestion durable prévues à l'article L.8 du code forestier et pour bénéficier de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit, à concurrence des trois quarts de leur montant)

Point de contrôle : Conformité du document d'aménagement avec les engagements souscrits

④ Informer préalablement la structure animatrice en cas de coupe. Celle-ci pourra alors apporter des préconisations quant à la date et aux modalités d'intervention, n'engendrant pas de surcoût

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice, contrôle sur place

BOIRES ET COURS D'EAU

Engagements soumis à contrôles :

① Maintenir l'intégrité des cours d'eau, en excluant toute rectification de cours d'eau, curage, endiguement, nouveaux pompages, même au dessous des seuils réglementaires, sauf travaux validés préalablement par la structure animatrice. L'enlèvement des embâcles reste autorisé.

Point de contrôle : contrôles sur place de l'absence d'intervention

② Préservation des ripisylves² (cordon d'arbres situé en bordure de cours d'eau et de boires) : ne pas réaliser de coupes rases, d'arrachage, de destruction chimique ou mécanique et de plantation sauf travaux de restauration et de gestion validés par la structure animatrice ou dans un cadre réglementaire de protection des biens et des personnes.

Point de contrôle : contrôles sur place de l'absence de coupes et de travaux, correspondance et bilan d'activités annuels de la structure animatrice

²Ripisylve : boisement plus ou moins dense situé en bordure de rivière constitué d'aulne glutineux et/ou de frêne et/ou d'orme et/ou de chêne et/ou de saules.

③ Préservation des lisières humides à grandes herbes ou de l'habitat d'intérêt communautaire « Mégaphorbiaie eutrophe », absence de plantation et de destruction de l'habitat et des espèces sauf travaux de gestion en faveur des habitats, validés par la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle de l'état des lieux et bilan annuel de la structure animatrice

④ Préservation des boires et annexes hydrauliques quelle que soit leur taille, pas de destruction, de drainage, d'assèchement volontaire, de nivellement, de comblement ou de nouveaux prélèvements d'eau sauf travaux de gestion en faveur des habitats naturels, validés par la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle initial et vérification à l'échéance des 5 ans, bilan d'activités annuels de la structure animatrice, suivi des autorisations administratives

CLAUSE PARTICULIERE

Lorsque le propriétaire contractant n'est pas l'exploitant agricole des terrains engagés dans la Charte, il s'engage à soustraire au montant du loyer annuel au moins 50% du montant de l'exonération, sauf accord particulier entre les co-contractants.

Le.....à.....
Signature du ou des propriétaire(s)

Le.....à.....
Signature du ou des ayant(s) droit(s)

RECOMMANDATIONS

Tous milieux

- Résorber les points de décharge et mettre en place une information d'interdiction de dépôts de déchets, ne pas déposer de déchets (gravats, ordures...).
- Ne pas pratiquer ni autoriser le passage des véhicules motorisés de loisirs (motos, quads, 4x4...) en dehors des chemins ouverts à la circulation (chemins publics ou privés non interdits d'accès et praticables par un véhicule de tourisme non adapté au tout-terrain).
- Informer la structure animatrice d'une évolution ou dégradation du milieu naturel observée sur la parcelle

Parcelles agricoles

- Limiter l'utilisation d'engrais et de pesticides chimiques
- Broyer les refus de pâturage en dehors des périodes de nidification
- Adapter les traitements antiparasitaires préventifs à la préservation de la faune coprophage en traitant les animaux à l'étable en automne ou en hiver ou au moins 20 jours avant la mise à l'herbe, en variant les molécules utilisées et en supprimant l'utilisation du bolus.

Parcelles forestières

- Favoriser le mélange d'essences différentes lors des plantations et régénérations
- Privilégier l'implantation d'essences autochtones
- Favoriser le maintien de différentes classes d'âge
- Privilégier la régénération naturelle après coupe
- Privilégier une période d'exploitation en dehors de la période de nidification des oiseaux

Boires et cours d'eau

- Ne pas déposer de déchets et substances polluantes telles que des huiles ou des hydrocarbures selon réglementations en vigueur
- Absence d'utilisation de traitement phytosanitaire en bordure du cours d'eau selon réglementations en vigueur
- Ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes. Informer la structure animatrice en cas d'apparition de l'une de ces espèces.

**ESPECES ANIMALES ET VEGETALES D'INTERET PATRIMONIAL
PRESENTES OU POTENTIELLEMENT PRESENTES DANS LE VAL D'ALLIER
(Liste non exhaustive)**

Rareté Auvergne : selon liste rouge régionale ZNIEFF

POISSONS

	Protection	Espèce Natura 2000	Rareté Auvergne
Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>)		√	Indéterminé
Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	Nationale	√	Vulnérable
Grande alose (<i>Alosa alosa</i>)	Nationale	√	Vulnérable
Saumon atlantiques (<i>Salmo salar</i>)	Nationale	√	En Danger
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	Nationale	√	Vulnérable
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)		√	Vulnérable

REPTILES ET AMPHIBIENS

	Protection	Espèce Natura 2000	Rareté Auvergne
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	Nationale	√	vulnérable
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	Nationale	√	vulnérable
Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	Nationale	√	Indéterminé

MAMMIFERES

	Protection	Espèce Natura 2000	Rareté Auvergne
Loutre (<i>Lutra lutra</i>)	Nationale	√	vulnérable
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	Nationale	√	vulnérable
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Nationale	√	vulnérable

MOLLUSQUES

	Protection	Espèce Natura 2000	Rareté Auvergne
Mulette épaisse (<i>Unio crassus</i>)		√	vulnérable

INSECTES

	Protection	Espèce Natura 2000	Rareté Auvergne
Taupin violacé (<i>Limoniscus violaceus</i>)		√	
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)		√	
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Nationale	√	
Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Nationale	√	rare
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	Nationale	√	vulnérable

Charte Natura 2000 des sites FR 8301016, FR 8301015, FR 8310079 « Val d'Allier 03 »

OISEAUX NICHEURS

	Protection	Espèce Natura 2000	Rareté Auvergne
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>)	Nationale	√	rare
Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>)		√	vulnérable
Agrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	Nationale	√	rare
Cygne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	Nationale	√	vulnérable
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Nationale	√	sensible
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Nationale	√	sensible
Busard Saint Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	Nationale	√	rare
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Nationale	√	vulnérable
Oedonème criard (<i>Burhinus oedonemus</i>)	Nationale	√	En déclin
Sterne pierregarin (<i>Sterna bergii</i>)	Nationale	√	vulnérable
Sterne naine (<i>Sterna bergii</i>)	Nationale	√	En danger
Martin pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Nationale	√	Sensible
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Nationale	√	sensible
Pic cendré (<i>Picus canus</i>)	Nationale	√	rare
Alouette lulu (<i>Lulus arborea</i>)		√	Sensible
Pipit roussaline (<i>Anthus campestris</i>)	Nationale	√	En danger
Pie-grèche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Nationale	√	sensible
Gulper d'Europe (<i>Merops apiaster</i>)	Nationale		vulnérable

PLANTES

	Protection	Espèce Natura 2000	Rareté Auvergne
Marsilie à quatre feuilles (<i>Marsilea quadriflora</i>)	Nationale	√	En danger
Epervière de la Loire (<i>Hieracium peledetianum ligicum</i>)	Régionale		vulnérable
Pulicaire vulgaire (<i>Pulicaria vulgaris</i>)	Nationale		

Charte Natura 2000 des sites FR 8301016, FR 8301015, FR 8310079 « Val d'Allier 03 »

ESPECES ANIMALES ET VEGETALES ENVAHISSANTES EN REGION AUVERGNE
(*Liste non exhaustive*)

POISSONS

Perche soie (*Lepomis gibbosus*)
Silure (*Silurus glanis*)
Poisson chat (*Ictalurus melas*)
Hotu (*Chondrostoma nasus*)

ECREVISSES

Ecrevisse d'Amérique (*Orconectes limosus*)
Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*)
Ecrevisse de Californie ou Signal (*Pacifastacus leniusculus*)

REPTILES ET AMPHIBIENS

Tortue de floride (*Trachemys scripta elegans*)
Grenouille taureau (*Rana catesbeiana*)
Xénope lisse (*Xenopus laevis*)

MAMMIFERES

Ragondin (*Myocastor coypus*)
Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)
Vison d'Amérique (*Mustela vison*)

INSECTES

Coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*)

ESPECES VEGETALES DES BASSINS ET COURS D'EAU

Jussies : - *Ludwigia grandiflora*/uruguayensis
- *Ludwigia peploides*

Myriophille du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)

Elodées denses : - *Elodea/Egeria densa*
- *Elodea canadensis*
- *Elodea nuttallii*

Lagarosiphon (*Lagarosiphon major*)

ESPECES VEGETALES HERBACEES

Asters :
- *Aster novi-belgii*, *Aster laevis*
- *Aster lanceolatus*, *Aster novae-angliae*
- *Aster x versicolor*, *Aster x salignus*

Paspale (*Paspalum distichum*)

Séneçon du cap (*Senecio inaequalis*)

Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)

Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)

Vergesettes :

- *Coryza canadensis*
- *Coryza sumatrensis*
- *Coryza bonariensis*

Verges d'or :

- *Solidago gigantea*
- *Solidago canadensis*

Collomie à grandes fleurs (*Collomia grandiflora*)

Hélianthes :

- *Helianthus tuberosus*
- *Helianthus rigidus*
- *Helianthus x-laetiflorus*

Balsamines :

- *Impatiens glandulifera*
- *Impatiens parviflora*
- *Impatiens baliflora*
- *Impatiens capensis*

Vignes vierges :

- *Parthenocissus inserta*
- *Parthenocissus quinquefolia*
- *Parthenocissus tricuspidata*

Lindernie douteuse (*Lindernia dubia*)

Bident feuillu (*Bidens frondosa*)

Lampourdes :

- *Xanthum italicum*
- *Xanthum orientale*
- *Xanthum spinosus*

ARBRES ET ARBUSTES

Renouées : - *Fallopia japonica*
- *Fallopia sachalinensis*
- *Fallopia x bohemica*

Érable negundo (*Acer negundo*)

Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Baccharis (*Baccharis halimifolia*)

Buddleia (*Buddleja davidi*)

Altanthe glutineux (*Ailanthus altissima*)

Sources :

« Bilan des retours d'expériences sur les espèces envahissantes du Bassin Loire Bretagne et recommandations de gestion » restitution de la réunion du 9 mars 2007
« Les végétaux envahissants et potentiellement envahissants sur le territoire du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Moliner V., 2004

H. Budget prévisionnel

Le budget global estimé sur 6 années de 2017 à 2022 s'élève à 427 880 € pour la mise en œuvre du DOCOB. Ce budget reste estimatif et sera décliné selon les moyens budgétaires annuels mobilisables.

Le montant des MAEc n'est pas compris dans ce budget, le bilan de la contractualisation 2015-2016 dans le cadre du PAEC Allier (2015-2016) n'est pas connu pour le moment. De plus, certaines actions, liées à la mise en œuvre de contrats Natura 2000 n'ont pour le moment pas de budget associé (en dehors de la phase d'animation nécessaire à leur aboutissement), car leur mise en œuvre dépendra des opportunités.

- **29 %** du budget global estimé concerne des actions de restauration et d'entretien des milieux et des espèces.
- **21 %** du budget global estimé est consacré à l'amélioration des connaissances et au suivi de l'évolution des milieux et des espèces.
- **44 %** du budget global estimé est consacré à l'animation du document d'objectifs qui recoupe le suivi administratif et budgétaire de la mise en œuvre mais également la coordination des actions prévues et des intervenants ainsi que l'accompagnement à la mise en place des différents outils Natura 2000. Ce volet intègre aussi 5 des 7 mesures liées à l'objectif de développement durable prioritaire « Préserver voire restaurer une dynamique fluviale active et un espace de mobilité ».
- **6%** du budget global estimé est consacré à la communication auprès des acteurs locaux et des habitants ainsi qu'à la valorisation du site Natura 2000.

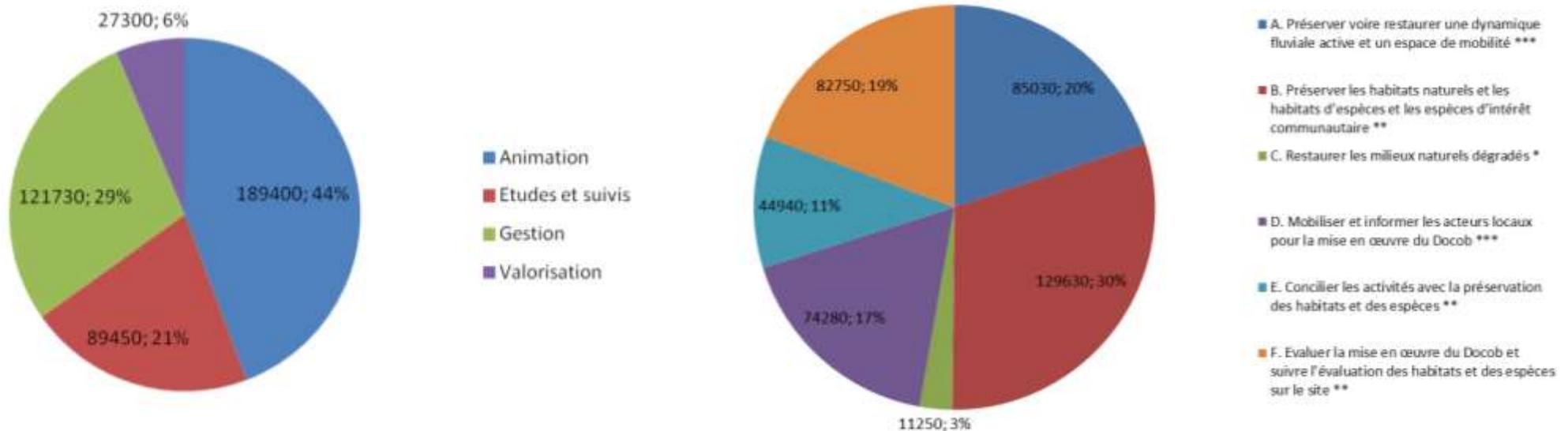


Figure 19 : Répartition du budget estimatif par grands types d'actions et par objectifs de développement durable (euros/pourcentage).

Tableau 23 : Répartition annuelle du budget estimatif par grands types d'actions.

TOTAL (animation et prestations)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Animation	32640	33080	31270	30780	29150	32480
Etudes et suivis	22200	25000	22950	5400	5500	8400
Gestion	14260	19700	19900	24620	25450	17800
Valorisation	4590	4160	4240	4320	4950	5040
Total (euros)	73690	81940	78360	65120	65050	63720

Tableau 24 : Répartition annuelle du budget estimatif par objectifs de développement durable.

Objectifs de développement durable	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Totaux
A. Préserver voire restaurer une dynamique fluviale active et un espace de mobilité ***	12240	17480	25070	10260	9900	10080	85030
B. Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire **	14770	24900	20430	24620	26550	18360	129630
C. Restaurer les milieux naturels dégradés *	1530	2080	1590	2160	1650	2240	11250
D. Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob ***	13260	11440	11660	13500	12100	12320	74280
E. Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces **	7140	7280	7420	7560	7700	7840	44940
F. Evaluer la mise en œuvre du Docob et suivre l'évaluation des habitats et des espèces sur le site **	24750	18760	12190	7020	7150	12880	82750